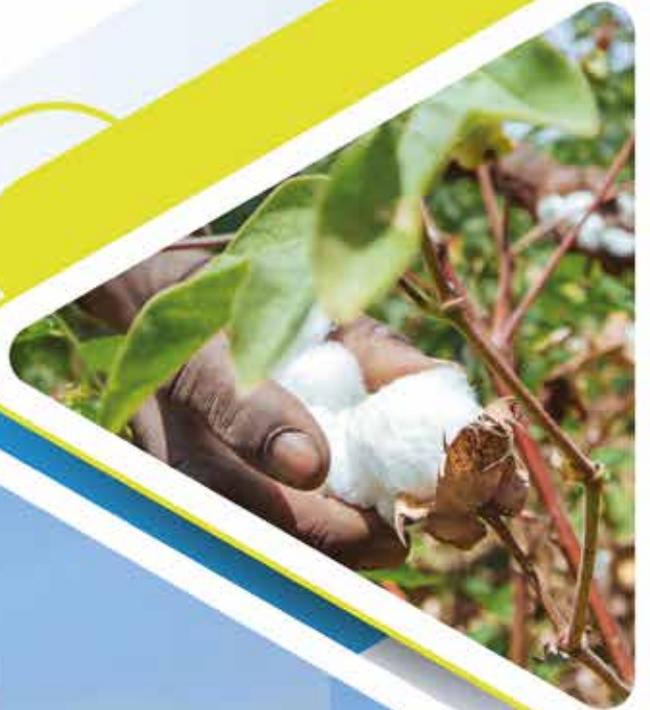




**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



# NOTE D'INFORMATION



République du  
Mali

Présentation des émetteurs souverains de  
**l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)**

Avril 2023

Revue qualité par **Deloitte.**



**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

# SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2022

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Revue qualité par **Deloitte.**

# Sommaire

<b>ACRONYMES.....</b>	<b>5</b>
<b>ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR.....</b>	<b>7</b>
<b>SOMMAIRE EXÉCUTIF.....</b>	<b>8</b>
<b>BREF APERÇU DU PAYS.....</b>	<b>10</b>
<b>1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS.....</b>	<b>11</b>
1.1 Situation géographique	11
1.2 Système politique	11
1.3 Organisation territoriale	13
1.4 Population	14
1.5 Éducation	15
1.6 Santé	18
1.7 Emploi	21
1.8 Rappel des principaux agrégats	25
<b>2 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>27</b>
2.1 Evaluation du Produit Intérieur Brut	27
2.2 Détail du produit intérieur brut	28
<b>3 ANALYSE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL.....</b>	<b>32</b>
3.1 Réalisations et achèvement récents	32
3.2 Réalisations à venir	37
<b>4 SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS.....</b>	<b>39</b>
4.1 Éléments structurels	39
4.2 Système bancaire et marchés financiers	42
4.3 Taux d'inflation	49
4.4 Taux de change	50
4.5 Actifs extérieurs	50
<b>5 COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....</b>	<b>52</b>
5.1 Balance des paiements	52
5.2 Commerce régional	53
5.3 Commerce international	59
5.4 Investissements directs étrangers	66
5.5 Intégration régionale	68
<b>6 QUALITÉ DE SIGNATURE.....</b>	<b>71</b>
6.1 Climat des affaires	71
6.2 Gouvernance financière	73
6.3 Notations financières	74
<b>7 FINANCES PUBLIQUES.....</b>	<b>75</b>
7.1 Budget	75
7.2 Politique fiscale	79
7.3 Projet de loi de finances	81

<b>8</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE.....</b>	<b>84</b>
8.1	Risques politiques et sécuritaire	84
8.2	Risques sociaux	84
8.3	Risques macroéconomiques	85
8.4	Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées	85
8.5	Risques sanitaires	86
8.6	Risques environnementaux	86
<b>9</b>	<b>SITUATION DE LA DETTE.....</b>	<b>88</b>
9.1	Description générale de la dette publique	88
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette	90
9.3	La dette extérieure	95
9.4	Dette intérieure	98
9.5	Viabilité et soutenabilité	100
<b>10</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>101</b>
<b>11</b>	<b>LEXIQUE.....</b>	<b>103</b>

## ACRONYMES

<b>AGOA</b>	: Loi sur la Croissance et les Opportunités de Développement en Afrique
<b>AVD</b>	: Analyse de la Viabilité de la Dette
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BADEA</b>	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
<b>BAT</b>	: Bons Assimilables du Trésor
<b>BCEAO</b>	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BIDC</b>	: Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
<b>BIT</b>	: Bureau International du Travail
<b>BOAD</b>	: Banque Ouest Africaine de Développement
<b>BOAM</b>	: Bank of Africa Mali
<b>BRVM</b>	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
<b>BSI</b>	: Budget Spécial d'Investissement
<b>CAF</b>	: Coûts, Assurances, Fret
<b>CEDEAO</b>	: Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CNT</b>	: Conseil National de Transition
<b>CNY</b>	: Yuan Chinois
<b>CREDD</b>	: Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
<b>CSCOM</b>	: Centre de Santé Communautaire
<b>CSREF</b>	: Centre de Santé de Référence
<b>CUT</b>	: Compte Unique du Trésor
<b>CVD</b>	: Cadre de Viabilité de la Dette
<b>DGB</b>	: Direction Générale du Budget
<b>DGDP</b>	: Direction Générale de la Dette Publique
<b>DNP</b>	: Direction Nationale de la Population
<b>DNTCP</b>	: Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>DPBEP</b>	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
<b>DTS</b>	: Droits de Tirage Spéciaux
<b>EMOP</b>	: Enquête Modulaire et Permanente
<b>EPIN</b>	: Evaluation des Politiques et Institutions Nationales
<b>ERI-ESI</b>	: Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
<b>FAD</b>	: Fond Africain de Développement
<b>FBCF</b>	: Formation Brute de Capital Fixe
<b>FCFA</b>	: Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FEC</b>	: Facilité Elargie de Crédit
<b>FIDA</b>	: Fond International de Développement Agricole
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire International
<b>FOB</b>	: Franco à Bord ou Free on Bord (qui signifie littéralement « sans frais à bord »)
<b>GATT</b>	: General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
<b>GIRE</b>	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>IADM</b>	: Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
<b>IC</b>	: Indice Composite
<b>IDA</b>	: Association pour le Développement International

<b>IDH</b>	: Indice de Développement Humain
<b>INSTAT</b>	: Institut National de Statistique du Mali
<b>M5-RFP</b>	: Mouvement du 5 juin–Rassemblement des Forces Patriotiques
<b>MEF</b>	: Ministère de l’Economie et des Finances
<b>OAT</b>	: Obligations Assimilables du Trésor
<b>OCLEI</b>	: Office Central de Lutte contre l’Enrichissement Illicite
<b>ODD</b>	: Objectifs de Développement Durable
<b>OIT</b>	: Organisation Internationale du Travail
<b>OMS</b>	: Organisation Mondiale de la Santé
<b>PAGAM/GFP</b>	: Plan d’Action Gouvernemental pour l’Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
<b>PREM</b>	: Plan de Réforme de la gestion des finances publiques du Mali
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PISE</b>	: Programme d’Investissement Sectoriel de l’Education
<b>PNE</b>	: Politique Nationale de l’Emploi
<b>PRODEC</b>	: Programme Décennal de Développement de l’Education
<b>SFD</b>	: Système Financier Décentralisé
<b>TVA</b>	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMOA</b>	: Union Monétaire Ouest Africaine
<b>UNFPA</b>	: Fonds des Nations unies pour la population
<b>USD</b>	: Dollar des États-Unis
<b>VIH</b>	: Virus de l’Immunodéficience Humaine
<b>ZES</b>	: Zone Economique Spéciale

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi

DIRECTION NATIONALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



## Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Boubacar BEN BOUILLE, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Mali, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Mali, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Mali ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.



LE DIRECTEUR NATIONAL

**Boubacar BEN BOUILLE**  
Chevalier de l'Ordre National

Le Mali est un pays d'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 1 241 238 km<sup>2</sup>. Il est traversé par deux grands fleuves : le Niger et le Sénégal. Deuxième pays le plus vaste de l'Afrique occidentale, le Mali est un pays enclavé qui partage ses frontières avec sept pays : l'Algérie, la Mauritanie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal.

Pour 2021, la Direction Nationale de la Population a estimé la population du Mali à 21,4 millions. La croissance démographique annuelle était estimée à 2,41 % en 2021. Le Mali se caractérise par l'extrême jeunesse de sa population car plus de la moitié (50,1 %) de la population malienne est âgée de moins de 15 ans.

L'économie malienne a connu une bonne dynamique entre 2016 et 2019, avec une croissance supérieure à 4,6% chaque année. Toutefois, le taux de croissance réel du PIB fluctue depuis 2017 et a globalement une tendance à la baisse. La croissance du secteur primaire a globalement connu un ralentissement avec un taux de croissance qui est passé de 8,0 % en 2016 à 4,0 % en 2019.

Le taux de croissance du secteur secondaire est irrégulier. Il est passé de -0,4 % en 2016 à 7,2 % en 2017 pour se situer à 4,9% en 2019.

Avec l'apparition du COVID-19, le PIB réel a connu un recul de 1,2 % en 2020. Le secteur primaire serait le plus touché avec une baisse de 4,3 %. Quant au secteur secondaire, il a connu une légère baisse à la suite de la pandémie (-0,1 %). Seul le secteur tertiaire a connu une hausse de 1,6%. Les estimations montrent que tous les secteurs ont connu une croissance positive en 2021. Cette dynamique devrait se maintenir en 2022 et en 2023. Il ressort de l'analyse des perspectives économiques et financières sur la période 2022-2026 du Mali par l'UEMOA que les indicateurs macroéconomiques évolueraient sur un sentier de croissance continue. Toutefois, ces perspectives resteraient exposées à la persistance de facteurs risques.

Au cours de la période 2016 à 2020, le Mali a respecté deux critères de premier rang (le taux d'inflation et le ratio de l'encours de la dette au PIB). Pour le déficit du solde global, dons inclus, il a été respecté en 2017 et 2019.

S'agissant des critères de second rang, celui sur le taux de pression fiscale n'a pas été respecté par le Mali sur la période 2017-2019. Le critère de la masse salariale n'a pas été respecté depuis 2018 en lien avec les revendications salariales qui ont contraint le gouvernement à augmenter les salaires. L'analyse de l'état des critères de convergence selon le rapport d'exécution de la surveillance multilatérale de juin 2022 montre que le Mali respecterait en 2021, un seul critère de premier rang et aucun critère de second rang.

Il convient de rappeler que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), réunie en sa session extraordinaire, en visioconférence, le 27 avril 2020 a suspendu temporairement l'application du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité. Cette suspension est motivée par les effets économiques et financiers de la crise sanitaire et de la crise sécuritaire au niveau de la région.

Pour sa première notation en 2019, l'agence de notation internationale Moody's a attribué au gouvernement de la République du Mali une note d'émetteur B3 en monnaie locale et en devises. En septembre 2020, Moody's a dégradé d'un cran cette note souveraine du Mali, qui passe de « B3 » à « Caa1 », et rabaissé la perspective de « stable » à « négative ». Néanmoins, suite à sa dernière revue en février 2021, Moody's a ramené la perspective de « négative » à « stable ». En février 2022, la note du Mali a été dégradée de Caa1 à Caa2 et mise sous surveillance par l'agence américaine. Au terme de la période de mise sous surveillance, Moody's a attribué la note de Caa2 au gouvernement du Mali. La perspective associée à cette note est négative. En septembre 2022, Moody's a changé la perspective du Mali de « Négative » à « stable » et confirmé la notation Caa2. La décision de Moody's de faire passer la perspective de « Négative » à « Stable » s'appuie sur la levée des sanctions économiques et financières, le règlement de l'intégralité des impayés de la dette publique et le paiement des intérêts de retard aux investisseurs. Pour Moody's, ces mesures ont significativement réduit les pertes constatées par les investisseurs.

La dernière Analyse de viabilité de la dette (AVD) du Mali réalisée conjointement par les services de la Banque Mondiale et du FMI en février 2021 montre que le Mali continue à présenter un risque modéré de surendettement extérieur et global, comme dans l'évaluation conjointe Banque mondiale-FMI de mai 2020, mais que la vulnérabilité augmente. Le risque de surendettement extérieur reste modéré et il existe une marge d'absorption de chocs pour le pays. Le Mali est classé dans la catégorie des pays à capacité d'endettement moyen.

# République du Mali



Superficie  
**1 241 238** km<sup>2</sup>



Population en 2021  
**21,4 millions** Hbts  
(Source : INSTAT)



Capitale  
**Bamako**



Régime  
**Présidentiel**



Monnaie  
**FCFA**



Langue Officielle  
**Français**



PIB Nominal en 2021  
**10 614, 0** milliards  
FCFA  
(source : INSTAT)

- ▶ Une économie basée sur l'**agriculture**, **activité extractive**, et le **commerce**
- ▶ Principaux produits d'exportation : **or** et **coton**
- ▶ PIB par tête en 2021 : **502 185** FCFA

## 1.1 Situation géographique

Le Mali est un pays enclavé d'Afrique de l'ouest situé entre les 10° et 25° degrés de latitude nord et entre le 4° degré de longitude est et le 12° de longitude ouest. Il a une superficie de 1 241 238 km<sup>2</sup> et est traversé par deux grands fleuves : le Niger et le Sénégal.

Deuxième pays le plus vaste de l'Afrique occidentale après le Niger, il partage ses frontières avec sept pays : l'Algérie au nord, le Niger à l'est, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire au sud, la Guinée au sud-ouest, le Sénégal à l'ouest, et la Mauritanie à l'ouest et au nord-ouest.

Le climat malien se caractérise par trois saisons : une saison sèche de mars à juin, une saison des pluies ou hivernage de juin à septembre et une intersaison ou saison froide d'octobre à février avec un vent saharien desséchant dénommé l'harmattan. La température varie entre 24°C en janvier et 35°C en mai. La température moyenne annuelle dépasse partout 28 °C. La température moyenne maximale du mois le plus chaud en été, dépasse facilement 40 °C.

Disposant de vastes plaines alluviales dominées par des plateaux calcaires et de grès, le Mali est divisé en trois (03) zones climatiques. Le nord désertique, qui couvre les deux tiers du territoire, appartient au Sahara méridional dont les précipitations ne dépassent pas une moyenne annuelle de 130 mm. Le centre sahélien dispose d'un climat relativement sec, avec des précipitations variant en moyenne annuelle entre 200 mm et 500 mm et dont le couvert végétal varie de la steppe dans sa partie nord à la savane dans sa partie sud. Le sud soudanien, qui est couvert par une savane arborée au Nord et des forêts au Sud, est arrosé par des précipitations dont la moyenne annuelle est de 1 400 mm.

## 1.2 Système politique

Le Mali est un pays enclavé d'Afrique occidentale. La langue officielle est le français, mais on y parle aussi le mandé, le songhaïs, le dogon, le hassanya et le berbère.

Le Mali est à sa troisième Constitution et la dernière date du 25 février 1992. Cette Constitution a été mise en place avec l'avènement de la démocratie et après l'instauration du multipartisme. Des projets de révision constitutionnelle avaient été entamés en 2001, 2011 et 2017, en vue d'un référendum avant d'être abandonnés face aux vagues de contestations politiques et sociaux.

De nouveau, un référendum constitutionnel est prévu au cours de l'année 2023 afin de permettre à la population du Mali de se prononcer sur un projet de révision de la Constitution.

Sur le plan politique, le Mali est une République avec un Parlement à une seule chambre et un régime Présidentiel où le pouvoir du Président est renforcé.

### 1.2.1 Pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif au Mali est exercé par le président de la République et par le gouvernement. Le président de la République est le chef de l'État. Il est le chef des armées, et le président du Conseil supérieur de la magistrature. Il dispose du droit de dissoudre l'Assemblée nationale et de l'initiative référendaire. Élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans (renouvelable une fois), il nomme le Premier ministre (et peut mettre fin à ses fonctions) ainsi que les membres du gouvernement, et préside le Conseil des ministres. Le Premier ministre est le chef du gouvernement ; il dirige l'action gouvernementale et assure l'exécution des lois.

Le système électoral est du type scrutin à deux tours. Le gouvernement peut initier des ordonnances entre les sessions de l'Assemblée nationale, promulgue les lois votées par l'Assemblée nationale et veille à son application. En cas de vacance temporaire, les fonctions du Président de la République sont assurées par le Premier ministre.

En cas de vacance définitive résultant d'une incapacité du Président à exercer ses fonctions, elles sont assurées par le Président de l'Assemblée nationale.

Modibo Kéïta fut le chef de l'Etat du Mali indépendant en 1960. Son exercice présidentiel a duré jusqu'au 19 novembre 1968, date à laquelle un coup d'Etat militaire mit fin à la 1<sup>ère</sup> République du Mali et Moussa Traoré préside aux destinées du Mali à partir de cette date jusqu'au 26 mars 1991. La fin du règne de Moussa Traoré marque l'avènement de la démocratie et depuis lors, le Mali a connu quatre (4) Présidents : Alpha Oumar Konaré pour deux mandats de 1992 à 1997 et de 1997 à 2002, Amadou Toumani Touré pour deux mandats de 2002 à 2007 puis de 2008 à 2012. Amadou Toumani Touré a démissionné presque avant la fin de son mandat en 2012. Par la suite, Dionkounda TRAORE a été désigné comme Président de la transition avant que Ibrahim Boubacar Keita ne soit élu comme président lors des élections de 2013.

Réélu en 2018, Ibrahim Boubacar Keita a démissionné à la suite des événements du 18 août 2020, après les manifestations des Maliens répondant massivement aux appels à manifester du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) les 5 juin, 19 juin, 10 juillet, et 11 août 2020.

Une Transition est mise en place avec la désignation du colonel-major Bah N'Daw comme Président de la Transition. Le Colonel Assimi Goïta, Président du CNSP, a été désigné vice-président de la Transition.

Depuis la démission, le 24 mai 2021, du Président Bah N'Daw et de son Premier ministre Moctar Ouane, la Transition est désormais dirigée par le Colonel Assimi Goïta. Choguel Maïga issu des rangs du M5-RFP est nommé Premier ministre de la Transition.

## 1.2.2 Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif au Mali est incarné par l'Assemblée nationale qui est l'unique chambre où siègent les députés élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable. A ce titre, les députés bénéficient d'une immunité parlementaire dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Président élu par ses pairs est issu du parti ou du groupe de partis ayant la majorité à l'Assemblée. Un

député ayant effectué deux mandats bénéficie de la retraite parlementaire. Le bureau de l'Assemblée est renouvelé chaque année. Les députés se réunissent en session ordinaire et extraordinaire.

L'article 70 de la constitution de 1992 dispose que « la loi est votée par l'Assemblée nationale ». En plus du vote des lois, l'Assemblée nationale contrôle l'action gouvernementale. Elle interpelle le gouvernement et peut voter une motion de censure contre lui. C'est à travers l'exercice du contrôle de l'action gouvernementale que l'Assemblée nationale peut garantir l'équilibre des pouvoirs et permettre une meilleure défense des intérêts du peuple, dont elle assure la représentation nationale. La procédure législative commence par le dépôt du texte de loi sur la table de l'Assemblée nationale à l'initiative soit du gouvernement soit d'un député.

C'est à la fin des discussions sur le rapport de la commission que l'Assemblée nationale vote les lois. Une fois les lois votées, le gouvernement est chargé de leur promulgation.

Les élections législatives se sont déroulées les 29 mars et 19 avril 2020 pour les deux tours afin de renouveler les 147 membres de l'Assemblée nationale du Mali. Dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée au COVID-19, les taux de participations étaient de 35,73 % et 35,25 % respectivement pour le premier tour et le second tour. Les résultats issus de ces élections ont été vivement contestés. Lors des résultats définitifs, la Cour a annoncé que le parti au pouvoir, le Rassemblement pour le Mali a emporté 51 sièges sur les 147 alors que les résultats provisoires annonçaient 43 députés pour ce parti.

A la suite des événements du 18 août 2020 et de la mise en place de la Transition, le Conseil National de Transition (CNT) est l'assemblée législative instituée pour remplacer l'Assemblée nationale durant la période. Le CNT est composé de 121 membres et est chargé de voter les textes des réformes prévues dans le cadre de la Transition. Il peut aussi proposer une révision de la Charte de la transition, mais en réunissant au moins le tiers de ses membres, et l'initiative doit être portée par le président de la transition. Cette proposition de révision doit ensuite, pour être adoptée, recueillir les quatre cinquièmes

(4/5) des votes des 121 membres. Le 21 février 2022, une nouvelle charte de la transition est adoptée. Le nombre de parlementaires passe de 121 à 147.

### 1.2.3 Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est le gardien des libertés définies par la Constitution du Mali. Selon la Constitution du 25 février 1992, le pouvoir judiciaire est indépendant. La justice est rendue par une Cour suprême, une Cour constitutionnelle, des Cours d'assises, des Cours d'appel, des tribunaux de première instance et leurs sections détachées, des justices de paix à compétence étendue, des tribunaux de travail, des tribunaux de commerce, des tribunaux administratifs et des juridictions pour mineurs.

L'administration de la justice relève du ministère de la Justice. La Cour suprême est la plus haute cour de l'Etat. C'est une institution autonome au même titre que le Président de la République, l'Assemblée Nationale ou le Gouvernement. L'article 2 de la loi n° 2016-046 du 23 septembre 2016 fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la cour suprême dispose que : « la Cour suprême est la plus haute juridiction de l'Etat en matière judiciaire, administrative et des comptes ». Elle comprend une chambre administrative, une chambre judiciaire et une chambre des comptes. Elle dispose de pouvoirs contre les arrêts de la Cour d'appel et les juridictions de même niveau et aussi contre les jugements rendus en premier et dernier ressort par les juridictions de base. La Cour suprême est présidée par un Magistrat de l'ordre judiciaire nommé par le Président de la République sur proposition conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature.

La Cour d'appel est la juridiction d'appel des juridictions de base hormis le tribunal administratif. Depuis 1998, il existe trois Cours d'appel au Mali : Bamako, Kayes et Mopti. La Cour d'appel comprend cinq chambres : une chambre civile et commerciale, une chambre correctionnelle, une chambre d'accusation, une chambre sociale et une chambre des mineurs. Le Tribunal de Première Instance est compétent pour connaître, en premier et dernier ressort, les actions civiles, commerciales et coutumières impliquant des intérêts dont la valeur est inférieure ou égale à 50 000 F CFA.

En ce qui concerne l'exécution des actes authentiques et des décisions judiciaires étrangères, le Mali a signé le 9 mars 1962 un accord de coopération en matière de justice avec la France. Selon cet accord, les décisions contentieuses et gracieuses en matière civile et commerciale rendues par les juridictions siégeant sur le territoire de l'un des Etats doivent, pour avoir autorité de la chose jugée sur le territoire de l'autre Etat, remplir les conditions prévues par la législation de celui-ci.

### 1.3 Organisation territoriale

Selon la loi n°2017-051 du 02 octobre 2017 portant code des collectivités territoriales, le Mali a trois niveaux de collectivités territoriales que sont :

- La région ;
- Le cercle ;
- La commune.

Ces trois niveaux de décentralisation ont été créés à la suite d'un vaste projet de décentralisation, dont le processus date des années 90.

La Région constitue un cadre de mise en cohérence des stratégies et actions de développement des collectivités qui la composent et l'Etat. Le Mali est divisé en vingt (20) régions. Bamako, la capitale, est la région qui possède un statut particulier. Le district de Bamako rassemble 6 communes. Dans chaque Région, il est institué un Conseil régional composé de membres élus par les électeurs de la Région. Les conseillers régionaux sont élus par les conseillers communaux.

Le cercle est une collectivité territoriale regroupant plusieurs communes, doté d'une personnalité morale et bénéficiant de l'autonomie financière. Il y a 49 cercles au Mali. Dans chaque Cercle, il est institué un Conseil de Cercle composé de membres élus par les électeurs du Cercle.

La Commune est une Collectivité territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est urbaine ou rurale. La Commune urbaine se

compose essentiellement de quartiers. La Commune rurale se compose essentiellement de villages et/ou de fractions. Le Mali possède 703 communes. Les communes sont gérées par un conseil communal élu au suffrage universel direct. Le maire et les adjoints, qui forment le bureau communal, sont élus par les conseillers communaux.

## 1.4 Population

Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) au Mali a eu lieu en 2009 où la population était estimée à 14 528 662 habitants, dont 77,5% vivaient en milieu rural. Les femmes représentaient 50,4 % de cette population. La population du Mali est estimée à vingt et un millions habitants en 2021.

Le Mali a réalisé son cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5), conformément au décret n°98-099/P-RM du 27 mars 1998 fixant la périodicité de réalisation du recensement tous les dix ans. Les résultats de ce recensement sont attendus.

Avec 50,1 % de personnes âgées de moins de 15 ans, le Mali se caractérise par une population jeune. L'analyse selon le sexe révèle que les femmes sont un peu plus représentées que les hommes dans la population avec respectivement 50,4 % et 49,6 %. Les effectifs aux âges jeunes restent élevés, et diminuent rapidement au fur et à mesure que l'âge augmente ce qui est caractéristique d'un taux de fécondité encore très élevé (EMOP, 2021).

Le ratio population urbaine sur population rurale est fluctuant avec une tendance croissante. Ce ratio est passé de 28,86 % en 2011 à 27,71 % en 2021 selon les estimations de l'INSTAT.

Le Mali est un pays laïc où la liberté de culte est consacrée par la loi fondamentale. Trois religions y sont pratiquées : la religion musulmane, la religion chrétienne et les religions traditionnelles. Selon les données du RGPH de 2009, l'islam est la religion majoritaire avec près de 94,84 % de la population malienne.

**Tableau 1. Statistique sur la population du Mali**

	Indicateur
<b>Population en 2021</b>	21 400 000 habitants
Homme	50,4 %
Femme	49,6 %
Taux de croissance moyen annuel de la population entre 2011 et 2021	3,6 %
Taux de croissance de population en 2021	2,43 %
<b>Population par tranche d'âge en 2021</b>	
0-14	50,1 %
15-64	46,6 %
65 et plus	3,2 %
<b>Ratio entre la population urbaine et rurale 2011-2021 selon l'INSAT (%)</b>	
2011	28,86
2012	32,36
2013	35,86
2014	32,45
2015	32,62
2016	34,048
2017	33,68
2018	35,13
2019	30,95
2020	30,37
2021	27,71

Source : INSTAT

## 1.5 Education

Cette section traite de l'organisation des cycles scolaires, du plan de développement en faveur de l'éducation et donne des statistiques par cycle.

### 1.5.1 Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif formel malien est organisé autour de quatre niveaux : l'éducation préscolaire, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

L'éducation préscolaire accueille les enfants de 3 à 5 ans, pour une durée de 3 ans. Elle encadre les enfants pour faciliter leur intégration à l'école. L'éducation préscolaire est assurée par des institutions spécifiques ou centres de développement de la petite enfance (jardins d'enfants, garderies, crèches...). L'enseignement préscolaire est peu développé au Mali.

L'éducation fondamentale est constituée depuis 2010 par un cycle unique de 9 ans. Elle se subdivise en fondamental 1 qui va de la première année à la 6<sup>ème</sup> année et le fondamental 2 couvrant la 7<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> année.

L'enseignement secondaire se partage entre l'enseignement secondaire général dans les lycées de la 10<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> année, caractérisé par le baccalauréat et l'enseignement secondaire technique, caractérisé par un brevet de technicien.

L'enseignement supérieur accueille les détenteurs du baccalauréat ou du Brevet de technicien. Il est dispensé par les universités, les grandes écoles et les instituts publics et privés. De nos jours, l'enseignement supérieur a été refondé pour la mise en application du système Licence, Master, Doctorat (LMD), d'abord de façon expérimentale en 2007, puis généralisé entre 2007 et 2011. Les diplômes délivrés sont principalement la Licence à la fin du 1<sup>er</sup> cycle, le Master à la fin du 2<sup>nd</sup> cycle et le Doctorat à la fin du 3<sup>ème</sup> cycle.

### 1.5.2 Plan de développement en faveur de l'éducation

Doter la population malienne d'une éducation de qualité afin de fournir au pays des compétences

indispensables à son développement a toujours été une préoccupation centrale des différents gouvernements qui se sont succédés au fil du temps. C'est pourquoi, depuis 1998, le pays s'est engagé dans la réforme de son système éducatif en se dotant d'un Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) pour l'horizon 2008, mais réajusté jusqu'en 2010 pour tenir compte des nouveaux enjeux du secteur à la suite du diagnostic sectoriel mené en 2009. Ce programme visait, entre autres, à élargir l'accès au deuxième cycle de l'enseignement fondamental et à l'éducation non formelle, améliorer la qualité de l'éducation et de la formation, renforcer les capacités des services déconcentrés de l'éducation.

Pour atteindre les objectifs du PRODEC, un programme d'investissement sectoriel de l'éducation (PISE) a été élaboré pour la période 2001-2010 par le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement. Les principaux objectifs quantitatifs du PISE ont consisté à accroître : i) le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental de 64,4 % en 2002 à 89 % en 2010, ii) le taux brut de scolarisation au second cycle de l'enseignement fondamental de 28 % en 2002 à 66 % en 2010 et, iii) le taux d'alphabétisation des adultes d'environ 30 % en 2000 à 55 % en 2010, dont 45 % pour les femmes.

Si la mise en œuvre de ce programme a été essentielle dans les performances enregistrées par le Mali, la crise multiforme que le pays a traversée en 2012 n'a pas permis d'installer à souhait les réformes relatives à l'amélioration de la qualité et au renforcement de la gestion décentralisée de l'éducation de base. De fait, l'atteinte d'une éducation de qualité pour tous reste encore une préoccupation majeure. Les intrants logistiques sont indisponibles et/ou insuffisants dans une proportion notable d'établissements et les intrants pédagogiques sont tout aussi insuffisants.

Au regard de ces enjeux et défis nationaux, mais aussi des nouveaux engagements internationaux pris par le Mali, notamment par rapport à l'agenda 2030 de l'Education et l'agenda 2063 de l'Union Africaine, le nouveau programme décennal de développement du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle dénommé PRODEC2 a été lancé pour la période 2019-2028.

Ce programme sectoriel couvre les Ministères en charge de l'éducation et de la formation professionnelle. Il s'inspire des leçons tirées des programmes précédents, se renforce de l'analyse des effets des périls actuels (conflits, catastrophes naturelles, ...) sur le système éducatif et s'attache à fonder un projet politique de société conforme à la vision et aux aspirations légitimes du secteur à l'horizon 2030. Il s'articule autour de cinq réformes majeures. Ces axes de réformes sont : l'amélioration de l'efficacité interne et externe du système éducatif, l'amélioration de la formation et de la gestion des enseignants, la promotion de l'accès équitable et inclusif à une éducation de base de qualité pour tous, le renforcement de la gouvernance du secteur et le renforcement de la capacité de résilience du secteur.

Le nouveau programme décennal (PRODEC2) vise à assurer le droit des citoyens à une éducation et formation de qualité et à travers un système éducatif inclusif mieux adapté, cohérent et fonctionnel.

L'objectif est aussi de recruter le personnel enseignant uniquement au niveau des collectivités : à terme 100 % des enseignants seront des fonctionnaires des collectivités. En ce qui concerne le secondaire normal, le PRODEC2 prévoit d'augmenter la durée de la formation pour le niveau BAC de 2 à 3 ans et de soumettre tous les enseignants du préscolaire et du Fondamental à une formation initiale, et faire bénéficier chaque année 20 % des enseignants déjà en poste d'une formation continue.

Le PRODEC2 a des atouts majeurs pour une meilleure éducation au Mali. D'abord, le processus d'élaboration sectoriel s'est appuyé sur une bonne collaboration entre les différentes familles d'acteurs, ce qui a débouché sur un engagement collectif pour les orientations générales du secteur. Ensuite, dans un contexte difficile (indicateurs de scolarisation en recul, arbitrages budgétaires défavorables depuis 2016, contexte sécuritaire), le PRODEC2 marque une priorité claire à l'accueil des jeunes Maliens pour une éducation de base de qualité. Les efforts des autorités portent en premier lieu sur le développement des établissements publics, puis sur le soutien aux medersas et aux formes alternatives d'accueil (écoles mobiles et à classe unique, formes d'éducation non formelle et dispositifs passerelles, approche pilote

pour les écoles coraniques rénovées). Pour la partie haute du système éducatif, le PRODEC2 affiche deux orientations fortes : (i) un accès maîtrisé des jeunes vers l'enseignement secondaire général et supérieur, avec une réorientation marquée vers les filières scientifiques et les formations courtes et (ii) un déploiement de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle, deux orientations en adéquation avec les défis posés par l'état actuel du système éducatif et les perspectives de développement socio-économique du pays.

### 1.5.3 Statistique par cycle

Selon les résultats de l'EMOP 2021, de façon générale, le niveau d'instruction est faible au Mali. Environ six personnes sur 10 n'ont aucun niveau d'instruction (61,9 %). Le niveau d'instruction est plus faible chez les femmes. Plus de la moitié des hommes n'ont pas de niveau d'instruction (57,4 %) contre deux tiers chez les femmes (66,3 %). Seulement 0,8 % de la population a atteint un niveau d'études supérieures.

Avec la crise sécuritaire depuis 2012, les taux bruts de scolarisation ont connu une baisse entre 2013 et 2021 (Tableau 2). Le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental est estimé à 71,5 % en 2021 contre 74,0 % en 2013. Dans ce cycle, en 2021, les filles sont légèrement plus scolarisées que les garçons (72 % contre 71 %). Au second cycle de l'enseignement fondamental, le taux brut de scolarisation s'élève à 46,0 % en 2021 contre 49,1% en 2013. Dans ce cycle, en 2021, Les garçons sont plus scolarisés que les filles (46,8 % contre 45,1 %).

Au primaire, le ratio élèves/maitre est passé de 40 en 2014 à 43 en 2020. Le taux brut d'achèvement du primaire est passé de 48,30 % à 43 % durant la même période. Le taux brut d'admission au 1er cycle du secondaire (post primaire) est passé de 42,20 % en 2014 à 41,70 % en 2020. Par rapport à la déperdition scolaire, il en ressort dans l'ensemble que la majorité des enfants arrêtent de fréquenter à la suite d'un abandon volontaire (34,4 %) ou par suite de l'insuffisance de résultats scolaires (19,2 %) et dans une moindre mesure en raison de l'achèvement des études (11,8 %).

Selon l'annuaire statistique régionale 2020, au niveau de l'enseignement secondaire général et de la formation technique et professionnelle, les effectifs ont augmenté de façon générale entre 2014 et 2020. L'effectif des élèves au secondaire 1<sup>er</sup> cycle est passé de 647 186 en 2014 à 719 998 en 2020 soit une hausse de 11,25 %. Au second cycle, ce nombre est passé de 184 745 à 308 540 soit une hausse de 60% durant la même période. Pour le secondaire technique, le nombre d'élèves est passé de 10 167 en 2014 à 5 912 en 2020 soit une baisse de 41,85 %. Le ratio élèves/enseignants dans le premier cycle est passé de 29,54 en 2014 à 21,01 en 2020. Au second cycle, ce ratio est passé de 11,57 à 14,82 durant la période. Le taux brut de scolarisation du secondaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles) est passé de 50,90 % en 2014 à 50,4 % en 2020.

L'enseignement supérieur comprend les universités (les universités de Bamako et de Ségou) et les grandes écoles. Sur le plan national, l'effectif des étudiants dans l'enseignement supérieur est passé de 79 691 en 2014 à 84364 en 2019, soit une hausse de 5,86 %.

Pour l'année universitaire 2018-2019, les effectifs de l'ensemble des étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur (84 364) a connu une régression de 1,08 % par rapport à 2017-2018. Cette baisse peut trouver son explication, selon la direction de l'enseignement supérieur, d'une part dans la sortie définitive des restants du système classique, 3 759 étudiants, qui ont été diplômés ou exclus parce qu'ayant épuisé leur scolarité, et d'autre part dans le fait qu'il y'a eu moins d'entrées

de néo bacheliers, ils étaient 28 211 à s'inscrire en 2017 contre seulement 23 721 en 2018, soit 4 490 de moins.

Les étudiants sont majoritairement de sexe masculin. En effet, la proportion des garçons dans l'enseignement supérieur était de 70,93 % et 66,97 % en 2014 et 2019 respectivement. Cependant, l'analyse de l'évolution des effectifs selon le sexe montre que l'effectif des femmes a légèrement progressé plus vite que celui des hommes. Pour l'année universitaire 2018-2019, 33,03 % des étudiants étaient de sexe féminin contre 66,97 % de sexe masculin. Ces proportions étaient respectivement de 29,07 % et 70,93 % pour les étudiantes et les étudiants durant l'année universitaire 2013-2014.

Selon le rapport EMOP 2021, au Mali, la survie scolaire de façon générale est relativement grande quel que soit l'ordre d'enseignement. En effet, plus de huit élèves sur dix inscrits passent en classe supérieure. Le redoublement constitue un facteur de ralentissement du cursus scolaire et touche 9,0 % des élèves. Seulement 2,8 % des élèves arrivent à l'obtention du diplôme ou parviennent à achever leurs études.

Quant aux statistiques liées à l'alphabétisation, le taux d'alphabétisation des adultes âgés de 15 ans ou plus est estimé à 30,8 % en 2021 et en 2020 contre 33,8 % en 2019. Ce taux est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (40,4 % contre 22,1 % en 2021).

Tableau 2.

## Évolution des taux de scolarisation et de taux d'alphabétisation

	EMOP 2013	EMOP 2014	EMOP 2015	EMOP 2016	EMOP 2017	EMOP 2018	EMOP 2019	EMOP 2020	EMOP 2021
<b>Taux brut de scolarisation (%) au primaire I</b>	74,0	72,3	74,1	77,1	74,6	74,6	72,2	71,1	71,5
<b>Filles (%)</b>	71,4	70,4	71,1	75,0	74,8	73,4	70,5	72,1	72,0
<b>Garçons(%)</b>	76,3	74,1	76,8	78,8	77,2	75,7	73,8	70,2	71,0
<b>Taux net de scolarisation (%) au primaire I</b>	54,0	55,4	57,3	60,2	60,9	57,7	58,6	58,3	54,7
<b>Filles (%)</b>	52,7	53,6	55,2	58,9	60,4	57,5	57,8	59,0	54,7
<b>Garçons(%)</b>	55,1	57,0	59,2	61,4	61,4	57,9	59,4	57,7	54,8
<b>Taux net de scolarisation (%) au primaire II</b>	49,1	52,8	55,4	53,9	54,6	53,9	52,8	54,8	46,0
<b>Filles (%)</b>	43,6	47,5	49,8	53,2	55,3	53,7	53,7	52,4	45,1
<b>Garçons(%)</b>	54,2	57,5	60,3	54,6	53,9	54,0	52,1	56,8	46,8
<b>Taux net de scolarisation (%) au primaire II</b>	23,2	28,0	31,1	31,9	29,5	27,6	32,9	31,9	25,4
<b>Filles (%)</b>	20,6	28,3	25,5	32,3	30,7	27,9	32,6	32,0	23,9
<b>Garçons(%)</b>	25,6	30,2	28,3	31,5	28,4	27,3	33,1	31,7	26,7
<b>Population de 6 ans ou plus sans instruction (%)</b>	62,5	62,7	61,5	62,0	62,0	60,2	61,1	63,4	61,9
<b>Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus (%)</b>	35,2	31,0	33,1	31,0	34,3	35,5	33,8	30,8	30,8
<b>Femmes(%)</b>	24,1	21,5	22,2	21,6	24,6	25,7	24,5	22,1	22,1
<b>Hommes (%)</b>	47,5	41,5	45,1	41,4	44,8	46,2	43,9	40,4	40,4

Source : INSTAT

Selon les données de la Banque Mondiale, les dépenses moyennes d'éducation ont représenté environ 17,57 % des dépenses gouvernementales durant la période 2008-2017. Rapportées au PIB, ces dépenses représentaient en moyenne 3,56 % du PIB entre 2008 et 2019. En 2019, les dépenses publiques d'éducation se représentaient 3,438 % du PIB contre 3,40 % en 2008. Il ressort du PRODEC2 que la répartition intersectorielle des dépenses courantes publiques reste en défaveur du sous cycle de l'enseignement fondamental qui, en 2015, reçoit 37 % des dépenses courantes publiques. Cette part n'a quasiment pas évolué depuis très longtemps, puisqu'elle était évaluée à 35 % en 2004 et 36,5 % en 2008. En 2015, le 1er cycle du fondamental, avec 37,4 % de cette enveloppe, bénéficie de la plus grande part des dépenses courantes d'éducation, suivi de l'enseignement supérieur (21,5 %), du 2nd cycle du fondamental (18,1 %), du secondaire général (11,6 %), de la formation professionnelle (6,2 %), de la formation des enseignants (3,4 %), du

préscolaire (1,1 %), du secondaire technique (0,6 %) et enfin de l'éducation non formelle (0,3 %).

## 1.6 Santé

Cette section renseigne sur l'architecture générale du système de santé, donne des statistiques générales sur l'état de santé des populations et informe sur les prévalences des principales maladies.

### 1.6.1 Architecture du système de santé

Selon le rapport de l'OMS sur le système de surveillance sur la disponibilité des ressources et services essentiels de santé en 2020, le Système de santé au Mali est régi par la Politique sectorielle de Santé et de Population, adopté en décembre 1990 avec comme principale stratégie les soins de santé primaires et les principes de l'initiative de Bamako. Il est organisé de manière pyramidale et hiérarchisé

selon deux versants (administratif et technique) composés chacun de trois niveaux. Pour le versant technique, les structures publiques de soins sont classiquement organisées en trois niveaux qui assurent des soins primaires, secondaires et tertiaires ; à savoir, (i) un niveau opérationnel (75 districts sanitaires et 1 044 aires de santé) où une constellation des Centres de Santé Communautaires (CSCoM) constitue le premier point de contact des patients avec le système de santé et offre un ensemble minimal d'activités (curatives, préventives et promotionnelles).

Les CSCoMs sont appuyés par une structure hospitalière comme première référence, le Centre de santé de Référence ou CSRéf, (ii) un niveau intermédiaire ou Régional avec un Hôpital Régional est représenté par les établissements publics hospitaliers de deuxième référence au nombre de huit, et (iii) un niveau central ou national avec des Hôpitaux tertiaires (Centre Hospitalo-Universitaire (CHU), des Hôpitaux nationaux au nombre de cinq et des établissements publics scientifiques et technologiques au nombre de six). Aux différents niveaux, il y a d'autres opportunités d'offre des services notamment, des cabinets de soins, des cabinets médicaux, des postes de santé avancés, des cliniques tout comme des polycliniques.

A côté de la médecine conventionnelle, existe la médecine traditionnelle dont les praticiens travaillent en étroite collaboration avec les acteurs de la médecine moderne, notamment dans la fabrication de certains médicaments à l'aide de plantes. En 2021, la proportion de la population ayant consulté un guérisseur ou un marabout est estimé à 11,3 %

contre 15,8 % en 2020. Ce taux est de 3,6% en milieu urbain contre 13,4 % en milieu rural. Selon le sexe, ce taux est plus élevé chez les hommes (12,7 %) que chez les femmes (10,1 %).

En 2021, la proportion de la population habitant à moins d'un kilomètre d'un établissement de santé était de 35,3 %. Cette proportion a connu une baisse puisqu'elle était de 41,0 % en 2020. Selon le milieu de résidence, cette proportion est de 31,6 % en milieu urbain contre 36,3 % en milieu rural. La proportion de la population habitant à plus de 15 kilomètres d'un établissement de santé a également baissé, passant de 7,5 % en 2020 à 6,7% en 2021. Ce taux est plus faible en milieu urbain (2,5 %) qu'en milieu rural (7,8 %).

### 1.6.2 Statistiques générales indiquant l'état de santé des populations

Les données du tableau 3 indiquent que l'espérance de vie à la naissance a connu une tendance haussière de 2013 à 2019, passant de 56,57 à 59,306, soit une hausse globale de 4,8 %. Son niveau est plus élevé chez les femmes que chez les hommes sur toute la période. Par ailleurs, le taux de mortalité néonatale au Mali a baissé entre 2013 et 2020 passant de 36,2 à 31,6 naissances vivantes, soit une baisse globale de 11,3 %. Quant à la mortalité infantile, elle est passée de 116,7 pour 1000 en 2013 à 91 pour 1000 en 2020 soit une diminution d'environ 19,5 % durant la période. Cela est en partie dû aux efforts du gouvernement et des partenaires dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accès aux soins de santé.

**Tableau 3. Statistiques générales sur l'état de santé des populations au Mali**

Année	Espérance de la vie à la naissance (années)			Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1000)
	Homme	Femme	Global		
2013	55,92	57,22	56,57	36,2	116,7
2014	56,36	57,7	57,03	35,5	112,5
2015	56,81	58,19	57,50	34,8	108,6
2016	57,27	58,69	57,98	34,1	104,8
2017	57,71	59,18	58,45	33,5	101,1
2018	58,13	59,64	58,89	32,8	97,4
2019	58,529	60,085	59,306	32,1	94
2020	-	-	-	31,6	91

Source : Banque Mondiale

### 1.6.3 Prévalence des maladies

Au cours du deuxième passage de l'EMOP 2021, Le taux de morbidité, indiquant la population souffrant d'une maladie ou ayant été victime d'une blessure au cours des trois derniers mois ayant précédé l'enquête, est estimé à 24,3 %. Ce taux a baissé comparativement à celui du premier passage qui était de 28,1 %. Il est plus élevé pour les individus vulnérables comme les personnes âgées de plus de soixante ans (44,1 %) et les enfants de moins de cinq ans (31,2 %). Le paludisme ou la fièvre constitue la principale pathologie dont souffrait la population malienne. La prévalence du paludisme est de 18,5 % selon les résultats de l'EMOP 2021.

Selon le rapport de l'OMS sur le paludisme en 2019, le Mali fait partie des dix pays concentrant le plus grand nombre de cas de paludisme et de décès associés. De 2015 à 2018, le nombre de cas s'est stabilisé entre 387 et 391 pour 1 000 personnes à risque, tandis que le nombre de décès a chuté de 30 %, passant de 0,89 à 0,62 pour 1 000 personnes à risque. Selon les données de la Banque Mondiale, l'incidence du paludisme est passée de 382,5 (pour 1000 habitants à risque) en 2010, à 391,18 en 2015 et à 386,77 en 2018. Le rapport de l'OMS indique par ailleurs que le paludisme a un impact significatif sur les enfants de moins de 5 ans au Mali. Le nombre d'enfants de moins de 5 ans atteint d'anémie grave au Mali est le deuxième plus élevé au monde. En 2020, le paludisme a fait 1 698 décès sur un total de 2 666 266 de cas enregistrés au Mali, selon le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP). Selon le rapport de l'OMS sur le paludisme dans le monde en 2021, le nombre de cas de paludisme enregistré au Mali est en hausse continue entre 2000 et 2020 au Mali.

Concernant le VIH/SIDA, des questions ont été posées aux enquêtés pour évaluer leur connaissance des moyens de prévention du VIH lors de la sixième Enquête Démographique et de Santé du Mali (EDSM-VI) en 2018. Les résultats montrent que 62 % des femmes et 76 % des hommes de 15-49 ans ont déclaré qu'on pouvait éviter les risques de contracter le VIH en utilisant des préservatifs à chaque rapport sexuel. Par ailleurs, 69 % des femmes et 79 % des hommes ont répondu par l'affirmative à la question de savoir si la limitation des rapports sexuels à un

seul partenaire sexuel non infecté et qui n'a aucun autre partenaire sexuel, permet d'éviter les risques de contracter le VIH.

Globalement, 57 % des femmes et 70 % des hommes connaissent à la fois ces deux moyens de prévention du VIH. Le pourcentage des hommes connaissant les deux moyens de prévention du VIH est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (79 % contre 67 %). Le taux de prévalence du VIH/SIDA était estimé à 1,2 % en 2019 contre 1,4 % en 2004. Pour les femmes âgées de 15 à 24 ans, ce taux est passé de 1 % en 2004 à 0,8 % en 2019.

Par ailleurs, l'OMS indique, en 2018, que le Mali amorce une transition épidémiologique avec l'émergence de maladies liées à l'urbanisation, à la sédentarité et au changement dans le mode d'alimentation. C'est le cas, par exemple, de l'hypertension qui touche 15 % de la population et la prévalence du diabète estimée à 9,3 %. La mortalité prématurée par maladies cardiovasculaires, cancer, diabète et maladies respiratoires chroniques (entre 30 et 70 ans) est estimée à 22,3% en 2019 selon la Banque mondiale.

Le mercredi 25 mars 2020, le Mali a allongé la liste des pays affectés par la pandémie de Coronavirus. A la date du 21 mars 2022, le pays comptait 30 454 cas confirmés de COVID-19, dont 29727 guéris et 727 décès.

Dès le 17 mars 2020, le Conseil Supérieur de Défense Nationale, réuni en session extraordinaire, a adopté un certain nombre de mesures. D'un coût estimé à 3 322 417 000 FCFA, un plan d'actions qui est articulé autour de la prévention et de la prise en charge a été formulé. Pour un total de 2 436 517 000 FCFA, les activités de prévention sont essentiellement basées sur la surveillance épidémiologique, les ressources humaines, le transfert des patients, le renforcement des mesures d'hygiène, la communication, la mobilisation sociale et la coordination et suivi des activités. En ce qui concerne la prise en charge, on note la disponibilité des équipements médicaux, la prise en charge du personnel de garde et la prise en charge médicale des cas confirmés. Le montant total de cette prise en charge est de 885 900 000 FCFA.

Le FMI a approuvé en faveur du Mali un décaissement de 146,668 millions de DTS (environ 200,4 millions de dollars, ou 78,6 % de la quote-part) au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) pour aider le pays à satisfaire ses besoins urgents de financement du budget et de la balance des paiements face à l'évolution rapide de la pandémie. Cela fait suite à l'approbation d'un allègement du service de la dette envers le FMI d'environ 10 millions de dollars au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes.

Dans le cadre de la Facilité COVAX, le Mali est le premier pays du Sahel Central à recevoir ces vaccins contre la COVID-19 en Afrique de l'Ouest. Le nombre total de doses administrées est de 2,22 millions à la date du 21 mars 2022, avec 936 mille personnes complètement vaccinées (soit un taux de 4,6%).

## 1.7 Emploi

Ce point renseigne sur la population active, le taux de chômage et le taux de sous-emploi. Il fournit également des informations sur le caractère formel ou informel de l'emploi et présente la politique de l'emploi au Mali. Enfin, des esquisses de la dynamique de l'emploi sont données.

### 1.7.1 Population active

L'INSTAT estime la population en âge de travailler (15 ans et plus) à 10 410 417, soit 49,56 % de la population en 2021. Cette catégorie de population se répartit en actifs employés (6269 831), en chômeurs (407 656), en main-d'œuvre potentielle (116 609) et en autres hors main d'œuvre (3 616 321).

Il ressort des chiffres de l'EMOP 2021 que dans l'ensemble du pays, entre avril et juin 2021, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 ans ou plus est de 60,2 %. Les femmes sont moins actives que les hommes (45,3 % contre 77,2% respectivement). Selon le milieu de résidence, ceux du milieu rural sont plus occupés (63,6% contre 48,9% pour le milieu urbain).

En comparant les données de l'EMOP 2021 aux données antérieures, les tendances sont similaires et montrent que les femmes sont moins actives que les hommes. En 2013, par exemple, le taux d'activité des femmes était estimé à 74,1 % contre 86,0 % pour les hommes. En 2020, ce taux était de 48,5 % pour les femmes contre 78,1% pour les hommes.

Le taux d'emploi est plus élevé en milieu rural. En 2013, le taux d'activité était de 85,9 % en milieu rural contre environ 65,2% en milieu urbain. Ce taux était également plus élevé en milieu rural (65,3 %) qu'en milieu urbain (54,3 %) en 2020. Par ailleurs, la proportion de la population de 15 ans ou plus occupée fluctue et évolue à la baisse depuis 2019. Cette proportion était estimée à 64,4 % en 2013, 62,5 % en 2020 et 60,2% en 2021.

### 1.7.2 Taux de chômage

Au niveau national en 2021, le chômage frappe 6,1 % de la population en âge de travailler (15 ans ou plus). Les femmes sont plus touchées que les hommes par le phénomène (9,0 % contre 4,1 % respectivement). Le taux de chômage est moins élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (3,7 % et 4,0 % respectivement en 2020). Le taux de chômage s'est inscrit dans une tendance baissière depuis 2016.

Tableau 4. Evolution du taux de chômage

	EMOP 2013	EMOP 2014	EMOP 2015	EMOP 2016	EMOP 2017	EMOP 2018	EMOP 2019	EMOP 2020	EMOP 2021
<b>Taux de chômage (%) des 15-64 ans</b>	10,8	10,3	10,6	10,6	9,3	8,4	5,4	4,2	6,1
<b>Milieu Urbain (%)</b>	12,3	13,5	13,2	13,0	11,4	12,2	8,7	7,7	7
<b>Milieu Rural (%)</b>	10,3	9,3	9,4	9,8	8,6	7,1	4,3	3,1	5,9
<b>Femmes(%)</b>	15,1	15,8	13,6	12,1	10,6	9,7	6,1	4,0	9,0
<b>Hommes (%)</b>	7,2	5,4	7,5	9,4	8,3	7,5	4,9	4,3	4,1
<b>Population de 15 ans ou plus occupée (%)</b>	64,4	65,2	64,9	64,8	61,6	54,0	65,1	62,5	60,2

Source : INSTAT

### 1.7.3 Taux de sous-emploi

Selon les estimations de l'OIT, le taux de sous-emploi (visible) était évalué à 17,3 % en 2019. Ce taux était plus faible chez les hommes (16,4 %) que chez les femmes (18,6 %). Selon le milieu de résidence, ce taux était de 17,5 % en milieu rural contre environ 16,8 % en milieu urbain. Selon les classes d'âges, le taux de sous-emploi était de 25,6 % chez les actifs âgés de 15 à 24 ans et de 13,5 % chez les actifs âgés de plus de 25 ans.

Les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI – ESI) de 2017 au Mali montrent que le taux de sous-emploi lié au temps de travail (SU2) était de 18,4 %, dont 15,3 % chez les hommes et 23,1 % chez les femmes. Le taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle (SU3) était de 27,0 % et la mesure composite de la sous-utilisation de la main œuvre était de 37,6 %.

La distribution du taux de sous-emploi selon le niveau d'éducation en 2017 montre que le taux était de 26,4 % chez les actifs ayant un niveau supérieur, 25,1 % chez ceux ayant un niveau secondaire et 17,2 % chez les actifs ayant un niveau primaire. Ce taux était de 16 % chez les actifs sans aucun niveau d'instruction.

Selon les résultats de l'EMOP, le taux combiné du sous-emploi, lié au temps de travail, et du chômage était estimé à 15,7 % en 2021 contre 11,2 % en 2020. Ce taux était plus faible chez les hommes (10,0 %) que chez les femmes (23,7 %). Selon le milieu de résidence, ce taux était de 15,3 % en milieu rural contre 17,1 % en milieu urbain. Selon les classes d'âges, le taux combiné du sous-emploi, lié au temps de travail, et du chômage était le plus élevé chez les personnes âgées de 15 à 24 ans (18,6 %), suivies par celles de la classe de 25 ans à 34 ans (17,3 %).

### 1.7.4 Emploi formel et informel

Les résultats de l'EMOP 2021 montrent que 68,3 % de la population en emploi travaille dans le secteur primaire suivi du commerce avec 12,3 %, de l'industrie (10,8 %) et des services (8,6 %). Le secteur primaire emploie une grande partie des actifs du milieu rural et ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction. En effet, 81,3 % des actifs en milieu rural travaillent dans le secteur primaire contre 10,7 % des actifs en milieu urbain. Selon le niveau d'éducation, 76,1 % de ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction travaillent dans le secteur primaire contre seulement 4,9 % de ceux qui ont un niveau supérieur.

Les activités commerciales et les services sont plus développés en milieu urbain. En effet, les secteurs du commerce et des services emploient plus de deux occupés sur trois actifs du milieu urbain (37,4 % pour le commerce et 32 % pour les services). Le secteur des services emploie une grande partie de ceux qui ont un niveau secondaire (44,2 %) et supérieur (76,3 %).

Selon les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) en 2017, le secteur informel est le principal pourvoyeur d'emplois. Il ressort que les employés qui travaillaient dans le secteur public au Mali en 2017, sont beaucoup plus représentés dans les emplois formels (93,7 %) que dans les emplois informels (6,3 %). Cependant, pour le secteur privé, la quasi-totalité (97,5 %) des employés sont dans l'informel.

En 2018, selon les estimations de l'OIT, le secteur informel à lui seul abritait plus de 93,4 % des emplois. Selon le groupe de recherche en économie appliquée et théorique, en 2019, la quasi-totalité des emplois sont informels au Mali (94% dont 95% pour les femmes et 93% pour les hommes).

Tableau 5.

Répartition de la population active occupée par milieu, sexe, niveau d'instruction selon la branche d'activité en 2021 (%)

	Primaire	Industrie	Commerce	Service
<b>Urbain</b>	10,7	19,8	37,4	32,0
<b>Bamako</b>	1,7	21,3	39,2	37,2
<b>Autres Villes</b>	25,6	17,3	34,6	22,5
<b>Rural</b>	81,3	8,7	6,7	3,3
	<b>Sexe</b>			
<b>Masculin</b>	69,7	10,7	9,8	9,8
<b>Féminin</b>	66,1	10,9	16,2	6,9
	<b>Niveau d'instruction</b>			
<b>Aucun niveau</b>	76,1	8,8	10,5	4,5
<b>Fondamental I</b>	61,2	14,5	15,3	9,0
<b>Fondamental II</b>	47,5	18,3	18,8	15,4
<b>Secondaire</b>	21,2	15,8	18,8	44,2
<b>Supérieur</b>	4,9	5,4	13,5	76,3
<b>Ensemble</b>	<b>68,3</b>	<b>10,8</b>	<b>12,3</b>	<b>8,6</b>

Source : INSTAT (EMOP 2021)

### 1.7.5 Politique de l'emploi

A travers diverses actions, le Mali met en œuvre depuis 1998, une Politique Nationale de l'Emploi (PNE). Cette politique entend promouvoir toutes les formes d'emploi et agir sur tous les leviers qui conditionnent l'emploi, qu'il s'agisse de formation professionnelle, d'apprentissage, de culture entrepreneuriale, de soutien aux initiatives productives, de promotion de l'investissement, d'accès aux ressources ou de modalités d'utilisation de la force de travail.

La PNE a connu une révision en 2014 pour prendre en compte ces mutations et les changements annoncés dans les années à venir. La PNE de 2014 est articulée en six points essentiels :

- Assurer la prise en compte de l'emploi dans les politiques transversales ;
- Assurer la prise en compte de l'emploi dans les politiques sectorielles ;
- Renforcer les actions ciblées de promotion et de création d'emplois ;

- Renforcer les actions directes de promotion de l'emploi ;
- Améliorer l'employabilité pour faciliter l'accès au marché du travail ;
- Améliorer la gouvernance du marché de l'emploi ;
- Renforcer l'organisation et le fonctionnement du marché de l'emploi ;
- Consolider le dialogue social, source d'efficacité de la PNE.

Dans la PNE de 2014, l'amélioration de l'employabilité des jeunes et l'insertion socioprofessionnelle des sortants est recherchée à travers une meilleure articulation entre la formation et l'emploi, qui passe par : (i) l'amélioration de la connaissance du marché de l'emploi, (ii) le développement des offres de formation dans les filières porteuses, (iii) le développement de l'esprit d'entrepreneuriat et la mise en place d'incubateurs, (iv) le développement du partenariat Public-Privé, (v) la mise en place d'un mécanisme de suivi de l'insertion socioprofessionnelle des

sortants, (vi) la mise en place d'un dispositif national fonctionnel d'évaluation des apprentissages, (vii) le développement de l'attractivité du sous-secteur de la recherche scientifique et technologique, et (viii) l'intensification des stratégies de formation professionnelle des jeunes et des femmes dans des métiers non traditionnels et les filières porteuses.

Pour mener à bien la PNE, plusieurs structures interviennent sur le marché de l'emploi au Mali au cours des deux dernières décennies. Il s'agit, entre autres de :

- La Direction Nationale de l'Emploi dont la mission est d'élaborer les éléments de la politique nationale de l'emploi et assurer la coordination et le suivi de sa mise en œuvre ;
- L'Agence Nationale Pour l'Emploi qui œuvre au Placement, aux Programmes de promotion d'emploi, à l'information sur le marché du travail, à la formation professionnelle ;
- L'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes qui fait la promotion de l'emploi des jeunes ;
- Le Fonds Auto-Renouvelable pour l'Emploi dont la mission est de garantir des projets de création d'entreprise et de servir de caution.

A travers les différentes structures créées pour accompagner la création d'emplois, les autorités ont aussi mis l'accent sur le développement des filières porteuses en collaboration avec les centres de formation. Cela permet de concilier la théorie et la pratique. L'agence pour l'emploi des jeunes a initié un programme de stages professionnels à l'intention des jeunes diplômés pour augmenter leurs chances d'employabilité et de se familiariser avec l'environnement professionnel. Une facilité fiscale est aussi accordée aux jeunes entrepreneurs qui sont dispensés du paiement d'impôts durant trois années après la création de leurs entreprises.

Le Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE) est l'un des grands projets dans le domaine des ressources humaines que le Mali a décidé de relancer en 2015 dans des conditions

compatibles avec les enjeux actuels et les défis à venir. Il s'agit en fait d'un programme dédié à l'opérationnalisation de la Politique Nationale de Formation Professionnelle élaborée comme soutien à la politique active de l'emploi, une politique fondée sur le développement des compétences pour la croissance économique et l'accroissement de la compétitivité du capital humain. Ce programme vise ainsi à favoriser l'équité et l'inclusion sociale et à contribuer au développement durable dans le pays. Il en ressort que la politique de l'emploi au Mali embrasse quatre types de dispositifs :

- Le premier type concerne toutes les mesures prises pour développer l'auto-emploi et favoriser la création et le développement de micro et petites entreprises, en facilitant l'accès aux facteurs de production (crédit, terre et/ou équipement) et en développant l'esprit d'entreprise ;
- Le deuxième type couvre les travaux publics (comme les travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO)) qui garantissent aux participants une rémunération en échange d'une activité entreprise pendant un temps limité. Le plus souvent les travaux publics permettent de faire face à une insuffisance saisonnière ou conjoncturelle de la demande de travail et sont ciblés sur des groupes bien définis ou des régions ;
- Le troisième type concerne les mesures de formation et d'apprentissage qui sont conçues pour combler les lacunes du système de formation initiale (technique et professionnelle mais aussi générale) ; il vise à donner des compétences et des qualifications demandées sur le marché du travail. Les programmes de certification et validation des acquis appartiennent à ce genre de dispositifs ;
- Le quatrième, enfin, couvre les mesures d'intermédiation destinées à améliorer la fluidité du marché du travail et à encourager une meilleure et plus rapide adéquation de l'offre à la demande de travail.

## 1.7.6 Dynamique de l'emploi

Selon les résultats des enquêtes Afrobarometer de 2014-2020, au Mali, le chômage et le sous-emploi sont des phénomènes urbains, qui touchent principalement les personnes jeunes et qui ont un certain niveau d'éducation. Cela peut être mis en relation avec le caractère primaire de son économie ainsi qu'avec la faible création d'emplois ces dernières années, les nouveaux emplois étant de surcroît plus informels, partiels et précaires. Le Mali fait aussi face aux défis de genre, d'adéquation emploi-formation, et de transformation structurelle de son économie en faveur du secteur secondaire industriel et de la formalisation de l'emploi.

En considérant un scénario de croissance annuelle de 3,6 % de la population malienne, l'augmentation de la population active atteindrait 120 000 personnes par an en 2020 selon le BIT. Le rapport de l'UNFPA montre que 10,2 millions de jeunes auront 16 ans ou moins en 2020 et 13,5 millions auront moins de 18 ans en 2030. Cela entraîne de nombreux défis en termes d'emplois à créer dans le futur.

Le nombre d'arrivées sur le marché du travail est bien nettement plus important que le seul d'accroissement de la population active. Une étude Beaujeu et al. (2011), estime ces arrivées à 278.000

en 2010. La même étude projette à pas moins de 434.000 le nombre d'arrivées sur le marché du travail malien en 2030. Ces données sur le nombre annuel d'arrivées donnent un bon ordre de grandeur du défi de l'insertion des jeunes au monde du travail au Mali.

## 1.8 Rappel des agrégats principaux

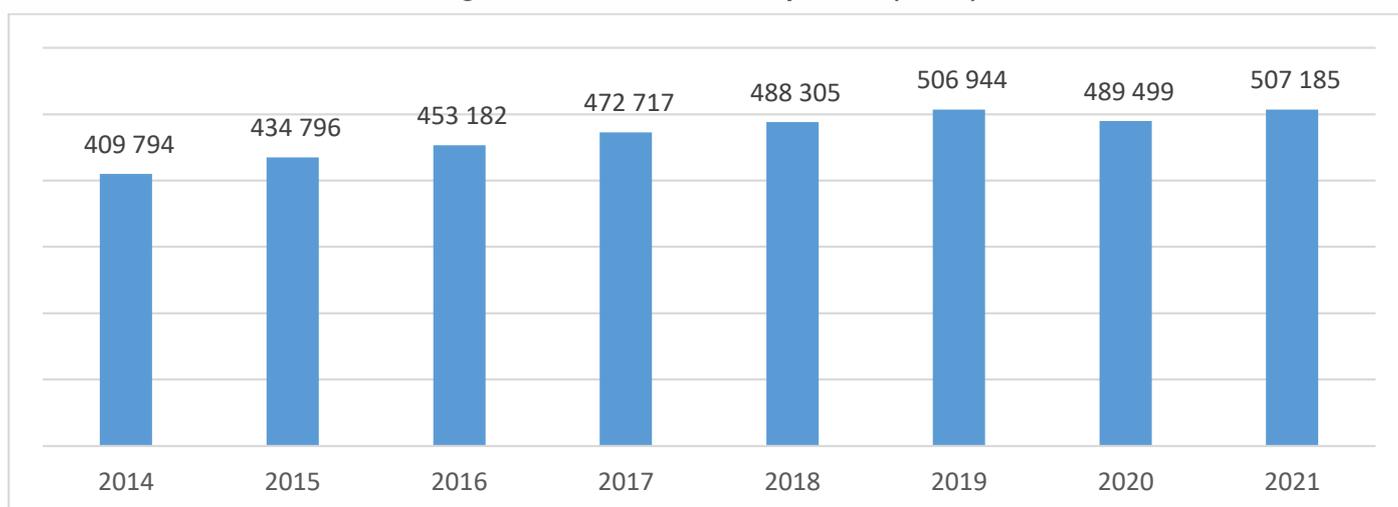
### 1.8.1 Niveau de développement

En 2020, le Mali a été classé dans la catégorie des pays à faible niveau de développement humain avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,434 et placé au 184<sup>ème</sup> rang sur 189 pays. En 2019, le pays occupait le même rang au niveau mondial avec un IDH de 0,423.

L'IDH du Mali est inférieur à la moyenne des pays du groupe de développement humain faible (0,689) et en dessous de la moyenne de 0,547 pour les pays d'Afrique subsaharienne.

Le PIB par tête est faible mais en progression entre 2014 et 2019 où il a atteint 506 944 FCFA. Sur cette période, il a augmenté en moyenne de 4,35 % par an. Le PIB par habitant est ressorti à 489 499 FCFA en 2020, soit une baisse de 3,44 % par rapport à sa valeur de 2019, avant d'atteindre 507 185 FCFA en 2021.

Figure 1 : Evolution du PIB par tête (FCFA)



Source : INSTAT

## 1.8.2 Tableau récapitulatif

Le tableau 6 présente les principaux agrégats économiques observés ces cinq dernières années. Il est exprimé en milliards de FCFA, sauf indication contraire.

**Tableau 6. Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques entre 2016 et 2021**

Milliards FCFA	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (EST)
<b>Economie nationale</b>						
<b>PIB Nominal</b>	8 311,9	8 922,2	9 482,0	10 124,7	10 052,8	10 614,0
<b>Croissance du PIB réel (en %)</b>	5,9	5,3	4,7	4,8	-1,2	3,1
<b>Taux d'investissement (en %)</b>	24,0	21,6	20,5	22,5	17,3	21,2
<b>Taux d'inflation (en %)</b>	-0,9	1,4	1,9	-3,0	0,5	3,9
<b>Balance des paiements</b>						
<b>Exports FOB</b>	6715,9	1 685,9	1 991,4	2 153,4	2 759,4	2 693,8
<b>Imports FOB</b>	2 018,0	2 095,5	2 204,0	2 527,0	2 469,3	2 863,1
<b>Solde</b>	342,1	-409,6	-212,6	-373,6	290,1	-169,3
<b>Balance courante, y compris dons</b>	-602,0	-704,3	-459,9	-755,1	-218,5	-830,3
<b>Finances publiques</b>						
<b>Recettes et dons</b>	1 522,2	1 790,3	1 473,2	2 173,0	2 072,2	2 347,6
<b>Dépenses</b>	1 850,0	2 045,0	1 925,9	2 343,8	2 625,3	2 868,4
<b>Solde</b>	-327,8	-254,7	-452,7	-170,8	-553,1	-520,8
<b>Dettes publiques</b>						
<b>Dettes intérieure</b>	2 986,0	3 168,0	3 496,8	4 106,0	4 757,0	5 521,8
<b>Dettes extérieure</b>	913,0	986,0	1 208,7	1 424,4	1 763,3	2 272,3
<b>Dettes intérieure en % du PIB nominal</b>	2 074,0	2 182,0	2 288,2	2 681,6	2 993,7	3 249,6
<b>Déficit budgétaire (solde primaire de base)</b>	11,0	11,1	12,7	14,1	17,5	21,4
<b>En valeur</b>						
<b>En pourcentage du PIB nominal (%)</b>	-166,4	-70,9	-340,0	-61,4	-395,4	-290,6
	-2,0	-0,8	-3,6	-0,6	-3,9	-2,7

Source : INSTAT, BCEAO, DGDP

## 2.1. Evaluation du produit intérieur brut

### 2.1.1 Au niveau du PIB

Le produit intérieur brut du Mali est passé de 8 311,9 milliards en 2016 à 10 124,7 milliards en 2019 soit une création de richesses de 1 812,8 milliards de FCFA sur la période. Cette croissance est tirée par les bonnes productions d'or et de coton. Le PIB

a connu une baisse en 2020 avec l'avènement du COVID-19 pour se situer à un niveau de 10 052,8 milliards FCFA. Après 2020, le PIB devrait connaître une hausse continue en passant de 10 614,0 milliards de FCFA en 2021 à 11 456,1 milliards de FCFA en 2022 avant d'atteindre 12 497,6 milliards de FCFA en 2023.

Tableau 7. Evolution du niveau du PIB entre 2016 et 2023

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021(E)	2022(p)	2023(P)
<b>PIB nominal (Milliards FCFA)</b>	8 311,9	8 922,2	9 482,0	10 124,7	10 052,8	10 614,0	11 456,1	12 497,6

Source : INSTAT, juin 2022

### 2.1.2 Croissance du PIB réel

L'économie malienne a connu une bonne dynamique entre 2016 et 2019, avec une croissance supérieure à 4,6% chaque année. Toutefois, le taux de croissance réel du PIB fluctue depuis 2017 et a globalement une tendance à la baisse. La croissance du secteur primaire a globalement connu un ralentissement avec un taux de croissance qui est passé de 8,0 % en 2016 à 1,5 % en 2021.

Le taux de croissance du secteur secondaire est irrégulier. Il est passé de -0,4 % en 2016 à 7,2 % en 2017 pour se situer à 0,4 % en 2021.

Avec l'apparition du COVID-19, le PIB réel a connu un recul de 1,2 % en 2020. Le secteur primaire

serait le plus touché, dû notamment au boycott des cotonculteurs avec une baisse de 4,3 % de sa valeur ajoutée. Quant au secteur secondaire, il a connu une légère baisse à la suite de la pandémie (-0,1 %). Seul le secteur tertiaire a connu une hausse mais à un niveau très faible (+0,7 %). Les estimations montrent que tous les secteurs ont connu une croissance positive en 2021. Cette dynamique devrait se maintenir en 2022.

Le secteur primaire devrait croître de 3,7% en 2022 après 1,5% en 2021. S'agissant du secteur secondaire, sa croissance passerait de 0,4% en 2021 à 2,4% en 2022. Quant au secteur tertiaire, sa croissance serait de 4,1% en 2022 après 6,0% en 2021. Le taux de croissance réel du PIB ressortirait à 3,7% en 2022 après 3,1% en 2021.

Tableau 8.

## Evolution de la croissance du PIB réel par secteur (en %)

Mali	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>PIB total</b>	5,9	5,3	4,7	4,8	-1,2	3,1	3,7	5,1
<b>Secteur primaire</b>	8,0	5,2	5,4	4,0	-4,3	1,5	3,7	5,2
<b>Secteur secondaire</b>	-0,4	7,2	9,0	4,9	-0,1	0,4	2,4	5,4
<b>Secteur tertiaire</b>	6,0	4,8	3,3	4,8	1,6	6,0	4,1	5,0
<b>Dont PIB non marchand</b>	6,8	4,8	3,7	4,0	4,2	4,6	4,1	5,3
<b>Droits et taxes</b>	9,1	3,8	-1,2	7,5	-1,8	4,5	5,1	4,5

Source : INSTAT, juin 2022

Le secteur primaire contribue le plus au PIB. En effet, durant la période 2016-2021, ce secteur a contribué en moyenne à 36,9 % au PIB contre 34,6 % et 19,9 % pour le secteur tertiaire et le secteur secondaire respectivement. Durant la période, le PIB est composé à 10,1 % de PIB non

marchand en moyenne chaque année. Selon les estimations, le secteur primaire demeure le premier contributeur à la formation du PIB suivi des secteurs tertiaire et secondaire. Les projections montrent que cette structure du PIB resterait inchangée en 2022 et 2023.

Tableau 9.

## Décomposition du PIB en structure (exprimé en %)

Mali	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>PIB total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Secteur primaire</b>	37,4	37,4	37,6	37,3	36,2	35,7	35,8	35,9
<b>Secteur secondaire</b>	17,9	18,8	20,2	20,9	21,2	20,6	20,3	20,4
<b>Secteur tertiaire</b>	35,6	4,9	33,9	33,5	34,4	35,4	35,5	35,4
<b>Dont PIB non marchand</b>	10,1	10,1	9,8	9,7	10,2	10,5	10,6	10,6
<b>Droits et taxes</b>	9,1	8,8	8,2	8,3	8,2	8,3	8,4	8,3

Source : INSTAT, juin 2022

## 2.2 Détail du produit intérieur brut

En analysant le PIB selon les différents secteurs de l'économie, il ressort que la valeur ajoutée du secteur primaire a connu une hausse entre 2016 et 2019. En effet, elle est passée de 3 109,9 milliards de FCFA en 2016 à 3 777,3 milliards de FCFA en 2019 soit un taux de croissance de 5,6% en moyenne par an durant la période. La valeur ajoutée du secteur primaire a chuté de 4,3% en 2020 pour s'établir à 3 636,9 milliards de FCFA. Selon les estimations, elle serait de 3 788,2 milliards de FCFA en 2021 ; en hausse de 1,5% par rapport à 2020.

Quant au secteur secondaire, sa valeur ajoutée est évaluée à 2 187,0 milliards de FCFA en 2021 contre 1 486,0 milliards de FCFA en 2016. Il a connu une croissance moyenne annuelle de 3,5% au cours de cette période. Ce secteur est dominé par l'industrie extractive avec 973,4 milliards de FCFA de richesses créées en 2021 contre 636,9 milliards de FCFA en 2016. L'industrie manufacturière regroupant les industries agroalimentaires, textiles et autres industries vient en deuxième position dans la création de richesses dans le secteur avec un montant de 713,4 milliards en 2021 contre 457,8 milliards en 2016. Les branches bâtiment et travaux publics et

Electricité - Eau - Gaz ferment la marche avec des créations de richesses de 454,9 milliards de FCFA et 45,4 milliards de FCFA respectivement en 2021.

Pour le secteur tertiaire, sa valeur ajoutée est passée de 2 962,6 milliards de FCFA en 2016 à 3 756,3 milliards de FCFA en 2021 soit une croissance moyenne de 4,4% chaque année. Ce secteur est tiré par le commerce, dont la valeur ajoutée était estimée

à 1 065,5 milliards de FCFA en 2021 contre 920,2 milliards de FCFA en 2016. Les Banques, assurances et autres services occupent le deuxième rang dans ce secteur avec une valeur ajoutée de 1 012,7 milliards de FCFA en 2021 contre 768,9 milliards de FCFA en 2016. La branche des transports et télécommunications suit avec une valeur ajoutée estimée à 560,8 milliards de FCFA en 2021 contre 430,2 milliards de FCFA en 2016.

**Tableau 10. PIB en valeur, détail des secteurs**

(Milliards de FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Est)	2022 (Est)	2023 (Prév)
<b>Secteur primaire</b>	3 109,9	3 339,8	3 566,4	3 777,3	3 637,9	3 788,2	4 097,7	4 481,5
<b>Agriculture, Elevage, Forêt, Pêche</b>	3 064,9	3 291,4	3 517,4	3 724,3	3 586,3	3 733,2	4 039,2	4 416,7
<b>Secondaire</b>	1 486,0	1 682,0	1 918,0	2 118,0	2 127,0	2 187,0	2 329,0	2 552,0
<b>Industrie extractive (activités extractives et métallurgie fonderie-or)</b>	681,0	754,3	932,0	1 029,6	1 030,7	1 028,4	1 076,0	1 178,2
<b>Industries manufacturières (Industries agroalimentaires, textiles, autres industries)</b>	457,8	541,1	596,4	669,5	682,2	713,4	774,8	841,4
<b>Electricité-Eau -Gaz</b>	29,4	31,5	33,3	36,9	40,1	45,4	50,9	56,9
<b>Bâtiment et travaux publics</b>	362,1	403,0	405,4	435,4	425,5	454,9	486,0	540,0
<b>Tertiaire</b>	2 962,6	3 112,7	3 219,0	3 391,5	3 460,8	3 756,3	4 068,3	4 429,1
<b>Transports Télécommunications</b>	430,2	445,6	459,2	483,0	508,1	560,8	616,6	687,4
<b>Banques, Assurances et Autres Services</b>	768,9	816,7	857,8	918,1	945,6	1 012,7	1 088,3	1 175,7
<b>Commerce</b>	920,2	950,3	969,8	1 010,1	977,3	1 065,5	1 148,2	1 239,4
<b>PIB Marchand</b>	6 714,5	7 234,0	7 771,4	8 306,9	8 195,8	8 614,3	9 280,0	10 135,7
<b>PIB non marchand</b>	843,3	900,1	932,1	980,3	1 029,9	1 117,3	1 215,2	1 326,6
<b>Droits et Taxes</b>	754,2	788,1	778,5	837,5	827,2	882,4	960,9	1 035,3
<b>PIB total</b>	8 311,9	8 922,2	9 482,0	10 124,7	10 052,8	10 614,0	11 456,1	12 497,6

Source : INSTAT, juin 2022

### 2.2.1 PIB en composition

L'analyse de la part des composantes des différents secteurs de l'économie dans le PIB montre, qu'après l'agriculture, l'élevage et la pêche (combinés ensemble), le commerce est le principal contributeur à la formation du PIB avec une contribution moyenne de 10,3 % par an entre 2016 et 2021. La branche des

banques, assurances et autres services et celle des industries extractives suivent avec une contribution moyenne respectives de 9,9% et 9,4% sur la période 2016-2021. Les industries manufacturières quant à elles contribuent à environ 6,3% à la formation du PIB. Les autres composantes contribuent à moins de 5,0 % chacune à la formation du PIB du Mali.

Tableau 11

Evolution des composantes des différents secteurs de 2016 à 2023

(Milliards de FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Est)	2022 (Prév)	2023 (Prév)
<b>Secteur primaire</b>	37,4	37,4	37,6	37,3	36,2	35,7	35,8	35,9
<b>Agriculture, Elevage, Forêt, Pêche</b>	36,9	36,9	37,1	36,8	35,7	35,2	35,3	35,3
<b>Secondaire</b>	17,9	18,8	20,2	20,9	21,2	20,6	20,3	20,4
<b>Industrie extractive (activités extractives et métallurgie fonderie-or)</b>	8,2	8,5	9,8	10,2	10,3	9,7	9,4	9,4
<b>Industries manufacturières (Industries agroalimentaires textiles, autres industries)</b>	5,5	6,1	6,3	6,6	6,8	6,7	6,8	6,7
<b>Electricité - Eau - Gaz</b>	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
<b>Bâtiment et travaux publics</b>	4,4	4,5	4,3	4,3	4,2	4,3	4,2	4,3
<b>Tertiaire</b>	35,6	34,9	33,9	33,5	34,4	35,4	35,5	35,4
<b>Transports - Télécommunications</b>	5,2	5,0	4,8	4,8	5,1	5,3	5,4	5,5
<b>Banques, Assurances et Autres Services</b>	9,8	9,8	9,6	9,7	10,1	10,2	10,2	10,1
<b>Commerce</b>	11,1	10,7	10,2	10,0	9,7	10,0	10,0	9,9
<b>PIB Marchand</b>	80,8	81,1	82,0	82,0	81,5	81,2	81,0	81,1
<b>PIB non marchand</b>	10,1	10,1	9,8	9,7	10,2	10,5	10,6	10,6
<b>Droits et Taxes</b>	9,1	8,8	8,2	8,3	8,2	8,3	8,4	8,3
<b>PIB total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSTAT, juin 2022

### 2.2.2 PIB par composante

Du côté de la demande, la croissance économique est soutenue principalement par la demande interne qui est estimée à 11 892,5 milliards de FCFA en 2021 contre 9 714,8 milliards de FCFA en 2016. La demande extérieure nette était évaluée à -1 128,4 milliards de FCFA en 2021 contre -1 402,8 milliards en 2016.

En analysant les composantes de la demande interne, il ressort qu'elle est essentiellement tirée par la consommation finale, dont le montant est estimé à 9 491,4 milliards de FCFA en 2021 contre 2 266,7 milliards de FCFA pour la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF). Entre 2020 et 2021, la consommation finale et la FBCF ont enregistré des hausses respectives de 5,8 % et 7,2 %. Cette hausse de la consommation finale et de la FBCF combinée à l'évolution de la variation des stocks expliquent la progression de la demande interne de 11,0% en 2021.

Tableau 12.

Evolution du PIB malien par composante (milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>1. Demande interne</b>	<b>9 714,8</b>	<b>10 199,7</b>	<b>10 534,4</b>	<b>11 364,9</b>	<b>10 711,0</b>	<b>11 892,5</b>	<b>12 663,5</b>	<b>13 640,2</b>
<b>Consommation finale</b>	7 723,0	8 213,0	8 594,6	9 083,5	8 968,3	9 491,4	10 124,0	10 892,2
Privée	6 373,1	6 769,0	7 089,1	7 489,6	7 379,4	7 775,6	8 275,6	8 891,9
Public	1 349,9	1 444,0	1 505,5	1 593,9	1 588,9	1 715,8	1 848,4	2 000,3
<b>Investissements totaux</b>	<b>1 991,8</b>	<b>1 926,2</b>	<b>1 939,8</b>	<b>2 281,3</b>	<b>1 655,3</b>	<b>2 251,0</b>	<b>2 387,1</b>	<b>2 713,0</b>
FBCF totale	1 544,8	1 628,3	1 772,9	2 029,2	1 996,8	2 140,6	2 266,7	2 493,2
Variation des stocks	447,0	297,9	166,9	252,0	-341,6	110,4	120,4	219,8
<b>2. Demande extérieure</b>	<b>-1 402,8</b>	<b>-1 217,0</b>	<b>-1 052,5</b>	<b>1 240,1</b>	<b>-570,7</b>	<b>-1 128,4</b>	<b>-1 055,0</b>	<b>-1 107,6</b>
<b>PIB</b>	<b>8 311,9</b>	<b>8 922,2</b>	<b>9 482,0</b>	<b>10 124,7</b>	<b>10 052,8</b>	<b>10 614,0</b>	<b>11 456,1</b>	<b>12 497,6</b>

Source : INSTAT, juin 2022

Le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) est le référentiel des politiques de développement en vigueur au Mali. L'élaboration du CREDD 2019-2023, fondé sur une nouvelle vision de long terme, Mali 2040, s'inscrit dans l'objectif de capitaliser sur les résultats du CREDD 2016-2018 qui était fondé sur la vision Mali 2025. Ce nouveau référentiel intègre les ODD et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

La théorie de changement du CREDD 2019-2023 se base sur l'hypothèse qu'une bonne gouvernance démocratique, judiciaire et sécuritaire permettra de réduire la pauvreté multidimensionnelle, les inégalités entre les hommes et les femmes et les disparités économiques, y compris les effets néfastes du changement climatique. Cela permettra de briser le cycle de pauvreté endémique, de renforcer la résilience des populations et d'améliorer la sécurité. Dans cette section, il s'agit de faire la synthèse des réalisations et achevements récents et de faire le point sur les réalisations à venir.

### 3.1 Réalisations et achèvement récents

#### 3.1.1 Présentation du CREDD

Le CREDD 2019-2023 est une réponse forte aux problématiques de développement. Sa vision est « *Un Mali bien gouverné, où le vivre ensemble harmonieux des différentes composantes de la société est restauré, la paix consolidée et la sécurité collective et individuelle assurée dans l'unité, la cohésion et la diversité, où le processus de création de richesse est inclusif et respectueux de l'environnement et où le capital humain est valorisé au bénéfice notamment des jeunes et des femmes* ».

L'objectif est de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Pour atteindre cet objectif, le CREDD est articulé autour des cinq axes suivants : (i) consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance, (ii)

restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble, (iii) croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie, (iv) protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique, et (v) développement du capital humain.

Le premier axe vise à réformer les institutions politiques, adopter de meilleures pratiques démocratiques et améliorer la gouvernance administrative, économique, sociale et sécuritaire. Le second axe accordera une attention particulière à la mise en œuvre consensuelle de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et aux efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

L'axe 3 vise une croissance soutenue à travers une transformation structurelle de l'économie portée par une industrialisation plus forte grâce au développement des chaînes de valeur les plus compétitives, le développement et la modernisation des infrastructures, la promotion des valeurs et infrastructures culturelles porteuses de création de richesse, une meilleure productivité globale des facteurs, un système de financement de l'économie plus efficient et une exploitation judicieuse des ressources minières et des technologies de l'information et de la communication.

Le quatrième axe vise à concevoir le processus de développement avec le souci de préserver l'environnement et de développer la capacité de résilience des populations face aux effets du changement climatique. Il s'agit enfin dans l'axe 5 de transformer l'important bonus démographique dont dispose le Mali en un réel dividende démographique et à faire également de l'urbanisation et de la migration des opportunités pour le développement du Mali.

Se basant sur la stratégie du CREDD 2019- 2023, le Conseil National de Transition a adopté le 22 février 2021 le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2020-2022) comportant six axes. Le premier axe porte sur le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national avec pour priorités de :

- Diligenter la relecture, l'appropriation et la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger ;
- Accélérer le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants dans le Nord et le Centre du pays ;
- Procéder à la dissolution effective de toutes les milices d'auto-défense ;
- Redéployer les forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du territoire national.
- Parachever le processus de réorganisation territoriale ;
- Réformer le système électoral en prenant en compte les Maliens établis à l'extérieur ;
- Élaborer et adopter une nouvelle constitution ;
- Poursuivre le chantier de la régionalisation.

L'axe 5 concerne l'adoption d'un pacte de stabilité sociale avec les priorités suivantes :

- Organiser une conférence sociale et engager le débat sur les questions de société comme le rôle des autorités coutumières et religieuses, la question de la pratique de l'esclavage ainsi que le statut de la femme ;
- Relancer le dialogue avec les groupes radicaux maliens ;
- Engager le dialogue entre les communautés et acteurs locaux en conflit ;
- Créer les conditions favorisant le retour des déplacés et réfugiés ;
- Accélérer le processus d'indemnisation des victimes depuis 1960.

Le deuxième axe vise la promotion de la bonne gouvernance. Il a pour priorités de :

- Restaurer l'autorité et l'utilité sociale de l'État à travers la fourniture des services sociaux de base ;
- Promouvoir la citoyenneté et le civisme à travers l'éducation et la culture ;
- Renforcer la lutte contre l'impunité et accentuer la lutte contre la corruption ;
- Rationaliser les dépenses publiques en réduisant le train de vie de l'État ;
- Auditer la gestion des fonds alloués aux secteurs de la sécurité, de la défense et de la justice dans le cadre des lois d'orientation et de programmation.

Enfin, le sixième axe porte sur l'organisation des élections générales avec pour priorités :

- Élaborer un chronogramme pour les futures échéances électorales ;
- Organiser les opérations référendaires et les élections générales.

L'axe 3 se concentre sur la refonte du système éducatif avec deux priorités :

- Négocier un moratoire avec les partenaires sociaux de l'éducation en mettant en place un cadre de concertation régulier ;
- Engager une refonte du système éducatif.

L'axe 4 est consacré aux réformes politiques et institutionnelles. Il s'articule autour de quatre priorités :

Deux scénarios de croissance économique ont été élaborés dans le cadrage macro-économique du CREDD : un niveau de croissance tendanciel, dit de base, et un niveau de croissance optimiste. Le taux de croissance moyen annuel du scénario de base, conforme aux objectifs définis dans le cadre du programme convenu avec le FMI, est de 4,9 % sur la période 2019-2023 contre 6,5 % pour le scénario optimiste.

Le coût global de la mise en œuvre du CREDD s'élèverait à 13 876 milliards de FCA sur la période 2019-2023, hors service de la dette publique, pour le scénario tendanciel, soit une moyenne annuelle de 2 775,2 milliards de FCFA. Ce montant s'élèverait sur la même période, pour le scénario optimiste, à 14 320,4 milliards de FCFA, hors service de la dette publique, soit un coût moyen annuel de 2 864,1 milliards de FCFA. Ce scénario prévoit une mobilisation de ressources supplémentaires, hors service de la dette publique, de 88,9 milliards de FCFA en moyenne par an. Cet effort serait recherché au niveau de la mobilisation des ressources intérieures, notamment fiscales.

Pour le financement du plan de développement, le Mali est accompagné par les partenaires techniques et financiers. Certains projets en lien avec la gouvernance et l'environnement (notamment la lutte contre la corruption, les énergies nouvelles et renouvelables etc.) sont financés sous forme d'appuis budgétaires, tandis que d'autres le sont sous forme d'appuis projets (humanitaire, santé, éducation etc.). Le mécanisme de financement implique la mise en place d'une contrepartie de l'Etat. Mais les partenaires coordonnent les interventions dans le cadre de l'appui budgétaire sectoriel en fonction des zones et des domaines d'intervention des projets.

Pour le suivi-évaluation, le mécanisme de pilotage et de suivi évaluation du CREDD et des ODD, institué par le Décret n°2018-0623 /PM-RM du 8 août 2018, devra constituer le cadre unique autour duquel toutes les parties prenantes seront mobilisées pour mesurer la réalisation des résultats et l'atteinte des objectifs fixés. Le dispositif de suivi-évaluation du CREDD est articulé autour de deux niveaux de gouvernance : le Comité National d'Orientation Stratégique présidé par le Premier Ministre et le Comité de Pilotage, présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances. Ces structures permettront une supervision stratégique de la mise en œuvre du CREDD et prendront des mesures de réajustement en fonction des progrès réalisés ou des contreperformances enregistrées. La Commission mixte Mali-Partenaires constituera le cadre de dialogue entre le Gouvernement, représenté par le Ministre de l'Economie et des Finances, et les Partenaires Techniques et Financiers.

En novembre 2020, la Cellule technique de coordination du Cadre stratégique de lutte contre

la pauvreté (CT-CSLP) a organisé une rencontre avec les techniciens de l'administration, les acteurs du secteur privé, les partenaires techniques et financiers (PTF) et les représentants de la société civile et des collectivités territoriales qui a permis de valider les indicateurs du Cadre de mesure de performance (CMP) et du Cadre des résultats (CR) du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023). L'atelier national devrait permettre la sélection d'une liste consensuelle d'indicateurs pertinents pour le suivi-évaluation du CREDD et des Objectifs de développement durable (ODD). La période de transition que traverse le Mali ne devrait pas impacter le processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation du CREDD qui reste l'unique référentiel des politiques et stratégies de développement et le principal instrument de négociation avec les partenaires au développement.

Selon le rapport annuel de résultats 2020 des Nations Unies au Mali, au cours de l'année 2020, l'équipe pays des Nations Unies au Mali, sous la direction du Coordonnateur Résident, a soutenu le gouvernement dans l'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable et des activités liées à l'Agenda 2030. Les Agences, Fonds et Programmes ont travaillé en étroite collaboration avec la Cellule Technique de la Stratégie de lutte contre la pauvreté (CT-CLSP) pour s'assurer que la réalisation des objectifs du CREDD et les plans nationaux de développement englobent pleinement les ODD et tout ce qui est lié à l'Agenda 2030. La mise en œuvre du CREDD 2019-2023 interpelle les acteurs à tous les niveaux (Gouvernement, PTF, Secteur privé, Société civile), en vue d'atteindre les objectifs suffisamment ambitieux, notamment une croissance économique forte et durable, la réduction rapide de la pauvreté et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

### 3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au CREDD

Selon le rapport de mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles du Ministère de l'Economie et des Finances dans le cadre de la loi de finance 2021 du Mali, certaines réformes récentes liées au CREDD rentrent dans le cadre du programme 2016-2018 qui a permis d'améliorer les conditions de vie des ménages. En effet, l'incidence de la pauvreté en 2019 au niveau national était de 42,3 %

contre 43,8 % en 2018, 44,9 % en 2017 et 46,8 % en 2016. On enregistre une baisse de 4,5 points de pourcentage pendant la période de mise en œuvre du CREDD, c'est-à-dire entre 2016 et 2019.

Dans le domaine de l'amélioration de l'accès à l'eau potable de façon équitable et durable, l'année 2019 a enregistré une progression d'environ 1,05 % du nombre total de nouveaux ouvrages réalisés et une régression de 64,38 % pour le total des réhabilitations d'ouvrages hydrauliques par rapport à 2018. Ce faisant, le taux d'accès connaît une baisse en passant de 65,9% en 2018 à 65,8% en 2019 en milieu rural, avec un écart de 0,1 point de pourcentage. En milieu urbain et semi urbain, le taux d'accès passe de 76 % en 2018 à 77,7% en 2019, soit une augmentation de 1,7 point de pourcentage. Au niveau national, le taux d'accès s'améliore en passant de 68,8% en 2018 à 69,2% en 2019, soit une augmentation de 0,4 point de pourcentage.

S'agissant de l'accès à l'électricité, les efforts destinés à assurer la couverture des besoins en énergie électrique des populations et des activités socioéconomiques ont permis d'accroître le taux national d'accès à l'électricité qui s'établit à 50% en 2019 contre 46,26 % en 2018, soit une augmentation de 3,74 points de pourcentage. Ce qui avoisine la cible (51 %) de 2019 du CREDD (2019-2023). Au niveau urbain, pour une cible de 94 %, il a enregistré un taux de 96% en 2019 contre 93 % en 2018, soit une augmentation de 3 points de pourcentage. Quant au rural, pour une cible de 20 % du CREDD, il affiche un taux de 21,12 % en 2019 contre 24,9 % en 2018, soit une baisse de 3,78 points de pourcentage. Toutefois, le tarif social électricité 1ère tranche EDM, hors TVA reste inchangé à 59 FCFA. Bien qu'il préserve la stabilité sociale, ce tarif n'encourage pas l'assainissement de la société EDM SA et démotive le retour sur investissement. Le taux de pénétration des énergies renouvelables a aussi connu une hausse en passant de 5% en 2018 à 13% en 2019, soit une augmentation de 8 points de pourcentage. Par contre, les productions de biocarburant ont enregistré une performance exceptionnelle de 255,80% par rapport à la cible de 60% pour 153,48% de réalisé grâce notamment à la reprise des unités existantes et l'opérationnalisation de nouvelles unités.

En vue d'améliorer l'état de santé de la population et lutter contre le VIH/Sida, la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) 2014-2023 se poursuit à travers un programme quinquennal suivant l'approche sectorielle, dénommé Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) IV couvrant la période 2019-2023. Ainsi, dans le cadre de la poursuite des actions visant l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique, le taux de couverture géographique en services de santé dans un rayon de 5 km est de 58,4% en 2019 contre 57% en 2018. Quant au nombre de CSCOM fonctionnels, il a atteint 1 427 contre 1 368 en 2018. Par ailleurs, le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié et le pourcentage de CSCOM médicalisés ont été respectivement de 42% et 34% en 2019 contre 35,96% et 34% en 2018.

Le CREDD a également permis d'obtenir des résultats, dans le cadre de la modernisation de l'administration publique, de la justice, de la défense et sécurité et dans la réconciliation nationale.

En effet, dans le but d'améliorer la transparence et lutter efficacement contre la corruption, le Gouvernement a adopté la Politique Nationale de Transparence (PNT) en janvier 2015. En vue de renforcer et de compléter le dispositif, le Gouvernement envisage l'adoption d'une loi fixant les principes de la transparence dans l'Administration et la vie publique ainsi que la mise en place du Système d'Information pour la Transparence au Mali (SITMA). Aussi, dans le cadre du renforcement du système de déclaration de patrimoine, le Gouvernement s'engage à assurer la conformité des assujettis soumis à l'obligation de déclaration pour déclarer leurs actifs et mettre à jour leur déclaration de patrimoine dans le délai imparti. Des campagnes d'information et de communications ont été menées par l'OCLEI pour une plus grande adhésion et appropriation de la déclaration des biens. Un site Internet a été créé et vise à informer sur la procédure des déclarations du patrimoine, le nombre de dépôts, les propositions de sanctions et toutes informations concernant les assujettis.

En matière de réformes politiques et institutionnelles, la période 2016-2019 a vu la création de nouvelles régions administratives dans le cadre du renforcement

de la régionalisation. L'opérationnalisation de ces nouvelles entités administratives se poursuit, notamment à travers la nomination des gouverneurs et la mise en place des services techniques.

Il ressort aussi du rapport de mise en œuvre des stratégies nationales que dans le domaine de la défense et de la sécurité, des progrès notables ont été enregistrés. Le processus Démobilisation, Désarmement et Réinsertion (DDR) « accéléré », lancé en novembre 2018 à Gao, a permis en 2019 l'intégration de 1 330 ex-combattants des mouvements signataires et des mouvements dits de « l'inclusivité » au sein des Forces Armées et de Sécurité, à l'issue d'une formation de 6 semaines dans différents centres de formation militaires. Cette intégration rentre dans le cadre d'un processus de DDR accéléré qui vise 1840 ex-combattants des unités du Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC) de Tombouctou, Gao et Kidal. Par ailleurs, le processus d'intégration a connu une évolution positive avec l'adoption par le Conseil des Ministres du 6 février 2019 du Décret fixant les critères d'intégration des ex-combattants des mouvements signataires de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, dans les corps constitués de l'Etat y compris dans les forces armées et de sécurité.

En matière de réconciliation, de justice et de questions humanitaires, la Loi N°2019-042 du 24 juillet 2019 portant Loi d'Entente Nationale qui vise à concrétiser la politique de la restauration de la paix et de la réconciliation nationale, socle de la stabilité et du développement de la Nation, a été promulguée par le Président de la République, Chef de l'Etat. En vue de contribuer à conforter les bases de l'Entente nationale, ladite loi institue l'organisation d'une Journée du Pardon national, une Semaine de la Réconciliation nationale et la rédaction et l'enseignement dans les écoles de l'Histoire générale inclusive du Mali. Dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale, les activités suivantes ont été exécutées en 2019 : l'adoption de l'ordonnance n°2019-023/P-RM du 27 septembre 2019 portant modification de l'ordonnance n°2014-003/P-RM du 15 janvier 2014 portant création de la Commission Vérité Justice et Réconciliation, l'enregistrement de 6 800 cas de violation grave des droits de l'homme.

Pour stimuler le développement économique, le Mali a élaboré un Programme Triennal d'Investissement (PTI) 2019-2021 dans le cadre du CREDD. Le Budget Spécial d'Investissement (BSI) 2019 constitue la première tranche annuelle. Le BSI 2019 s'équilibre en ressources et en emplois à la somme de 521,417 milliards de FCFA. De façon globale, le BSI 2019 est dominé par le secteur des infrastructures avec 34,23 % du montant total.

Quant au BSI 2020, il s'équilibre en ressources et en emplois à la somme de 560,704 milliards de FCFA contre 521,417 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 39,287 milliards de FCFA correspondant ainsi à 7,53 %. Le BSI 2020 est dominé globalement par le secteur « infrastructures » avec 34,43 % du montant total contre 34,22 % au titre du BSI 2019. Il est suivi du secteur « économie rurale » avec 31,95 % contre 28,48 % en 2019. Ensuite, viennent le secteur secondaire, avec 20,36 % contre 21,40 % en 2019, et les ressources humaines avec 13,26 % contre 15,89 % en 2019.

Le BSI 2021 qui s'équilibre en ressources et en emplois à la somme de 570, 494 milliards de FCFA contre 560,704 milliards de FCFA rectifié en 2020, connaît une augmentation de 9,79 milliards de FCFA correspondant ainsi à une hausse de 1,74%. Il finance la mise en œuvre de 422 projets/programmes. Le BSI prévisionnel 2021 est composé par les secteurs Infrastructures à hauteur de 31,28% et Economie rurale à 28,16% contre respectivement 34,43% et 31,95% en 2020. Ensuite viennent les secteurs Secondaire avec 27,45% contre 20,36% en 2020 et Ressources humaines avec 13,11% contre 13,26% contre en 2020.

Le BSI 2022 constitue la première tranche annuelle du Programme Triennal d'Investissement (PTI) 2022-2024. Le BSI 2022 s'équilibre en ressources et en emplois à la somme de 484,104 milliards de FCFA contre 570,494 milliards de FCFA rectifiés en 2021, soit une diminution de 86,390 milliards de FCFA (-15,14%). Cette diminution s'explique essentiellement par la réduction de l'enveloppe du financement extérieur, suite à la suspension des décaissements de certains Partenaires Techniques et Financiers.

Tableau 13.

## La ventilation générale du BSI (montants en millions de FCFA)

Secteurs	BSI 2019		BSI 2020		BSI 2021		BSI 2022	
	Montant	Part (%)						
<b>Economie rurale</b>	148500	28,48	179145	31,95	165 424	29,00	146 625	30,29
<b>Secondaire</b>	111583	21,4	114159	20,36	157 342	27,58	103 720	21,43
<b>Infrastructures</b>	178481	34,23	193050	34,43	175 914	30,84	155 130	32,04
<b>Ressources Humaines</b>	82853	15,89	74349	13,26	71 814	12,59	78 629	16,24
<b>Totaux</b>	521 417	100	560 704	100	570 494	100	484 104	100

Source : DNPDI/ données SIGIP

Le BSI a permis, entre autres, la construction des routes et des logements sociaux. Selon le ministère des transports et des infrastructures, sept projets dont deux ponts pour un linéaire estimé à 338 km ont été réalisés en 2020 pour un coût total estimé à 189 milliards FCFA. En parallèle, le gouvernement malien a investi des moyens conséquents pour l'entretien des voies existantes. « Le programme annuel de ces entretiens a, en 2020, porté sur un linéaire total de 15 300 km, dont 5 600 km de routes revêtues, soit 36,7%, et 9 700 km de routes en terre soit 63,3%. Le Programme Triennal d'Investissement sur la période 2019-2021 a permis la construction de 5 928 logements sociaux sur les 12 566 unités lancées en 2018. Le PTI sur la période 2020-2022 a prévu un budget de 32 milliards CFA (57,8 millions de dollars US) pour la construction des 50 000 logements sociaux.

### 3.2. Réalisations à venir

Selon le rapport d'exécution de la surveillance multilatérale de la Commission de l'UEMOA de décembre 2021, les perspectives économiques et financières à moyen terme du Mali sur la période 2022-2026 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action du Gouvernement de Transition (PAG 2021-2022) et des mesures contenues dans le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023). Cette stratégie vise, entre autres, la transformation structurelle de l'économie, une croissance forte et inclusive et la valorisation du capital humain. Sur la période 2022-2026, le Gouvernement malien s'est fixé les objectifs macroéconomiques ci-après :

- Réaliser un taux de croissance moyen de 5,2% par an ;
- Réduire progressivement le déficit budgétaire pour parvenir à la consolidation budgétaire à partir de 2024 ;
- Faire croître le taux de pression fiscale de plus de 2 points de pourcentage pour atteindre 17,5% en 2026 ;
- Maintenir le taux d'endettement autour de 50%.

Les perspectives sont, dans leurs orientations, en cohérence avec la Loi des Finances, Gestion 2022, le Plan d'Action du Gouvernement de transition (PAG 2021-2022), le nouveau Plan de Réforme de la Gestion des Finances Publiques au Mali (PREM 2022- 2026) et les objectifs du CREDD 2019-2023 et ceux du Programme Economique et Financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) conclu avec le FMI le 28 août 2019.

Pour atteindre les objectifs de croissance, le Gouvernement poursuivra l'application de l'accord pour la paix et la réconciliation et les efforts en vue de l'amélioration de la sécurisation des personnes et des biens, et la stabilisation du territoire national. Tous les secteurs d'activités contribueraient à la réalisation d'un taux de croissance économique moyen de 5,2%. En effet, Le taux de croissance moyen annuel du secteur primaire serait de 5,5% profitant de la poursuite de la mise en œuvre de la loi d'orientation agricole et des actions en vue de la mécanisation de

l'agriculture. La valeur ajoutée du secteur secondaire progresserait de 3,8% l'an soutenue par l'amélioration de l'offre énergétique, la réalisation des grands chantiers d'infrastructures routières, l'intensification de la recherche, l'exploration et l'exploitation des ressources minières et minérales ainsi que la poursuite de la politique d'industrialisation. Au niveau des activités de services, la dynamique de la branche des télécommunications avec la venue d'un quatrième opérateur de téléphonie, la bonne tenue du commerce, le développement des services financiers et l'opérationnalisation des services publics dans les zones sécurisées permettraient de réaliser un taux de croissance moyen de 5,2% sur la période 2022-2026. En ce qui concerne les finances publiques, le Gouvernement envisage poursuivre la modernisation et l'amélioration des administrations fiscales et douanières en intensifiant la digitalisation des procédures de recouvrement des impôts et taxes. Par ailleurs, la lutte contre la corruption, la fraude et l'évasion fiscale seront accentuées. A cela s'ajouterait l'élargissement de l'assiette fiscale

avec notamment la restructuration de l'impôt foncier existant pour plus d'efficacité et la réduction progressive du poids du secteur informel. S'agissant de la gestion des dépenses publiques, son efficacité serait améliorée en lien avec la mise en œuvre des réformes contenues dans les différents rapports d'évaluation des finances publiques (PEFA, PIMA, budget-programme, etc.). En outre, le Gouvernement poursuivra l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor et le suivi des délais de paiements en vue d'éviter la constitution des arriérés. Toutes ces actions permettraient de réduire progressivement le déficit budgétaire pour le ramener à 3% à partir de 2025. En matière d'endettement, les actions seraient en cohérence avec les orientations de la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme sur la période 2021-2023 (SDMT 2021-2023) et les objectifs du Programme économique et financier. Il s'agira, entre autres, de réduire le risque de refinancement en privilégiant des emprunts extérieurs concessionnels à maturité longue.

## 4.1 Éléments structurels

### 4.1.1 Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats-membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale** : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA** : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit  $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$  (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- **Le transfert gratuit et illimité des réserves** : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- **La centralisation des réserves** : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de

la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- Le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'UEMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

#### 4.1.2 Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

#### Membres

Les huit (8) Etats-membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

#### Organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UEMOA.

#### Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de

l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

#### Rôles

La Banque Centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA ;
- Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste<sup>1</sup>.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la

1 Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de  $\pm$  un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

### 4.1.3 Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire pour l'ensemble des Etats-membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats-membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats-membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part.

Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur

(2,25 % actuellement<sup>2</sup>). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;

- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,25 % et 4,25 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

#### Offre de monnaie

La masse monétaire du Mali s'est consolidée entre 2016 et 2021 en passant de 2 302,9 milliards à 4 320,0 milliards de FCFA, soit une hausse globale de 87,6 % (Tableau 14). En 2021, la masse monétaire a augmenté de 18,1 % par rapport à 2020. Les actifs étrangers nets sont passés de 246,7 milliards en 2016 à 971,1 milliards de FCFA en 2021. En 2021, les actifs domestiques étaient de 3 981,1 milliards de FCFA contre 2 595,7 milliards de FCFA en 2016.

2 La BCEAO a décidé de relever le 1<sup>er</sup> juin 2022 de 25 points de base ses principaux taux directeurs pour compter du 15 juin 2022. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,25% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,25%. Pour rappel, la Banque Centrale avait baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs le 24 juin 2021.

Tableau 14. Composition de l'offre de monnaie du Mali

En milliards de FCFA	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Actifs étrangers</b>	246,7	208,9	313,5	578,1	1 028,9	971,1
<b>Banque centrale</b>	-82,0	-8,1	106,9	288,3	481,9	525,2
<b>Dans les banques</b>	328,7	217,0	206,6	289,8	547,0	446,0
<b>Actifs domestiques</b>	2 595,7	2 797,5	3 079,2	2 991,4	3 374,1	3 981,1
<b>Créances Nettes sur l'Administration Centrale</b>	199,7	315,4	522,5	328,6	565,2	750,3
<b>Banque centrale</b>	28,4	85,3	126,8	-97,0	127,9	378,0
<b>Banque</b>	171,3	230,0	395,6	425,6	437,2	372,4
<b>Au crédit de l'économie</b>	2 396,0	2 482,1	2 556,7	2 662,8	2 809,0	3 230,7
<b>Offre de monnaie (M2)</b>	2 302,9	2 402,5	2 744,4	2 991,8	3 657,1	4 320,0
<b>Circulation Jiduciaire</b>	443,4	458,3	509,5	633,1	956,5	1 073,1
<b>Dépôt</b>	1 859,5	1 944,2	2 234,9	2 358,7	2 700,6	3 246,9
	<b>Evolution observée au 31 Décembre (%)</b>					
<b>Actifs étrangers nets</b>	-57,1	-15,3	50,1	84,4	78,0	-5,6
<b>Actifs domestiques nets</b>	24,4	7,8	10,1	2,9	12,8	18,0
<b>Crédit à l'Etat</b>	-656,4	57,9	65,7	-37,1	72,0	32,8
<b>Banque centrale</b>	-166,2	201,0	48,6	-176,5	-231,9	195,4
<b>Banques</b>	2 361,9	34,3	72,0	7,6	2,7	-14,8
<b>Crédit à l'économie</b>	12,9	3,6	3,0	4,1	5,5	15,0
<b>Offre de monnaie (M2)</b>	10,7	4,3	14,2	9,0	22,2	18,1

Source : BCEAO

## 4.2 Système bancaire et marchés financiers

### 4.2.1 L'environnement bancaire

L'environnement bancaire au Mali est composé des banques et établissements de crédit classiques et des institutions de microfinance. Selon la commission bancaire de l'UMOA, le Mali comptait 17 établissements de crédit agréés au 31 décembre 2020. Ces établissements se décomposent en 14 banques et 3 établissements financiers à caractère bancaire agréés. Ce nombre de 17 demeure inchangé à la date du 31 mars 2022 selon la BCEAO et était le même en 2019 et en 2018 contre 16 en 2017. Le tableau 15 donne le bilan des

banques et établissements financiers à caractère bancaire agréés sur la période 2016-2021. Entre 2016 et 2021, les actifs des banques sont passés de 4 330, 313 à 6 421, 437 milliards de FCFA, soit une hausse globale d'environ 48 %. Entre 2020 et 2021, ces actifs ont augmenté de 14,11 % contre 12,72 % entre 2019 et 2020.

Selon la commission bancaire de l'UMOA, en 2020, le paysage bancaire malien était composé de 5 banques de grande taille (bilan supérieur au troisième quartile), 8 banques de taille moyenne (Bilan compris entre le premier et le troisième quartile) et 4 banques de petite taille (bilan inférieur au premier quartile).

Tableau 15.

## Evolution du bilan des établissements de crédit agréés

<b>BILAN</b> (Montant en million de FCFA pour 17 établissements)	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Opération de trésorerie et interbancaire	641 806	568 857	670 443	571 643	723 217	831 629
Opération avec la clientèle	2 203 635	2 373 493	2 510 720	2 706 812	2 821 522	3 270 821
Opération sur titres et diverses	1 188 639	1 242 587	1 226 192	1 387 476	1 713 353	924 874
Valeur immobilière	296 233	253 359	305 771	326 551	369 283	394 114
Actionnaire ou Associés	0	1 150	0	0	0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 330 313</b>	<b>4 439 446</b>	<b>4 713 126</b>	<b>4 992 483</b>	<b>5 627 375</b>	<b>6 421 437</b>
Opération de trésorerie et interbancaire	1 250 548	1 183 921	1 140 725	1 157 158	1 237 922	1 116 760
Opération avec la clientèle	2 536 654	2 672 553	2 901 962	3 128 522	3 653 532	4 473 592
Opération sur titres et diverses	113 670	201 734	210 878	228 324	220 311	252 142
Versements restant à effectuer sur immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
Provisions, fonds propres & assimilés	429 441	381 238	459 561	478 479	515 610	578 943
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 330 313</b>	<b>4 439 446</b>	<b>4 713 126</b>	<b>4 992 483</b>	<b>5 627 375</b>	<b>6 421 437</b>

Source : BCEAO

La commission bancaire de l'UMOA indique que les emplois du système bancaire malien ont progressé en 2021 de 14,11%, pour s'établir à 6 421, 437 milliards à fin décembre 2021. Leur structure reste dominée par les crédits à la clientèle, à hauteur de 50,94 % contre 49,06% pour les autres placements. Les titres de placement représentent 23,71 % des emplois, tandis que les parts des immobilisations financières et des autres immobilisations se situaient respectivement à 1,16 % et 10,88 %.

Les crédits à la clientèle sont passés de 2 821, 522 milliards en 2020 à 3 270, 821 milliards de F CFA en 2021, soit une hausse de 15,90 %. Ils étaient composés des crédits à court terme (18,88 %), des crédits à moyen terme (19,81 %), des crédits à long terme (3,14 %), des crédits de location financement (0,34 %) et des créances en souffrance (10,31 %).

Les crédits à court terme s'élevaient à 617, 567 milliards de FCFA en 2021 contre 568, 071 milliards F CFA en 2020, soit un accroissement de 8,70 %. Les crédits à moyen terme ont connu une hausse de 18,60 %, passant d'un montant de 546, 685 milliards de FCFA en 2020 à 648 104 milliards de FCFA en 2021. Les crédits de long terme affichent un montant de 102, 800 milliards de FCFA en 2021 contre un montant de 97, 182 milliards en 2020, soit une augmentation de 5,80 %.

S'agissant des créances en souffrance, elles ont connu une hausse de 12,60 % en termes bruts, passant de 189, 485 milliards en 2018 à 137, 208 milliards de FCFA en 2019.

Les crédits de location financement, ont connu une baisse de 23, 3% sur la même période, passant de 299, 336 milliards FCFA en 2020 à 337, 193

milliards de FCFA en 2021. Les titres de placement se sont établis à 1 522, 786 milliards de FCFA à fin 2021, soit une hausse de 4,10 %. Pour ce qui est des immobilisations financières et des autres immobilisations, elles affichaient 37, 893 milliards de FCFA et 356, 221 milliards de FCFA, soit respectivement une baisse de 0,2% et une hausse de 7,5 % entre 2020 et 2021.

Au 31 décembre 2021, le taux brut de dégradation du portefeuille client était de 9,7 % contre 10,0 % en

2020. En tenant compte des provisions, le taux net de dégradation du portefeuille client s'est établi à 4,3 % en 2021 contre 4,0 % en 2020.

En 2021, le taux d'intérêt des prêts a oscillé entre 4 et 10 % selon la nature du débiteur, contre 4 à 6 % pour la rémunération de l'épargne. Le taux débiteur moyen s'est établi à 7,59% en 2021 contre 7,85 % en 2020, soit une baisse de 26 points de base.

**Tableau 16. Taux d'intérêt moyen observé selon la durée du crédit**

Taux d'intérêt selon la durée du crédit	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
inf ou égal à 1 mois	7,03	7,33	7,76	7,70	6,38	4,96	7,60
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	8,68	8,36	7,65	7,38	7,16	7,46	6,89
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	9,11	8,64	8,55	8,25	8,15	8,03	7,41
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	8,41	8,95	8,09	7,89	8,04	8,09	7,55
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	9,08	8,09	7,11	7,71	7,28	9,03	7,97
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	8,82	8,88	8,27	8,33	7,57	8,16	7,63
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	9,22	8,72	8,17	7,71	8,18	8,32	7,79
Plus de 10 ans	6,68	4,08	6,91	6,12	6,61	4,11	5,92
<b>Total</b>	<b>8,64</b>	<b>8,34</b>	<b>7,99</b>	<b>7,86</b>	<b>7,69</b>	<b>7,85</b>	<b>7,59</b>

Source : BCEAO

**Tableau 17. Taux d'intérêt moyen selon la durée du dépôt**

Taux d'intérêt selon la durée du crédit	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
inf ou égal à 1 mois	3,79	4,55	4,41	4,46	4,91	3,92	5,33
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	4,69	5,36	5,22	5,10	5,02	4,93	4,88
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	4,44	4,62	5,21	4,98	4,88	5,35	4,84
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	4,86	4,66	4,90	4,75	4,90	4,77	5,16
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	5,00	4,38	4,93	4,75	5,04	5,66	4,46
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	5,40	5,30	4,71	5,35	5,31	3,39	5,41
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	4,82	4,34	5,75	4,91	5,07	5,20	5,96
Plus de 10 ans		5,91	4,59	3,88	4,08	3,81	5,10
<b>Total</b>	<b>4,82</b>	<b>4,82</b>	<b>4,92</b>	<b>4,92</b>	<b>5,00</b>	<b>4,67</b>	<b>4,98</b>

Source : BCEAO

A fin décembre 2021, le répertoire des SFD autorisés comptait 83 institutions contre 86 à fin 2020, suite au retrait de l'agrément à quatre associations et à l'octroi de l'agrément à l'Association issue de leur regroupement.

Les indicateurs caractéristiques entre fin 2020 et fin 2021 :

- La hausse de 8,9% de la clientèle, en passant de 1 390 892 à 1 515 036 membres/clients ;
- La hausse de 22,9% de l'encours total des dépôts collectés, qui ressort à 136,9 milliards FCFA à fin 2021 contre 111,4 milliards FCFA à fin décembre 2020 ;
- La hausse de l'encours total des crédits, qui s'est élevé à 165,2 milliards FCFA à fin décembre 2021 contre 141,0 milliards à fin décembre 2020, soit une progression de 17,2% ;
- La qualité du portefeuille de crédits s'est améliorée, en affichant un taux de détérioration de 4,0% contre 6,3% précédemment.

#### 4.2.2 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créances (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers UMOA-Titres tandis que les titres publics par syndication, les obligations privées et les actions sont, quant à eux, régulés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR).

#### La BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le

18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

#### Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

La reprise dynamique des activités au sein de la région au cours de l'année 2021 a apporté un nouveau souffle à la place boursière sous régionale mettant fin à plusieurs années de contreperformance. A cet effet, durant l'exercice boursier 2021, l'Indice BRVM composite est passé de 145,4 points le 31/12/2020 à 202,3 points le 31/12/2021. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 368 milliards de FCFA à fin 2020 à 6 085 milliards de FCFA à fin 2021, soit une hausse de 39 %.

Concernant la capitalisation boursière des obligations, elle s'est élevée à 7 247 milliards de FCFA au 31 décembre 2021 contre 6 051 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 20 %. Cette hausse est le résultat de la continuité des efforts des Etats dans le soutien de leurs économies respectives dans un contexte fortement marqué précédemment par les conséquences au niveau mondial de la pandémie de COVID-19.

Sur la période 2015-2020, la contreperformance du marché boursier de l'UEMOA (BRVM) a montré que le marché régional n'avait pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM a été particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et de la boisson ainsi que de l'agro-industrie, de la consommation, de

l'automobile et équipementier, et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avaient fait d'importantes plus-values sur leur investissement. Elle vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à

la chute de leur capitalisation.

L'année 2020 a négativement impacté la BRVM, à l'image de toutes les places financières, à la suite de l'apparition du coronavirus. Le marché régional a enregistré sa baisse trimestrielle la plus importante (-15,79 % au premier trimestre 2020) de ces 10 dernières années. Cependant, les investisseurs ont montré une confiance soutenue dans le potentiel de la BRVM qui a affiché l'un des meilleurs équilibres depuis 2016, et ce malgré la pandémie et l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Plus de 35 % des sociétés cotées ont fini l'année dans le vert.

**Tableau 18. Evolution du marché financier de la BRVM**

Taux d'intérêt selon la durée du crédit	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Indices BRVM 10</b>	290	262	220	154	149	131	154
<b>Indices BRVM composite</b>	304	292	243	172	159	145	202
<b>Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA</b>	9 079	10 216	9 806	8 274	8 973	10 419	13 332
<b>Marché Actions</b>	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741	4 368	6 085
<b>Marché Obligations</b>	1 579	2 509	2 970	3 430	4 233	6 051	7 247
<b>Nombre de sociétés cotées</b>	39	43	45	45	46	46	46

Source : BRVM

## Le marché des actions

La Bank of Africa Mali (BOAM) est la seule société malienne cotée en bourse en 2021. Le cours de référence du titre BOAM était de 1300 FCFA à la date du 23 mars 2022. Il a connu une baisse annuelle de 12,46 % à cette date. La BOAM ne figure pas dans la composition de l'indice BRVM 10 révisé en avril 2021 et janvier 2022. L'indice BRVM 10 est constitué des dix sociétés les plus actives c'est-à-dire les sociétés cotées dont les actions ont été les plus achetées ou vendues. L'indice est donc actualisé trimestriellement. La BOAM ne remplit pas les critères d'éligibilité de l'indice. Selon ces critères, le montant moyen des transactions au cours des trois mois précédents la revue trimestrielle, ne doit pas être inférieur à la médiane des montants quotidiens moyens des transactions de l'ensemble des titres. Aussi, la fréquence des transactions devrait être toujours supérieure à 50 %, c'est-à-dire que le titre devrait transiger au moins une fois sur deux, durant le trimestre considéré.

## Marché des titres publics

Au 31 décembre 2021, l'encours global des titres publics du Mali a été de 2 272,3 milliards FCFA contre 1 763,3 milliards à fin 2020. La structure de cet encours en 2021 est dominée par les obligations du Trésor, qui représentent 94,4% du total.

Il convient de noter qu'en 2021, le Mali a mobilisé 905 Mds FCFA sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à travers d'une part des émissions de titres publics par adjudication composées de six (06) émissions de Bons du Trésor (BAT) pour 155,2 Mds FCFA et vingt-cinq (25) émissions d'obligations du Trésor (OAT) pour 599,80 Mds FCFA, et d'autre part des émissions d'obligations du Trésor (OT) par syndication pour 150 Mds FCFA.

**Tableau 19. Emissions de bons du Mali en 2021 (en Mds de FCFA sauf indications particulières)**

Instruments	Date	Montant sollicité	Montant proposé	Montant retenu	Durée	Taux moyen pondéré
BAT	10-févr-21	25	49,36	27,50	364 jours	4,41%
BAT	10-mars-21	25	46,83	27,50	364 jours	4,30%
BAT	05-mai-21	25	55,64	27,50	364 jours	4,02%
BAT	16-juin-21	25	46,31	25,00	364 jours	3,82%
BAT	08-déc-21	20	50,61	20,20	364 jours	2,49%

Source : UMOA- Titres

**Tableau 20. Emissions d'obligations du Mali en 2021 (en Mds de FCFA sauf indications particulières)**

Instruments	Date	Montant sollicité	Montan proposé	Montant retenu	Durée	Prix moyen pondéré	Taux d'intérêt
OAT	27-janv-21	40	39,78	14,17	3 ans	10036	6,10%
OAT	27-janv-21		43,58	29,83	5 ans	9991	6,20%
OAT	24-févr-21	80	47,04	0,00	3 ans	-	5,85%
OAT	24-févr-21		47,56	35,06	5 ans	10010	6,10%
OAT	24-févr-21		76,14	52,74	7 ans	9999	6,30%
OAT	31-mars-21	40	43,65	14,45	3 ans	10045	5,85%
OAT	31-mars-21		65,51	29,55	7 ans	10012	6,30%
OAT	16-avr-21	150	150,00	150,00	10 ans	10000	6,50%
OAT	19-mai-21	65	30,96	0,00	3 ans	-	5,60%
OAT	19-mai-21		65,12	9,00	5 ans	10051	5,90%
OAT	19-mai-21		83,38	56,00	10 ans	9972	6,25%
OAT	02-juin-21	40	50,92	0,00	5 ans	-	5,90%
OAT	02-juin-21		87,81	44,00	7 ans	10071	6,15%
OAT	30-juin-21	25	42,37	25,00	7 ans	10081	6,15%
OAT	14-juil-21	30	68,03	30,00	5 ans	10138	5,90%
OAT	04-août-21	50	93,50	25,00	3 ans	10177	5,60%
OAT	04-août-21		65,68	25,00	10 ans	10052	6,25%
OAT	25-août-21	30	26,60	10,00	3 ans	10193	5,60%
OAT	25-août-21		74,53	20,00	5 ans	10178	5,90%
OAT	08-sept-21	30	50,33	30,00	7 ans	10301	6,15%
OAT	29-sept-21	50	57,00	20,00	5 ans	10453	5,90%
OAT	29-sept-21		100,25	30,00	10 ans	10339	6,25%
OAT	13-oct-21	25	70,41	25,00	3 ans	10425	5,60%
OAT	27-oct-21	25	57,51	25,00	7 ans	10351	6,15%
OAT	10-nov-21	25	44,24	25,00	10 ans	10357	6,25%
OAT	24-nov-21	25	48,60	25,00	5 ans	10569	5,90%

Source : UMOA-Titres

### 4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

#### Organisation des marchés par adjudication

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats-membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA<sup>3</sup> ;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance

aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;

- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale<sup>4</sup> ;
- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésor des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.<sup>5</sup>

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

#### Organisation du marché par syndication

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants

<sup>3</sup> Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

<sup>4</sup> Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.

<sup>5</sup> L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1<sup>er</sup> mars 2016.

commerciaux ;

- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat-membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier, dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

#### 4.3 Taux d'inflation

Le taux d'inflation est estimé à 3,9 % en 2021 au Mali, au-dessus de la norme communautaire, contre 0,5 % en 2020. Sur la période 2016-2020, le Mali a respecté la norme communautaire (taux d'inflation  $\leq 3$  %) avec un taux d'inflation se situant entre -3,0 % et 1,4%. Le taux d'inflation est en hausse depuis 2020. Cette tendance devrait se poursuivre en 2022 et 2023 selon les projections du FMI. Cette évolution croissante du taux d'inflation serait due en partie à la reprise de la demande.

Tableau 21. Evolution du taux d'inflation

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'inflation (en %)	-0,9	1,4	1,9	-3,0	0,5	3,9

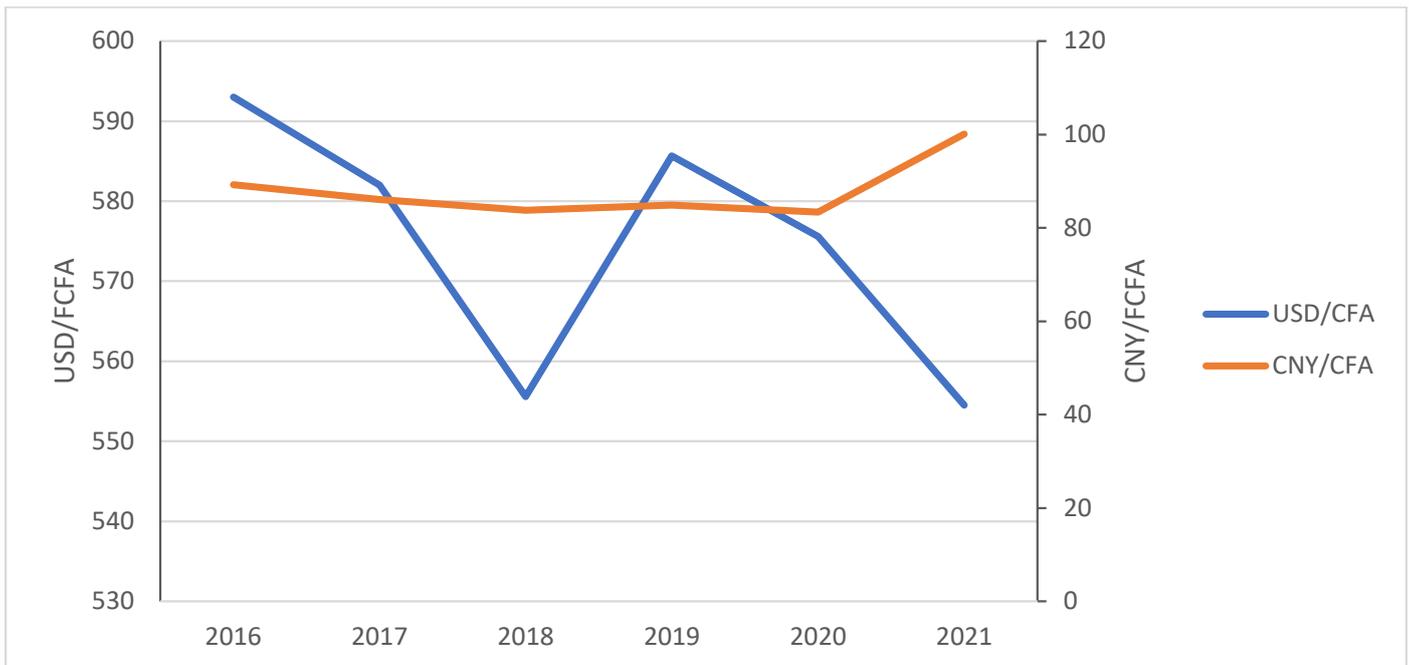
Source : INSTAT

#### 4.4 Taux de change

Le taux de change entre le Dollar US et le Franc CFA a fluctué entre 2016 et 2021. Ce taux a baissé entre 2016 et 2018, passant de 1 USD pour environ 593 F CFA à 1 USD pour environ 555,6 F CFA. Il va connaître une hausse en 2019 pour se situer à 1 USD pour 585,67 FCFA avant de baisser à 554, 53 FCFA en 2021. Quant au taux de change entre

le Yuan chinois et Franc CFA, il suit une tendance baissière entre 2016 et 2020, passant de 1 CNY pour 89,267 F CFA en 2016 à 1 CNY pour 83,38 F CFA en 2020. Ce taux a connu une hausse en 2021 pour atteindre 1 CNY pour 100,09 FCFA. Cette tendance en 2021 implique que le franc CFA s'est déprécié par rapport au Yuan chinois tandis qu'il s'est apprécié par rapport au Dollar US.

Figure 2 : Evolution du taux de change USD/FCFA et CNY/FCFA



Source : BCEAO

#### 4.5 Actifs extérieurs

Les principaux actifs recensés au niveau de la Banque centrale sont les avoirs de réserve, c'est-à-dire les avoirs extérieurs mis à la disposition ou sous le contrôle des autorités monétaires. Les

réserves du Mali sont centralisées au niveau de la BCEAO, conformément aux principes de la zone Franc. Les actifs du Mali sont en hausse depuis 2016 et ont plus que triplés entre 2016 et 2021 passant de 249,485 milliards de francs CFA à 1 224,778 milliards de francs CFA.

**Tableau 22.** Evolution des actifs extérieurs

<b>Actifs extérieurs</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Avoirs officiels de réserve</b>	80,159	80,375	157,862	158,864	277,190	481,916
<b>Or monétaire</b>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Monnaie étrangère</b>	2,139	1,864	2,526	2,092	1,910	3,473
<b>Dépôts et Titres inclus dans les réserves officielles</b>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Position de réserve au FMI</b>	31,136	19,234	28,927	24,548	18,590	31,974
<b>Avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS)</b>	46,883	59,276	126,409	132,224	256,690	446,470
<b>Autres actifs extérieurs</b>	169,326	267,256	368,199	522,001	631,460	742,862
<b>Total</b>	249,485	347,631	526,061	680,865	908,65	1224,778

Source : BCEAO

## 5.1 Balance des paiements

Selon le rapport de la BCEAO, en 2021, le déficit du compte courant a considérablement augmenté (272,7%). En effet, il est évalué à 814,3 milliards (-7,7% du PIB), soit une détérioration de 595,8 milliards par rapport à 2020 (- 218,5 milliards, soit -2,2% du PIB). Cette détérioration s'explique essentiellement par celle de la balance commerciale de biens (-570,2 milliards) et le solde des services (-110,9 milliards, en passant de -948,3 milliards en 2020 à -1 059,2 milliards en 2021), en liaison avec la baisse des flux créditeurs des voyages et des autres services. Le solde de revenu primaire s'est également détérioré par rapport à 2020. En effet, le déficit du revenu primaire en 2021 s'est creusé de 31,3 milliards soit 7,4%. En revanche, le solde du revenu secondaire a connu une légère augmentation de 5,7 milliards soit 0,7%.

Par ailleurs, la détérioration du solde de la balance commerciale en 2021 est liée à la baisse des exportations de 2,4% et l'augmentation des importations de 15,9%. En effet, les transactions

commerciales avec l'extérieur se sont soldées en 2021 par un déficit de 169,2 milliards, en régression de 459,3 milliards par rapport à 2020 où elles avaient affiché un excédent de 290,1 milliards.

Le taux de couverture des importations par les exportations s'est établi à 94,1%, en baisse de 17,7 points de pourcentage par rapport à 2020 où il était ressorti à 111,7%. Le degré d'ouverture commerciale est évalué à 26,2%, en légère hausse de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2020.

Au terme de l'année 2021, l'excédent du compte de capital, correspondant essentiellement aux remises de dettes et aux aides destinées à financer l'investissement, est ressorti à 76,6 milliards, connaissant ainsi une diminution de 49,9 milliards (-39,4%) par rapport à son niveau de 2020 selon le rapport. Cette baisse découle essentiellement de la diminution des transferts de capital qui sont passés de 129,2 milliards en 2020 à 78,5 milliards en 2021.

Tableau 23. Balance des paiements du Mali, en milliards de FCFA.

(en milliard de FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Balance du compte courant</b>	-602,0	-644,1	-464,5	-755,1	-218,5	-814,3
<b>Balance commerciale sur les biens et services</b>	-1 403,1	-1 217,3	-1 052,5	-1 240,1	-658,2	-1 228,4
<b>Balance commerciale sur les biens</b>	-342,1	-409,6	-212,6	-373,6	290,1	-169,2
Exportations FOB	1 675,9	1 685,9	1 991,4	2 153,4	2 759,4	2 693,8
Dont coton	187,6	223,4	270,7	256,8	161,6	156,7
Dont Or	1 120,4	1 175,7	1 388,4	1 566,1	2 262,9	2 129,4
Importations FOB	-2 018,0	-2 095,5	-2 204,0	-2 527,0	-2 469,3	-2 863,0
Importations CAF	-2 402,3	-2 494,6	-2 623,9	-3 008,3	-2 939,6	-3 620,9
Dont produits énergétiques (FOB)	-493,9	-661,0	-725,9	-738,4	-687,9	-750,5

Dont produits alimentaire (FOB)	-313,4	-329,9	-327,2	-352,4	-393,6	-479,2
Services (net)	-1 061,0	-868,0	-839,9	-866,6	-948,3	-1 059,2
<b>Balance des revenus primaires</b>	-222,1	-290,8	-283,4	-407,5	-425,2	-456,5
<b>Balance des revenus secondaire (transfert)</b>	1 023,2	864,1	871,4	892,5	864,9	870,6
<b>Compte de capital</b>	115,7	150,1	133,0	113,9	126,5	76,6
<b>Solde des comptes des transactions courantes et de capital</b>	-486,3	-494,0	-331,5	-641,2	-92,1	-742,7
<b>Compte financier</b>	-197,6	-400,7	-607,2	-607,2	-510,3	-657,9
<b>Erreurs et omissions statistiques</b>	-37,6	35,3	35,8	33,9	32,5	27,1
<b>Solde global</b>	-326,3	-41,3	104,9	264,2	450,8	-57,8
<b>Réévaluations et autres flux non transactionnels</b>	-10,3	-4,4	-4,9	0,0	0,0	0,0
<b>Variation des avoirs extérieurs nets</b>	326,3	41,3	-104,6	-264,2	-450,8	57,8

Source : BCEAO

## 5.2 Commerce régional

### 5.2.1 Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEI) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats-membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc la constitution d'une Union douanière ;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;
- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1<sup>er</sup> juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;
- Une Union douanière mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.
- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats-membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

#### • **Le Tarif Extérieur Commun**

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont, quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

- (i) Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;
- (ii) Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend :

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, « d'une stratégie régionale et d'un cadre logique de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA »

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est de permettre aux Etats-membres d'augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats-membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats-membres ;

le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;

(iii) Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;

(iv) Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;

(v) La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

- **Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO**

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEI, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux

pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans<sup>6</sup> ;

- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires.

<sup>6</sup> Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;
- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays de l’UEMOA en dehors de la Côte d’Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG sur tout sauf les armes ; ce qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l’UE sans droit ni quota.

Mali à destination des pays membres a baissé pour se situer à 105,293 milliards de FCFA.

Sur la base des données réconciliées, la part des pays de l’Union dans les importations CAF du Mali (86,1% des importations en provenance de l’Afrique) est ressortie à 43,4% (1 275,7 milliards) en 2020 contre 43,9% (1 320,8 milliards) en 2019, soit une baisse de 45,1 milliards de FCFA (-3,4%). Les importations communautaires du Mali mettent révèlent que le Sénégal et la Côte d’Ivoire demeurent les principaux fournisseurs. Les parts respectives de ces deux pays dans les importations communautaires du Mali sont estimées à 45,5% et 35,4% en 2020, après 51,7% et 30,8% en 2019. La valeur des importations en 2021 est estimée à 1 092,422 FCFA selon les données trimestrielles compilées de l’INSTAT.

### 5.2.2 Echanges régionaux en valeur

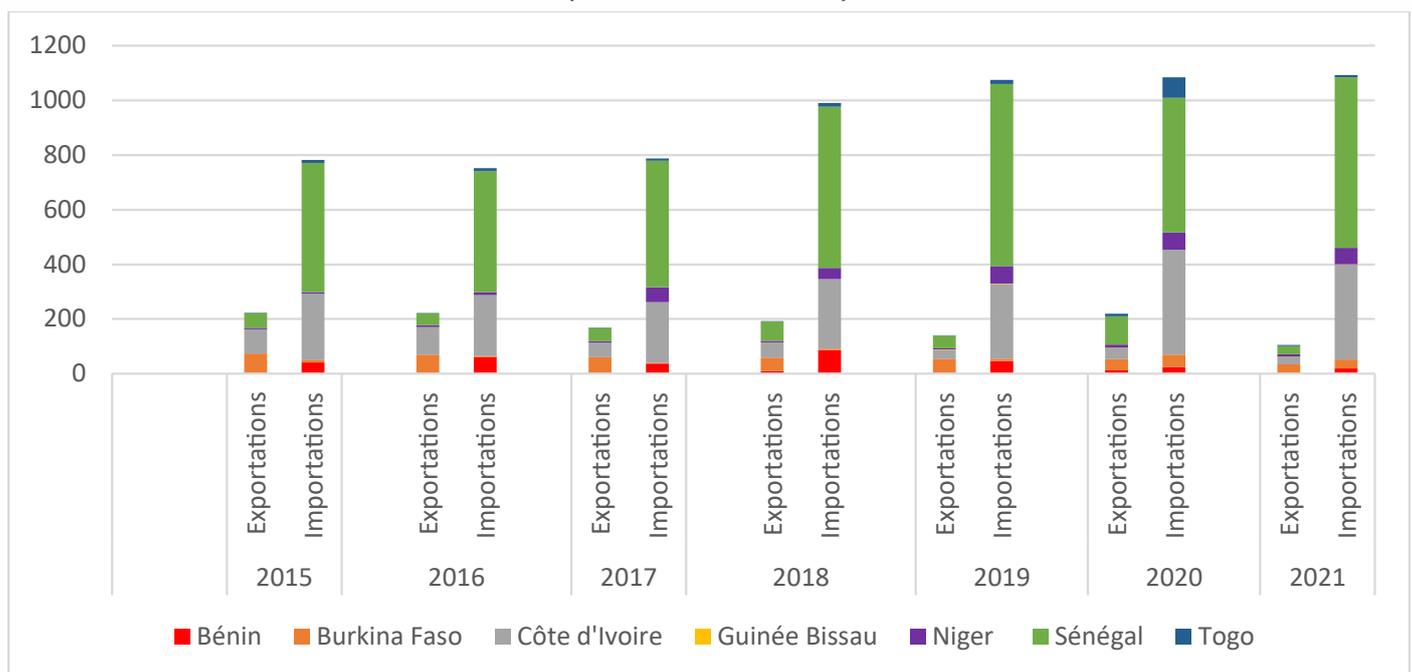
Sur la base des estimations des échanges intra-communautaires réconciliés en 2019 et 2020, le commerce entre le Mali et les autres pays de l’UEMOA a enregistré une baisse de 2,7% de la valeur totale des flux échangés, la ramenant à 1 304,2 milliards en 2020, contre 1 341,1 milliards un an plus tôt.

La part des pays de l’UEMOA dans les exportations du Mali a baissé de 11,9 milliards, avec une valeur de 219,8 milliards (8,0% des exportations totales) en 2020, après 231,7 milliards en 2019 (10,8%), en décalage avec les objectifs d’intégration de la zone UEMOA. Selon les données trimestrielles compilées de l’INSTAT, en 2021, la valeur des exportations du

A l’instar des autres années, ces échanges se traduisent par une balance commerciale intra-UEMOA fortement déficitaire pour le Mali, avec un solde de -864,6 milliards et un taux de couverture des importations par les exportations de 20,3% en 2020 contre 111,7% pour l’ensemble des partenaires commerciaux.

Il faut noter que les échanges entre le Mali et la Guinée Bissau sont très faibles entre 2015 et 2021.

**Figure 3 : Valeur des exportations et des importations entre le Mali et les autres pays de l’UEMOA (en milliards de FCFA)**



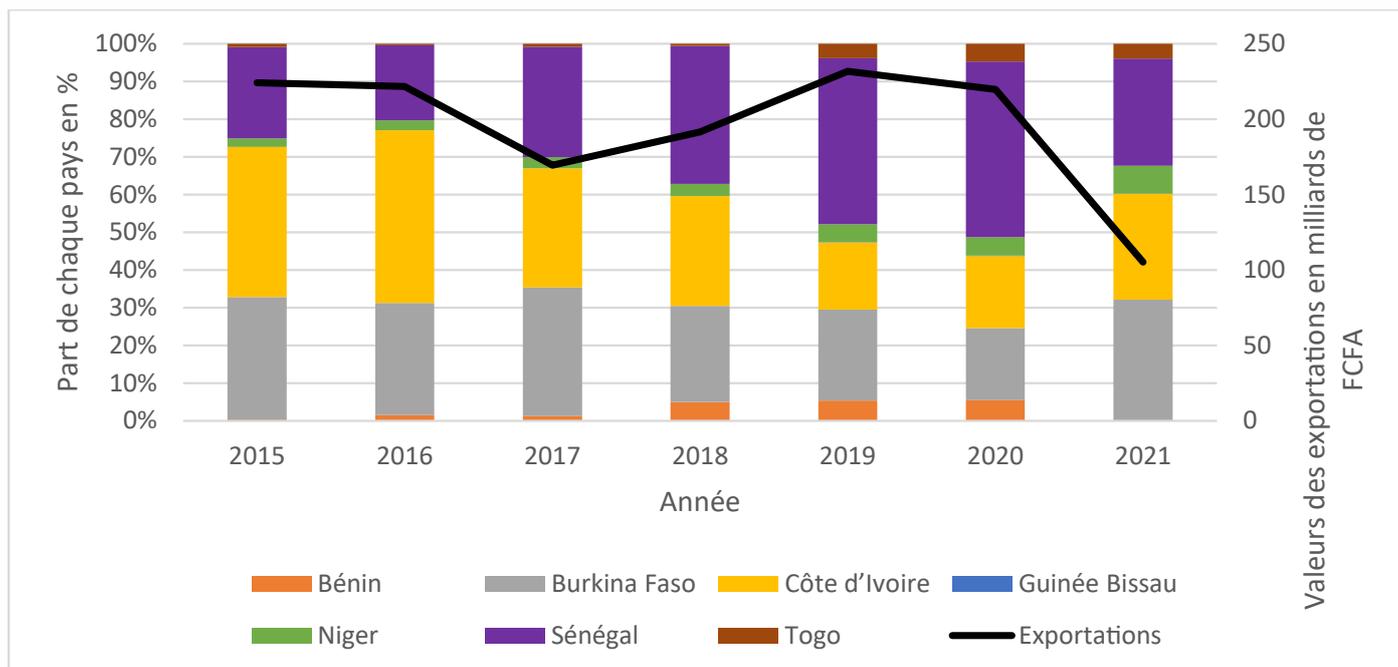
Source : BCEAO (rapports annuels sur balance des paiements et position extérieure globale), INSTAT (données trimestrielles 2021)

### 5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

Les exportations du Mali vers les 7 pays de l’UEMOA sont faibles et en baisse depuis 2019. La structure par pays du commerce intra-UEMOA ne montre un solde commercial excédentaire qu’avec le Burkina Faso qui est le troisième pays de destination des exportations après le Sénégal et la Côte d’Ivoire durant la période 2015-2021. Les exportations vers

le Sénégal, la Côte d’Ivoire et le Burkina Faso sont respectivement de 64,65 milliards (33,18%), 59,03 milliards (30,30 %) de FCFA et 53, 91 milliards (27,67 %) en moyenne par an durant la période 2015-2021. Le Niger, le Bénin et le Togo suivent avec respectivement environ 3,80 %, 2,93 % et 2,08 % des exportations du Mali entre 2015 et 2021. Les exportations destinées à la Guinée-Bissau sont très faibles (0,03% des exportations entre 2015 et 2021).

**Figure 4 : Structure des exportations du Mali par destination pour les exportations vers les sept autres pays de la zone UEMOA entre 2015 et 2021**

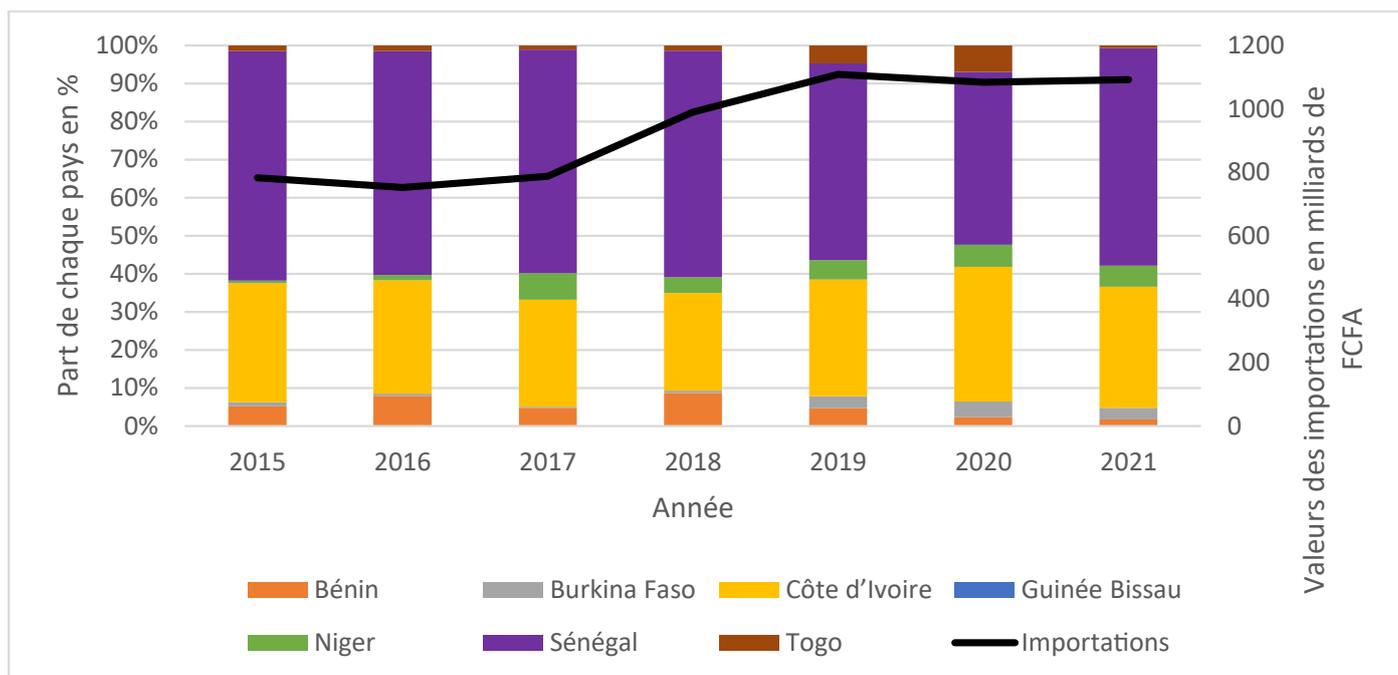


Source : BCEAO (rapports annuels sur balance des paiements et position extérieure globale), INSTAT (données trimestrielles 2021)

Les principaux partenaires du Mali à l’importation sont le Sénégal et la Côte d’Ivoire. Les importations moyennes annuelles en provenance du Sénégal et de la Côte d’Ivoire représentent respectivement environ 55,44 % et 30,60 % des importations communautaires du Mali, soit environ 86,04 %

pour les deux pays. Le Bénin, le Niger, le Togo et le Burkina Faso ont des parts respectives d’environ 4,84 %, 4,36 %, 2,71 % et 2,03 % en moyenne durant la période 2015 à 2021. Les importations en provenance de la Guinée-Bissau sont insignifiantes (0,01% des importations).

**Figure 5 : Structure des importations du Mali par fournisseur pour les importations en provenance des autres pays de la zone UEMOA entre 2015 et 2021**



Source : BCEAO (rapports annuels sur balance des paiements et position extérieure globale), INSTAT (données trimestrielles 2021)

#### 5.2.4 Echanges régionaux par type

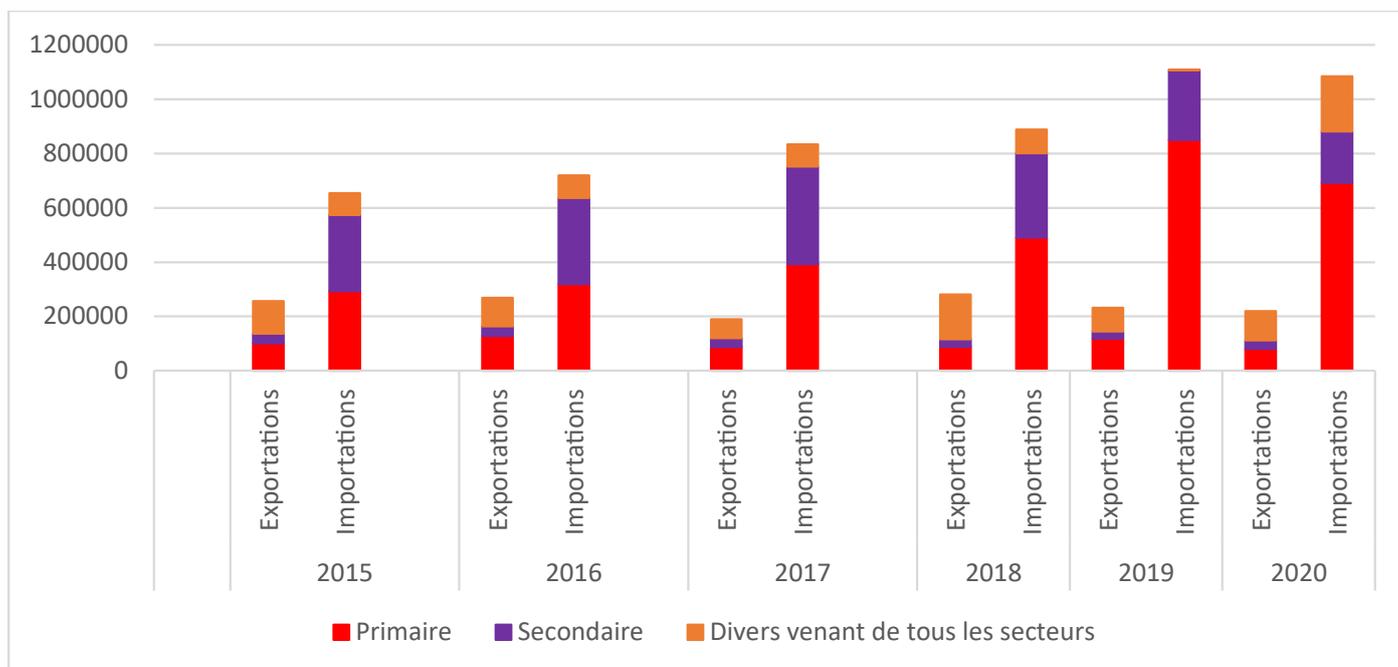
Selon le rapport de la BCEAO sur la balance des paiements et la position extérieure globale du Mali en 2020, les ventes du Mali à destination des autres pays de l'UEMOA restent dominées par les animaux vivants. En effet, les exportations de bétail sont ressorties à 73,3 milliards en 2020, soit 33,3% des exportations totales vers les pays de l'Union. La Côte d'Ivoire et le Sénégal, principaux destinataires de ce produit, absorbent respectivement 35,9% et 54,9% des exportations d'animaux vivants. Les exportations d'engrais vers la zone ont diminué en 2020, en s'établissant à 12,4 milliards, soit 5,6% du total des exportations vers les pays de l'UEMOA, après 25,1 milliards, soit 10,8% en 2019. Le Burkina Faso reste le principal pays de destination pour ce produit.

Selon le même rapport, sur la base des données réconciliées, la part des pays de l'Union dans les importations CAF est ressortie à 43,4% (1 275,7 milliards) en 2020 contre 43,9% (1 320,8 milliards) en 2019, soit une baisse de 45,1 milliards de FCFA ou 3,4%. Les importations communautaires du Mali mettent en évidence le Sénégal et la Côte d'Ivoire comme principaux fournisseurs. Les parts

respectives de ces deux pays dans les importations communautaires du Mali sont de 45,5% et 35,4% en 2020, après 51,7% et 30,8% en 2019. Les importations en provenance des pays de l'UEMOA restent dominées par les produits pétroliers. En effet, celles-ci sont ressorties à 665,8 milliards de FCFA en 2020, soit 61,4%. Ces produits proviennent pour l'essentiel du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, qui représentent respectivement 53,0% et 36,7% des importations communautaires de produits pétroliers. Les importations intra-UEMOA portent également sur les matériaux de constructions et les produits alimentaires. Ces produits ont représenté respectivement 8,9% et 5,9% du total des importations en provenance de l'Union. Pour ces produits, les pays de l'Union restent les principaux fournisseurs du Mali. En effet, ils l'ont approvisionné en hydrocarbures pour 93,8%, en matériaux de construction pour 30,0% et en produits alimentaires pour 15,9%.

En regroupant ces produits par secteur, il ressort que les produits des secteurs primaires et secondaires constituent les éléments d'échanges communautaires du Mali. Les produits primaires sont majoritairement échangés.

**Figure 6 : Principaux produits par catégories échangés avec les principaux partenaires de l'UEMOA**



Source : BCEAO (rapports annuels sur balance des paiements et position extérieure globale)

### 5.3 Commerce international

#### 5.3.1 Politique commerciale

Le code de commerce adopté par la Loi N° 92-002 du 27 août 1992 reste le texte de référence qui régit le commerce, les activités commerciales et le cadre institutionnel dans lequel elles s'exercent. La politique commerciale du pays se traduit par des accords régionaux, des accords multilatéraux et des accords préférentiels. Selon l'Article 12 du Décret n°2020-095/P-RM du 16 Octobre 2020 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion des Investissements prépare et met en œuvre la politique nationale en matière d'organisation et de promotion du Commerce.

Le Mali est membre fondateur de l'UEMOA créée le 10 janvier 1994. Il est aussi membre de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La politique régionale du pays en matière de commerce consiste essentiellement en la mise en œuvre des actes de l'UEMOA.

Le Mali envisage, avec le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, la création d'une zone économique spéciale (ZES) constituée des régions de Sikasso au Mali,

Korhogo en Côte d'Ivoire et Bobo-Dioulasso au Burkina Faso. Lancée en mai 2018, l'objectif visé par le projet de la ZES est de créer des opportunités d'investissements et un environnement juridique et commercial favorable, notamment dans les domaines de l'agro-business, des technologies de l'information et de la communication, de la culture, du tourisme, des services médicaux, des industries manufacturières et des services financiers. Selon le ministère en charge du commerce, l'opérationnalisation de la ZES nécessite des fonds financiers conséquents. L'appui des partenaires techniques et financiers tels que la Banque mondiale, la BAD, la BADEA, la BOAD, la BIDC, etc. est sollicité. Il en est aussi des institutions et organisations régionales et sous régionales d'intégration régionale et de coopération notamment la CEDEAO qui accompagne le projet.

En ce qui concerne les accords multilatéraux, le Mali est devenu membre de fait du GATT en juin 1967 et partie contractante en janvier 1993, le Mali a adhéré à l'organisation mondiale du commerce (OMC) le 31 Mai 1995 en ayant le statut de « pays moins avancé » (PMA). Le Mali a ouvert une mission permanente à Genève en 2002 et participe régulièrement aux négociations commerciales à l'OMC. Le Mali a également adhéré aux accords APC.

Le Mali a été admis en 2002 à L'African Growth and Opportunity Act (AGOA). L'AGOA est un programme de préférence commerciale érigé en législation américaine pour ouvrir volontairement le marché américain aux exportations des pays membres. Ainsi, en 2006, les artisans maliens ont commencé à exporter des produits d'arts aux Etats-Unis. Des tapis de laine et des toiles peintes tous en bogolan d'une valeur d'environ 1,3 million de FCFA ont été exportés à cette date. Le Mali dispose d'un Comité national de suivi AGOA depuis son admission au régime de préférence en 2002 et une stratégie de mise en œuvre du plan d'action action AGOA est adoptée. Le coût global de la mise en œuvre du Plan d'action de la stratégie sectorielle Artisanat AGOA est estimé à vingt-cinq milliards de FCFA (25 000 000 000) pour la période 2017-2022.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer les capacités des acteurs, le Gouvernement a créé l'Agence pour la Promotion des Exportations (APEX) par la loi N° 2011-032/AN-RM du 24 juin 2011. L'Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité (AMANORM) a été également créée pour animer et coordonner les travaux, études et enquêtes en matière de normalisation, de promotion de la qualité, de certification et d'accréditation. Le Mali, à travers l'AMANORM, est membre permanent de l'ISO, membre du Codex Alimentarius et membre affilié au programme de la CEI. Il est aussi membre de l'ARSO (African Organisation for Standardisation), du programme d'harmonisation des normes de la CEDEAO (ECOSHAM), de l'Organisme ouest africain (UEMOA) de la normalisation, la certification et de la promotion de la qualité (NORMCEQ) et du Réseau Normalisation et Francophonie (RNF).

Un plan de développement du commerce a été élaboré et validé en novembre 2018. Il est fondé sur le niveau de développement du commerce aussi bien intérieur qu'extérieur, la situation du secteur privé et du climat des affaires au Mali et les actions prioritaires à mener de façon coordonnée au niveau des secteurs à fort potentiel de compétitivité (la transformation agroalimentaire, le textile, la communication etc.). Les domaines prioritaires de la politique commerciale sont : le développement de la chaîne de valeur (bétail viande, transformation agro-alimentaire etc.), le développement du tissu industriel et l'amélioration du climat des affaires.

### 5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

Selon le rapport de la BCEAO, la répartition géographique des exportations du Mali en 2021 sur la base des données ajustées, conserve la même structure que celle des années précédentes. Les ventes extérieures du Mali sont destinées principalement au continent africain, en liaison avec les exportations d'or non monétaire essentiellement vers l'Afrique du Sud.

Les expéditions vers le continent africain se sont inscrites à 1 225,3 milliards en 2021 (45,5% du total), en hausse de 4,5% par rapport à l'année précédente. Les ventes d'or non monétaire ont augmenté de 18,6% en 2020, pour atteindre 922,5 milliards de FCFA (soit 40,8% des exportations d'or), après 778,1 milliards de FCFA en 2019. Ces ventes sont destinées à l'Afrique du Sud, deuxième destination de l'or, plusieurs sociétés minières y expédiant leur production. La part des autres pays africains (hors UEMOA et Afrique du Sud) ressort à 29,4 milliards (2,5% du total des exportations vers l'Afrique), soit 0,2 point de pourcentage de moins qu'en 2019.

Quant au continent européen, qui occupe le deuxième rang en termes de destination des exportations, sa part dans le total des exportations du Mali est en diminution de 0,2 point par rapport à l'année précédente, pour un montant de 952,6 milliards en 2021 (35,4%), après respectivement 982,1 milliards (35,6%) en 2020 et 816,6 milliards en 2019. L'augmentation de la valeur des exportations en 2020 vers ce continent s'explique essentiellement par la progression des exportations d'or vers la Suisse (première destination en 2020) qui sont passées de 760,3 milliards en 2019 à 931,4 milliards en 2020. En dehors de la Suisse, qui absorbe 94,9% des exportations à destination de l'Europe, la part des autres pays européens (essentiellement la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas) ressort à 5,1% en 2020. Ces exportations sont constituées de coton, de fruits, de peaux et cuirs et, dans une moindre mesure, d'or.

Le continent asiatique occupe le troisième rang, en termes de destination des exportations en 2021. Sa part dans les exportations totales s'est établie à 11,5% du total, soit 309,4 milliards, après

12,8% en 2020, avec notamment la Chine, l'Inde et la Thaïlande, principales destinations pour le coton-fibre du Mali. Il en est de même pour l'artisanat qui est essentiellement exporté vers Dubaï, aux Émirats arabes unis.

La part de l'Océanie dans les exportations totales du Mali en 2021 a légèrement régressé pour s'établir

à 7,4%, contre 8,8% en 2020. Toutefois, elle demeure considérable comparativement à 2019 où elle représentait 0,2% des exportations totales. Les exportations vers l'Océanie sont essentiellement constituées des exportations d'or en direction de l'Australie pour un montant de 198,9 milliards en 2021.

**Tableau 24. Orientations géographiques des exportations du Mali entre 2016 et 2021 (FOB, Millions de FCFA)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>EUROPE</b>	237229	390950	670 819	816 624	982 132	952571
<b>Union Européenne</b>	44 436	23 111	46 352	38 314	42 072	57 024
<b>ZONE EURO</b>	39 711	20 053	34 058	32 222	30 178	37 254
<b>France</b>	11338	5 546	9 311	9 378	8 066	10 059
<b>Allemagne</b>	2 869	1 855	3 715	4 331	5 517	2 473
<b>Italie</b>	7 307	2 963	3 661	1 787	1 611	1 858
<b>Pays-Bas</b>	7 459	4 213	8 258	9 645	4 911	11 675
<b>Belgique</b>	2 960	2 296	2 790	1 845	3 856	3 229
<b>Autres pays européens de l'UE</b>	3 955	1 296	11 400	5 236	11 894	19 770
<b>Royaume-Uni</b>	770	1 762	894	856	646	1 069
<b>Autres pays d'Europe</b>	192 792	367 838	624 467	778 310	939 414	895 547
<b>Dont Suisse</b>	180 105	325 461	624 316	760 300	931 979	870 473
<b>Russie</b>	2 897	660	150	139	1 446	189
<b>Afrique</b>	1097 533	1 163 044	948 829	1 038 421	1 172 332	1 225 280
<b>CEDEAO</b>	287 711	202 034	293 505	251 183	241 575	311 613
<b>UEMOA</b>	268 769	188 953	280 658	231 675	219 787	286 185
<b>Bénin</b>	11 175	2 314	20 088	12 335	11 984	12 299
<b>Burkina</b>	65 958	58 305	49 389	55 898	42 044	40 189
<b>Côte d'Ivoire</b>	77 250	56 770	58 323	41 356	42 001	71 624
<b>Guinée Bissau</b>	81	310	263	219	245	428
<b>Niger</b>	14 952	19 482	19 234	11 067	10 783	23 953
<b>Sénégal</b>	94 159	50 495	126 080	102 051	102 475	127 881
<b>Togo</b>	5 195	1 277	7 280	8 750	10 256	9 810
<b>Autres pays de la CEDEAO</b>	18 942	13 081	12 847	19 508	21 788	25 428
<b>Cap vert</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Gambie</b>	0	34	79	288	437	370
<b>Ghana</b>	2 798	3 060	1 945	2 894	5 885	6 437
<b>Guinée Conakry</b>	15 370	9 767	9 730	14 872	13 696	17 344
<b>Libéria</b>	346	0	621	1 188	501	1 097
<b>Nigéria</b>	416	199	466	212	1 265	139
<b>Sierra Leone</b>	12	21	6	54	3	42

<b>Autres pays d'Afrique</b>	809 822	842 129	655 323	787 238	930 757	913 668
<b>Algérie</b>	18	1	0	6	0	0
<b>Maroc</b>	9 644	5 933	3 933	3 778	4 004	1 483
<b>Tunisie</b>	128	197	181	685	167	236
<b>Cameroun</b>	107	14	3	162	61	21
<b>Kenya</b>	6	39	5	0	87	8
<b>Afrique du Sud</b>	793 341	827 745	645 266	778 128	923 164	906 260
<b>Amérique</b>	6 752	5 651	12 059	8 249	10 526	7 716
<b>Canada</b>	1 867	111	581	964	2 729	2 274
<b>Etats-Unis</b>	4 823	5 467	11 302	6 512	7 004	5 195
<b>Autres pays d'Amérique</b>	62	73	177	773	793	248
<b>Asie</b>	331192	244238	356 937	285 138	352 405	309381
<b>Chine</b>	17 525	10 946	16 431	19 273	30 334	26 081
<b>Hong-Kong</b>	336	13	55	3 433	636	88
<b>Inde</b>	27 910	43 744	12 388	38 120	20 420	12746
<b>Japon</b>	4 059	3 764	2 133	534	3 302	1 445
<b>Taiwan</b>	732	1 327	0	412	44	5
<b>Thaïlande</b>	9 459	14 138	5 420	6 929	752	1 160
<b>Emirates Arabes Unis</b>	82525	27163	82 530	11 446	166 949	161 012
<b>Autres pays d'Asie</b>	188 647	143143	237 981	204 991	115 589	106 845
<b>Océanie</b>	3 164	894	2 788	4 956	241 988	198 889
<b>Dont: Australie-Nouvelle Zélande</b>	6	894	713	0	-	198 886
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 675870	1 685895	1 991 432	2 153 388	2 759 383,7	2 693 837

Source : BCEAO (rapports annuels sur balance des paiements et position extérieure globale)

En 2021, le continent africain a consolidé sa place de principal fournisseur du Mali, suivi de l'Asie et de l'Europe. La part de l'Afrique dans le total des importations s'est établie à 51,5%, correspondant à un montant de 1 797,8 milliards (en valeur CAF) contre 1 481,8 milliards (50,4%) en 2020, marquant ainsi une hausse de 1,1 point de pourcentage, en lien avec la levée progressive des restrictions causées par la crise sanitaire et la réouverture des frontières. Le continent africain a fourni le Mali en produits alimentaires, produits pétroliers et matériaux de construction.

L'Europe a totalisé 19,3% des importations du Mali en 2021 (674,3 milliards), soit 1,6 point de pourcentage de moins que l'année précédente. La part de la

France dans le total des importations en provenance d'Europe s'est située à 33,7% en 2021, après 32,9% en 2020. Quant au continent asiatique, sa part s'est accrue de 0,5 point de pourcentage, en ressortant à 24,1%, pour un montant de 840,5 milliards. Ce continent, à travers la Chine, l'Inde, le Japon et les Émirats Arabes-Unis ont fourni le Mali en céréales, biens d'équipement et de consommation. La part du continent américain est de 4,5%, en baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport à l'année 2020.

Le tableau 25 donne l'orientation des importations du Mali entre 2016 et 2021.

Tableau 25.

Orientation géographique des importations du Mali  
entre 2014 et 2021 (CAF, Millions de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>EUROPE</b>	643 690	645 771	572 183	662 964	600 064,2	674 299,7
<b>Union Européenne</b>	566 594	491 125	538 154	581 713	457 371	512 034
<b>ZONE EURO</b>	509 708	453 099	448 678	478 331	426 711	495 058
<b>France</b>	196 582	189 432	203 094	215 168	197 392	227 568
<b>Allemagne</b>	100 537	80 910	87 900	87 817	63 155	73 677
<b>Italie</b>	39 614	36 586	29 255	34 222	26 945	37 184
<b>Pays-Bas</b>	33 346	82 135	22 695	26 101	25 940	26 893
<b>Belgique</b>	43 997	26 631	27 691	30 059	26 775	28 754
<b>Autres pays européens de l'UE</b>	42 685	26 950	62 808	84 965	30 660	16 975
<b>Royaume-Uni</b>	14 201	11 076	13 439	18 417	12 047	14 340
<b>Autres pays d'Europe</b>	77 096	154 646	34 036	81 251	130 646	162 266
<b>Dont Suisse</b>	3 398	56 811	3 810	2 675	6 086	4 779
<b>Russie</b>	36 777	29 005	30 226	42 251	43 995	50 318
<b>Afrique</b>	1 067 395	1 155 948	1 245 919	1 558 088	1 481 771	1 797 843
<b>CEDEAO</b>	909 320	1 011 977	1 095 052	1 392 666	1 343 281	1 657 791
<b>UEMOA</b>	855 805	960 753	1 044 277	1 320 786	1 275 724	1 572 901
<b>Bénin</b>	60 440	46 857	86 342	62 093	28 978	21 819
<b>Burkina</b>	15 495	20 786	13 311	40 781	52 954	76 296
<b>Côte d'Ivoire</b>	336 540	317 773	377 067	407 197	451 671	589 157
<b>Guinée Bissau</b>	683	92	1 253	387	340	504
<b>Niger</b>	53 951	79 833	51 204	65 080	73 480	98 754
<b>Sénégal</b>	344 919	440 860	471 905	683 488	580 016	707 794
<b>Togo</b>	43 777	54 552	43 196	61 760	88 284	78 577
<b>Autres pays de la CEDEAO</b>	53 515	51 224	50 775	71 879	67 557	84 890
<b>Cap vert</b>	0	0	1	74	0	0
<b>Gambie</b>	77	181	261	6 274	3 709	11 753
<b>Ghana</b>	49 881	47 246	36 599	46 373	48 804	57 209
<b>Guinée Conakry</b>	2 096	3 125	4 316	5 000	6 420	7 035
<b>Libéria</b>	289	6	99	645	7	807
<b>Nigéria</b>	1 075	625	9 441	13 147	8 607	7 848
<b>Sierra Leone</b>	97	41	59	366	9	238
<b>Autres pays d'Afrique</b>	158 076	143 971	150 867	165 421	138 490	140 052
<b>Algérie</b>	1 373	1 252	2 167	9 532	6 247	3 644
<b>Maroc</b>	57 748	40 076	44 427	46 005	32 453	33 833
<b>Tunisie</b>	4 162	5 093	8 036	9 599	6 845	9 987
<b>Cameroun</b>	50	86	176	73	555	114
<b>Kenya</b>	44	73	482	301	315	434
<b>Afrique du Sud</b>	73 561	84 450	77 332	68 930	71 135	65 919

<b>Amérique</b>	111 054	136 075	135 183	133 229	141 821	158 679
<b>Canada</b>	12 432	14 224	10 457	9 670	11 797	17 736
<b>Etats-Unis</b>	59 997	74 233	79 394	74 631	80 847	83 381
<b>Autres pays d'Amérique</b>	38 624	47 618	45 332	48 929	49 177	57 562
<b>Asie</b>	557 423	535 946	631 535	631 520	694 450	840 488
<b>Chine</b>	356 398	333 428	384 721	393 384	437 269	526 845
<b>Hong-Kong</b>	856	979	1 442	1 750	2 352	1 691
<b>Inde</b>	71 953	51 883	72 155	73 185	112 936	145 919
<b>Japon</b>	46 634	44 541	45 124	51 833	53 613	63 667
<b>Taiwan</b>	615	2 013	1 163	2 414	929	1 442
<b>Thaïlande</b>	13 344	14 106	11 738	5 317	5 605	6 795
<b>Emirates Arabes Unis</b>	20 395	19 791	19 890	22 586	29 507	36 190
<b>Autres pays d'Asie</b>	47 229	69 205	95 302	81 052	52 238	57 940
<b>Océanie</b>	22 767	20 846	39 025	22 487	21 511	20 247
<b>Dont: Australie-Nouvelle Zélande</b>	6	894	713	0	-	198 886
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 675 870	1 685 895	1 991 432	2 153 388	2 759 383,7	2 693 837

Source : BCEAO (rapports annuels sur balance des paiements et position extérieure globale)

### 5.3.3. Echanges internationaux en valeur et par produit

L'or non monétaire est le premier d'exportation du Mali en 2021 avec 79% des exportations totales, suivi de loin par le coton fibre avec 5,8% et les animaux vivants avec 5,2%.

Les exportations d'or non monétaire ont baissé de 133,5 milliards (-5,9%) en 2021 pour s'établir à 2 129,4 milliards, en raison de la baisse des cours sur le marché international après une forte hausse en 2020. Ainsi, le prix moyen de vente obtenu par les sociétés industrielles est ressorti à 30 442,8 FCFA/g en 2021 contre 32 108,9 FCFA/g en 2020. Les volumes d'or exportés par ces sociétés ont connu une baisse (-1 778 kg ou -2,7%) pour s'établir à 63 460 kilogrammes en 2021.

Les exportations de fibre de coton se sont, pour leur part, chiffrées à 156,7 milliards en 2021, en légère baisse de 4,9 milliards ou 3,0% par rapport aux réalisations de l'année précédente. Cette baisse est imputable à l'impact de la mauvaise campagne de 2020-2021 qui s'est soldée par un repli de la production de coton graine de près de 77,7%. Ce repli du volume a été atténuée par la hausse de 23,0% du prix moyen de vente obtenu par la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT) reflétant l'évolution des cours

du coton sur les marchés internationaux. Le prix moyen de vente obtenu par la CMDT est ressorti à 1 136,4 FCFA/kg en 2021, après 924,1 FCFA/kg en 2020

Les exportations d'animaux vivants se sont établies à 139,4 milliards en 2021, après 78,8 milliards en 2020, en hausse de 60,6 milliards (+36,2%), imputable, entre autres, à la fin des restrictions imposées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Ces exportations sont constituées essentiellement de bovins et d'ovins à destination des pays de la sous-région.

Quant aux exportations d'engrais, elles se sont repliées sur la période 2016-2021, passant de 55,8 milliards en 2016 à 21,0 milliards en 2020 avant de s'établir à 16,1 milliards en 2021. Les exportations d'engrais, qui représentent 0,6% des exportations totales en 2021, sont à destination des pays de la sous-région, notamment le Burkina Faso et la Guinée. Les exportations de combustibles minéraux, d'un montant de 14,5 milliards en 2021 contre 14,5 milliards en 2020, sont relatives aux réexportations de kérosène destinées à l'avitaillement d'aéronefs qui desservent le Mali.

Enfin, les autres produits d'exportation, avec une hausse de 23,0 milliards (+13,1%) par rapport à

2020, se sont établis à 199,0 milliards en 2021. Ce poste est composé de produits alimentaires (produits vivriers et boissons), de peaux et cuirs, de déchets de fer ainsi que de machines.

L'augmentation générale des exportations des produits autres que l'or s'explique principalement par la hausse de la demande internationale, consécutive à la relance économique, en lien avec la levée des mesures prises par les Etats pour lutter contre la propagation de la pandémie de la Covid-19.

**Tableau 26. Principaux produits d'exportation du Mali entre 2016 et 2021 (millions de FCFA)**

Principaux produits d'exportation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Coton</b>	187 568,0	223 415,1	270 779,0	256 842,6	161 568,9	156 657,5
<b>Or non monétaire</b>	1 120 373,0	1 175 719,1	1 388 358,1	1 566 066,3	2 262 869,0	2 129 363,5
<b>Animaux vivants</b>	115 714,0	108 924,4	108 393,5	123 595,0	78 809,8	139 366,3
<b>Combustibles minéraux</b>	22 218,0	19 298,3	24 681,2	15 607,3	10 782,0	14 494,8
<b>Engrais</b>	55 842,0	43 808,1	34 081,0	30 871,9	20 974,9	16 082,7
<b>Réacteurs nucléaires, chaudières</b>	8 192,0	7 429,9	5 086,4	5 087,4	22 228,1	19 174,7
<b>Légumes &amp; fruits</b>	12 205,0	11 764,1	10 455,0	14 320,9	12 888,6	10 309,4
<b>Fers &amp; aciers</b>	3 666,0	4 591,7	2 674,7	14 674,5	13 239,0	9 387,1
<b>Autres</b>	150 092,0	90 944,5	146 923,1	126 322,0	176 023,5	199 001,3
<b>Total</b>	<b>1 675 870,0</b>	<b>1 685 895,3</b>	<b>1 991 432,0</b>	<b>2 153 387,9</b>	<b>2 759 383,7</b>	<b>2 693 837,3</b>

Source : BCEAO (rapports annuels sur balance des paiements et position extérieure globale)

D'après le rapport de la BCEAO, l'analyse de la répartition des importations de biens par catégorie indique que les achats du Mali à l'étranger sont principalement constitués de produits énergétiques et de biens d'équipement. En 2021, la valeur totale des importations CAF correspondait à 32,9% du PIB nominal, comparé à 29,2% en 2020. Les produits énergétiques représentaient 26,2% de toutes les importations de 2021, suivis des biens d'équipement (tels que les machines et les véhicules) à 22,2%, des matières premières et des biens intermédiaires à 18,2%, des produits alimentaires à 16,7%, et des produits chimiques et pharmaceutiques à 11,1%.

Le rapport mentionne également que les importations établies à 2 863,1 milliards FCFA ont connu une hausse de 15,9%, soit une augmentation de 393,8 milliards FCFA. L'importation des produits pétroliers a été grandement impactée avec une hausse de 9,1%, soit 62,6 milliards de FCFA en lien notamment à la forte hausse des cours du baril au cours de la période. La facture pétrolière a ainsi augmenté pour s'établir à 750,6 milliards FCFA en 2021, contre 688,0 milliards FCFA en 2020.

Les importations de produits alimentaires ont augmenté de 21,8% par rapport à 2020, ressortant à 479,2 milliards FCFA en 2020 (soit 16,7% des importations totales), en liaison notamment de la hausse des achats de produits tels que les céréales (+43,6%), les boissons (+34,2%), le thé et le café (+5,2%) et les graisses, huiles animales ou végétales (+147,5%).

En ce qui concerne les achats de biens d'équipement, en particulier ceux de la catégorie « machines et véhicules », ils ont enregistré une considérable augmentation (+15,7%), passant de 549,5 milliards FCFA en 2020 à 635,7 milliards en 2021, représentant 22,2% des importations totales du Mali. Cette forte demande d'équipements est liée à la réalisation de projets d'infrastructures et aux besoins d'un secteur minier dynamique.

Les importations de matières premières et de biens intermédiaires ont augmenté de 18,6%, tandis que celles de biens de consommation courante, notamment les produits chimiques et pharmaceutiques, ont connu une baisse de 6,4% en 2021, en raison d'une diminution de la demande intérieure.

**Tableau 27. Importations du Mali par principaux produits entre 2016 et 2021**  
(millions de FCFA)

Principaux produits importés	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Produits alimentaires</b>	335 960	329 967	327 161	352 421	393 572	479 245
<b>Produits énergétiques</b>	425 774	572 282	633 400	738 444	687 955	750 554
<b>Biens d'équipement</b>	489 426	470 278	481 087	554 496	549 476	635 703
<b>Matières premières et biens intermédiaires</b>	361 595	352 002	393 785	412 641	439 705	521 460
<b>dont ciment</b>	119 109	105 782	104 526	111 615	121 712	116 227
<b>Biens de consommation courante</b>	270 159	265 288	261 811	309 437	282 344	318 181
<b>Produits divers</b>	135 041	105 635	106 789	159 523	116 226	157 934
<b>Total</b>	2 017 957	2 095 453	2 204 033	2 526 962	2 469 278	2 863 077

Source : BCEAO (rapports annuels sur balance des paiements et position extérieure globale)

#### 5.4 Investissements directs étrangers

Les investissements directs étrangers reçus ont été en hausse continue entre 2016 et 2019 passant de 153 758 millions de FCFA à 502 751 millions de FCFA, soit une hausse de 348 993 millions de FCFA (+147,8 %). Cette hausse s'explique d'une part par les emprunts des sociétés minières auprès de leurs maisons mères pour financer les gros investissements, notamment la construction de mines et, d'autre part, par les réinvestissements de bénéfices et les recapitalisations dans les secteurs bancaires et des télécommunications. En 2020, ces investissements ont baissé d'environ 39% par rapport à 2019 pour se situer à 308 340 millions de FCFA. Le tableau 28 montre que

les montants varient en fonction des pays et des zones géographiques et que l'Europe est la principale zone d'origine de ces investissements de 2016 à 2019. En 2020, la valeur des IDE pour l'Europe est négative (-28 983,1 millions) et cela explique la chute de ces investissements pour le Mali.

Selon le rapport de la balance des paiements et position extérieure globale de 2021, l'accroissement net du passif au titre des investissements directs a été de 354,9 milliards de FCFA contre 309,0 milliards de FCFA un an plus tôt. A la faveur de cet accroissement, les investissements directs étrangers ont progressé de 5,0% pour atteindre 323,9 milliards de FCFA en 2021.

Tableau 28.

## Orientation géographiques des investissements directs étrangers reçus entre 2016 et 2021 (millions de FCFA)

Pays	2016	2017	2018	2019	2020
<b>AFRIQUE</b>	<b>12 353,4</b>	<b>20 007,4</b>	<b>11 782,7</b>	<b>55 493,2</b>	<b>34 040,7</b>
<b>UEMOA</b>	13 401,6	13 436,8	10 902,2	60 951,7	59 275,0
<b>Bénin</b>	246,8	16,3	403,7	-1 592,6	7 275,5
<b>Burkina</b>	10 304,8	2 000,0	1 394,7	23 113,0	3 774,3
<b>Côte d'Ivoire</b>	4 375,8	6 544,1	-5 017,8	42 106,3	-1 842,5
<b>Guinée-Bissau</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Niger</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Sénégal</b>	9,6	2 670,3	2 824,8	-7 546,4	49 902,9
<b>Togo</b>	-2 497,1	3 830,1	10 509,7	4 871,3	795,7
<b>Institutions de l'UEMOA</b>	961,8	-1 624,0	787,0	0,0	-630,9
<b>CEDEAO hors UEMOA dont :</b>	0,0	210,3	24,0	-1 660,8	-45 352,2
<b>Ghana</b>	0,0	210,3	24,0	0,0	-46 967,5
<b>Nigéria</b>	0,0	0,0	0,0	-1 660,8	1 615,4
<b>Sierra Leone</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>CEMAC</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Cameroun</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Afrique hors CEDEAO, CEMAC et UEMOA dont :</b>	-1 048,2	6 360,3	856,5	-3 797,7	20 117,8
<b>Afrique du Sud</b>	-9 426,9	2 498,8	-10 893,7	2 985,3	1 839,0
<b>Libye</b>	4 106,5	726,4	232,9	5 019,1	1 787,6
<b>Maroc</b>	3 630,5	175,9	8 823,9	7 152	14 538
<b>Maurice</b>	0,0	0,0	0,0	-20 285	
<b>Mauritanie</b>	635,2	2 948,2	3 076,8	1 331	1 969
<b>Namibie</b>	0,0	0,0	0,0	0	-16
<b>Tunisie</b>	0,0	0,0	258 765,0	0	0
<b>EUROPE</b>	<b>134 879,6</b>	<b>162 562,0</b>	<b>75 278,0</b>	<b>164 631,2</b>	<b>-28 983,1</b>
<b>UNION EUROPEENNE</b>	14 096,9	28 944,0	1 067,2	140 856,5	-31 963,6
<b>ZONE EURO dont :</b>	7 901,5	13 175,0	868,8	30 217,5	-4 438,6
<b>Allemagne</b>	1 126,2	0,0	0,0	777,7	1 083,4
<b>Belgique</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Espagne</b>	0,0	0,0	2 314,5	0,0	0,0
<b>France</b>	4 942,9	12 772,8	-1 695,5	28 289,4	-5 193,0
<b>Italie</b>	0,0	0,0	-169,0	-238,9	0,0
<b>Luxembourg</b>	0,0	0,0	30,3	1 374,0	-329,0
<b>Pays-Bas</b>	1 832,3	402,2	-282,0	15,3	0,0
<b>Portugal</b>	0,0	0,0	74 210,9	0,0	0,0
<b>Union Européenne hors Zone euro dont :</b>	6 195,4	15 769,0	74 210,9	110 638,9	-27 525,0
<b>Royaume -Uni</b>	6 195,4	15 769,0	183 487,0	110 638,9	-27 525,0
<b>Europe hors UE dont :</b>	120 782,7	133 618,0	0,0	23 774,7	2 980,5
<b>Fédération de Russie</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Suisse</b>	-8 839,3	0,0	1 975,5	0,0	0,0
<b>Gibraltar</b>	0,0	0,0	181 511,5	1 224,6	-450,2
<b>îles de Man</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	4 026,7
<b>îles Vierges Britanniques</b>	129 608,0	133 618,0	0,0	22 550,1	-596,0

<b>AMERIQUE dont:</b>	<b>-8 166,3</b>	<b>7 374,9</b>	<b>-81 889,6</b>	<b>180 770,2</b>	<b>59 732,6</b>
<b>Canada</b>	-8 242,5	7 374,9	-81 697,9	180 770,2	59 732,6
<b>Brésil</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>États-Unis d'Amérique</b>	76,2	0,0	-191,7	0,0	0,0
<b>ASIE dont :</b>	<b>69,3</b>	<b>3 872,8</b>	<b>498,6</b>	<b>7 512,0</b>	<b>-16 474,4</b>
<b>Chine</b>	-201,6	432,0	172,2	8 223,7	-16 760,7
<b>Inde</b>	244,9	0,0	308,3	-711,7	240,0
<b>Japon</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Liban</b>	26,0	0,0	18,1	0,0	16,3
<b>Singapour</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	30,0
<b>Arabie Saoudite</b>		3 280,0	0,0	0,0	0,0
<b>OCEANIE</b>	<b>72 164,1</b>	<b>30 382,9</b>	<b>70 383,3</b>	<b>115 102,0</b>	<b>66 988,4</b>
<b>Australie</b>	72 164,1	30 382,9	70 383,3	115 102,0	66 988,4
<b>Institutions internationales</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Autres</b>	0,0	0,0	17,5	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>211 300,0</b>	<b>224 200,0</b>	<b>259 557,6</b>	<b>523 508,5</b>	<b>115 304,2</b>

Source : BCEAO (balance des paiements et position extérieure globale 2020)

## 5.5 Intégration régionale

### 5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

La surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques établies au sein de l'UEMOA est fondée sur cinq critères. Trois (3) sont des critères de premier rang sont et deux (2) sont des critères de second rang.

Les critères de premier rang sont :

- Le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal. Ce ratio devrait être supérieur ou égal à -3 % à l'horizon de convergence ;
- Le taux d'inflation annuel moyen fixé à 3 % au maximum par an ;
- Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal qui ne devrait pas excéder 70 % à l'horizon de convergence.

Les critères de second rang sont :

- Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales qui ne devrait pas excéder 35 % à l'horizon de convergence ;

- Le taux de pression fiscale qui devrait être supérieur ou égal à 20 % à l'horizon de convergence.

Au cours de la période 2016 à 2020, le Mali a respecté deux critères de premier rang. Il s'agit du critère relatif au taux d'inflation et celui relatif au ratio de l'encours de la dette au PIB. Pour le déficit du solde global, dons inclus, il a été respecté en 2017 et 2019.

S'agissant des critères de second rang, celui sur le taux de pression fiscale n'a jamais été respecté par le Mali. Les services fiscaux ont entrepris des réformes visant à accroître le niveau des recettes fiscales, notamment l'informatisation et le programme de formalisation des entreprises informelles. Excepté en 2019, le critère de la masse salariale n'a pas été respecté depuis 2018 en lien avec les revendications salariales qui ont contraints le gouvernement à augmenté les salaires.

L'analyse de l'état des critères de convergence selon le rapport d'exécution de la surveillance multilatérale de juin 2022 montre que le Mali respecterait en 2021, un seul critère de premier rang et aucun critère de second rang. En effet, selon ce rapport, le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal ressortirait en 2021 à -4,9% contre -5,5% en 2020. Le taux d'inflation annuel moyen

serait de 3,9% en 2021 contre 5,5% en 2020. Le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal s'établirait à 50,6% en 2021 contre 47,3% en 2020. Le ratio de

la masse salariale sur les recettes fiscales serait de 49,9% contre 39,5% en 2020 et le taux de pression fiscale serait de 14,3% en 2021 après 15,6% en 2020.

**Tableau 29. Evolution des critères de convergence entre 2016 et 2021**

Mali	Norme	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Premier rang</b>							
<b>Solde budgétaire global (dons compris) / PIB nominal</b>	≥-3%	-3,9	-2,9	-4,7	-1,7	-5,5	-4,9
<b>Taux d'inflation annuel moyen</b>	≤3%	-1,8	2,4	1,9	-3,0	0,5	3,9
<b>Encours de la dette publique intérieure et extérieure / PIB nominal</b>	≤70%	35,9	35,5	36,9	40,6	47,3	50,6
<b>Second rang</b>							
<b>Masse salariale/Recettes fiscales</b>	≤35%	32,2	31,9	41,8	33,0	39,5	49,9
<b>Taux de pression fiscale</b>	≥20%	15,0	15,2	11,9	15,4	15,6	14,3

Source : UEMOA (rapports d'exécution de la surveillance multilatérale)

### 5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

Depuis son indépendance, le Mali a opté pour l'intégration régionale et a inscrit dans la Constitution que le Mali peut abandonner partiellement ou totalement sa souveraineté au profit de l'intégration régionale. Le Mali est signataire de tous les textes instituant les organisations régionales : l'OUA, l'UA, la CEDEAO et l'UEMOA. Le Mali occupait la première place des importateurs intra UEMOA en 2018, 2019 et 2020 avec une part de 35%, 41,35 % et 40,70% respectivement. Pour les exportateurs intra UEMOA, le pays occupait la 4ème place avec une part d'environ 8,1 %, 8,6 % et 8,25% en 2018, 2019 et 2020 respectivement.

Les enjeux en matière d'intégration régionale sont le développement du commerce intra régional, le développement des infrastructures régionales et la mise en œuvre de politiques communes de l'UEMOA. Le Mali participe ainsi au tarif extérieur commun de l'UEMOA mis en place en 2000.

L'UEMOA, dans sa nouvelle approche de l'intégration des économies au sein de l'UEMOA, comporte un

mécanisme de Surveillance Multilatérale dont le but est, essentiellement, d'assurer la convergence des économies. Avec l'adoption en 2015 de l'Acte additionnel N°01/2015/CCEG/UEMOA instituant de nouveaux critères de convergence, l'horizon de la convergence était fixé au 31 décembre 2019.

Il ressort de l'analyse des perspectives économiques et financières sur la période 2022-2026 du Mali que les indicateurs macroéconomiques évolueraient sur un sentier de croissance continue. Toutefois, ces perspectives resteraient exposées à la persistance de facteurs de risque. Pour la réalisation des objectifs fixés, la Commission recommande aux Autorités maliennes de prendre des dispositions en vue de poursuivre :

- La création des conditions pour la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes ainsi que la normalisation de la vie sociopolitique ;
- La mise en œuvre effective des plans de riposte sanitaire et socioéconomique à la crise sanitaire de la COVID-19 ;

- Les efforts de diversification de l'économie notamment par le développement des chaînes de valeurs agricoles ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles des structures en charge de la gestion de la dette publique, principalement en matière d'analyse de viabilité de la dette (AVD) et de gestion des risques sur le portefeuille ;
- L'amélioration du recouvrement des recettes intérieures par l'élargissement de l'assiette fiscale et la modernisation de l'administration de l'impôt ainsi que la mise en œuvre du Plan de mobilisation optimale des recettes fiscales dans les Etats membres de l'UEMOA adopté par DECISION N° 02/CM/2019/UEMOA du 21 juin 2019 ;
- La mise en œuvre du Programme Economique et Financier 2019-2022 appuyé par l'accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC).

## 6.1 Climat des affaires

Le dernier rapport Doing Business (celui de 2020) classe le Mali 148<sup>ème</sup> sur 190 pays avec un score de 52,9. Le Mali était classé 145<sup>ème</sup>, 143<sup>ème</sup> et 141<sup>ème</sup> en 2019, 2018 et 2017 respectivement. Entre 2017 à 2020, c'est au total 7 places qui ont été perdues.

Selon le rapport de 2020, bien que certaines mesures entreprises soient à saluer (amélioration de l'accès au crédit, facilitation de l'accès au permis de

construire, baisse des taxes, etc.), le Mali a rendu le paiement des impôts plus difficile en introduisant une nouvelle taxe, la contribution de solidarité, qui est prélevée au taux de 0,5 % sur le chiffre d'affaires. La création d'entreprise a été également rendue plus difficile par l'arrêt de la publication régulière des avis d'incorporation des nouvelles sociétés sur le site officiel du guichet unique.

**Tableau 30. Indicateurs de performance du Mali dans le classement Doing Business 2020.**

<b>Créer une entreprise</b>					
<b>Créer une Entreprise</b>	Régulation	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût consacré (% du revenu par tête)	Capital minimum requis (% du revenu par habitant)
	Guichet unique à travers l'agence pour la promotion des investissements	5	11	55,1	5,2
<b>Permis de construction</b>					
<b>Permis de Construction</b>	Régulation	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% de la valeur de la construction)	Indice de contrôle de la qualité de la construction (0-15)
	-	14	124	9,3	8,5
<b>Accès à l'électricité</b>					
<b>Accès à l'électricité</b>		Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédures (jours)	Coût (% du revenu par habitant)	Indicateur de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs (0-8)
		4	120	2573,6	0
<b>Enregistrement de propriété</b>					
<b>Enregistrement de propriété</b>	Régulation	Nombre de procédures en moyenne	Temps de procédure (jours)	Coût (% de la valeur du bien)	Indicateur de qualité de l'administration foncière (0-30)
	-	5	29	11,1	8
<b>Accès au crédit</b>					
<b>Accès au crédit</b>		Indice de fiabilité des garanties (0-12)	L'indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit (0-8)	La couverture du registre de crédit (% adultes)	La couverture du bureau de crédit (% adultes)
	-	6	0	0,0	3,5
<b>Temps moyen pour être payé</b>	-	-	-	-	-

<b>Protection des investisseurs minoritaires</b>							
<b>Protection des investisseurs minoritaires</b>	Indice de la divulgation des informations (0-10)	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	Indice des droits des actionnaires (0-10)	Indice de détention et de contrôle (0-10)	Indice de transparence des entreprises (0-10)	
	7	1	5	4	2	2	
<b>Niveau des taxes et facilité</b>							
<b>Niveau des taxes</b>				Paiements (nombre par année)	Délai (heures par année)	Total à payer (% du bénéfice brut)	Indice postérieure à la déclaration d'impôts (0-100)
				35	276	54,5	25,7
<b>Facilité pour payer les taxes</b>				-	-	-	-
<b>Facilité d'exportation</b>							
<b>Délai à l'exportation Respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure)</b>	Coût à l'exportation: Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD)	Délai à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	Coût à l'exportation: Respect des exigences en matière de documentation (USD)	Délai à l'importation: Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	Coût à l'importation: Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD)	Délai à l'importation: Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	Coût à l'importation: Respect des exigences en matière de documentation (USD)
	48	242	48	33	98	545	77
<b>Faire respecter le droit des contrats</b>							
<b>Faire respecter le droit des contrats</b>				Temps (jours)	Coût (% de la créance)	Qualité des procédures judiciaires (0-18)	
				620	52,0	5,0	
<b>Résolution d'insolvabilité</b>							
<b>Résolution d'insolvabilité</b>	Régulation		Taux de récupération (centimes de dollar américain)	Temps (années)	Coût (% du patrimoine)	Indice sur la pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité (0-16)	
	Code des impôts, loi n°06067/AN		28,3	3,6	18	9	
<b>Résolution des faillites</b>			-	-	-	-	

Source : Banque mondiale (2020)

## 6.2 Gouvernance financière

Selon le rapport 2021 de Transparency International sur l'indice de perception de la corruption, le Mali est classé parmi les pays ayant un niveau de corruption élevé. En 2020, le pays était classé 129<sup>ème</sup> sur 180 pays avec un score de 30/100. Ce score a baissé pour se situer à 29 qui est inférieur au score moyen en Afrique subsaharienne (43) et très loin du score acceptable (au moins égale à 50). Cela doit obliger le gouvernement malien à mettre en œuvre les engagements qu'il a pris en matière de lutte contre la corruption pour atténuer son effet dévastateur.

Selon l'Indice Mo Ibrahim pour la gouvernance en Afrique (IIAG), le Mali était classé 31<sup>ème</sup> sur 54 pays en 2019. La tendance sur la période 2010-2019 de l'indice indique une situation de détérioration accrue de la transparence et de la redevabilité de la gouvernance.

L'Évaluation des Politiques et des Institutions Nationales 2020 (CPIA 2020) par la Banque Mondiale donne une note globale de 3,3 au Mali contre 3,4 en 2019. Cette baisse traduit la fragilité du pays marquée par une détérioration de la gestion économique et des faiblesses dans la gestion du secteur public qui ont pris le pas sur les gains limités en matière d'inclusion sociale et d'équité selon le rapport. En effet, selon le rapport, après des mois de protestation des enseignants et de fermeture des écoles en 2020, le gouvernement a augmenté les salaires des enseignants d'environ 33 %, ceux-ci sont maintenant parmi les mieux payés dans la grille des salaires du secteur public. Par conséquent, les risques budgétaires ont augmenté, tandis que les revendications salariales se sont élargies au reste du secteur public, avec des grèves généralisées exigeant l'harmonisation de la grille des salaires pour ramener tous les salaires du public au niveau de ceux du secteur de l'enseignement.

Représentant 35 % des recettes fiscales, la masse salariale a dépassé les plafonds recommandés par l'UEMOA. Les demandes d'augmentation de salaire couplées à un nombre plus élevé d'emplois dans le public ainsi que la mauvaise performance de certaines entreprises publiques ont généré des coupes dans les dépenses d'investissements. De

fait, celles-ci ne résultent pas uniquement d'un financement externe bridé en raison de la pandémie. Pour résumer, tant au niveau de la stabilisation que de l'allocation, la politique budgétaire a connu des dérapages importants (rapport CPIA 2020). Cette note est néanmoins supérieure à la moyenne qui est de 3,1.

Durant la période 2013-2020, le Mali a connu une légère détérioration de sa situation qui reste cependant meilleure que celle des pays fragiles (en Afrique Subsaharienne ou hors d'Afrique Subsaharienne).

Gouvernement) indique que, dans le but d'améliorer la transparence et lutter efficacement contre la corruption, le Gouvernement a adopté la Politique Nationale de Transparence (PNT) en janvier 2015. En vue de renforcer et de compléter le dispositif, le Gouvernement envisage l'adoption d'une loi fixant les principes de la transparence dans l'Administration et la vie publique ainsi que la mise en place du Système d'Information pour la Transparence au Mali (SITMA).

Aussi, selon le rapport du FMI en 2020, dans le cadre du renforcement du système de déclaration de patrimoine, le Gouvernement s'engage à assurer la conformité des assujettis soumis à l'obligation de déclaration pour déclarer leurs actifs et mettre à jour leur déclaration de patrimoine dans le délai imparti. Les Ministres sont chargés de veiller à ce que les assujettis relevant de leur ressort accomplissent, dans le délai requis, leurs déclarations de biens et/ou leur mise à jour. Sous réserve de la confidentialité des déclarations, compte rendu est fait au Premier ministre, du défaut de déclarations. Des campagnes d'information et de communication ont été menées par l'OCLEI pour une plus grande adhésion et appropriation de la déclaration des biens. Un site Internet a été créé et vise à informer sur la procédure des déclarations du patrimoine, le nombre de dépôts, les propositions de sanctions et toute information concernant les assujettis.

Par ailleurs, la Cellule Nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) a été mise en place. Elle participe à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

### 6.3 Notations financières

Pour sa première notation en 2019, Moody's Investors Service (Moody's) a attribué au gouvernement de la République du Mali une note d'émetteur B3 en monnaie locale et en devises. Cette notation place le Mali dans le niveau le plus bas de la catégorie hautement spéculative avec une perspective stable. La notation B3 reposait principalement sur les facteurs suivants :

- Une solidité économique « faible (-) » : le très faible niveau des revenus et un degré insuffisant de diversification limitent la capacité de l'économie malienne à absorber des chocs, et ce, malgré une croissance robuste soutenue par l'aide de la communauté internationale incluant notamment des prêts ;
- Une solidité institutionnelle « très faible (+) », avec en particulier un cadre institutionnel très fragile malgré une gestion relativement prudente des finances publiques et des efforts soutenus pour améliorer le recouvrement des impôts qui confortent le profil de crédit de l'émetteur ;
- Une solidité financière de niveau « modéré (-) » qui prend en considération un faible niveau d'endettement ainsi qu'une proportion très élevée de dette libellée en devises et une flexibilité financière restreinte ;
- Une exposition « élevée (-) » au risque événementiel déterminée par un risque politique « élevé (-) » en raison du conflit qui perdure, principalement dans le nord du Mali.

En septembre 2020, Moody's a dégradé d'un cran cette note souveraine du Mali, qui passe de « B3 » à « Caa1 », et rabaissé la perspective de « stable » à « négative ». Cette décision fait suite au coup

d'État militaire, qui représente une détérioration de la force des institutions et de la gouvernance et ouvre une période d'instabilité politique et de stress économique et financier. Cependant en février 2021, lors de sa dernière revue, Moody's a revu sa perspective qui est passé de « Négative » à « Stable »

En février 2022, la note du Mali a été dégradée de Caa1 à Caa2 par l'agence américaine qui maintient le Mali sous surveillance. Selon Moody's, cette dégradation est consécutive au défaut enregistré par le pays le 28 janvier 2022 sur le Marché des Titres Publics de l'UEMOA. Au terme de la période de mise sous surveillance, Moody's a attribué la note de Caa2 au gouvernement du Mali. La perspective associée à cette note est négative. Il convient de noter que ce défaut était consécutif aux sanctions financières de la CEDEAO et UEMOA contre l'Etat du Mali. En septembre 2022, Moody's a changé **la perspective du Mali de « Négative » à « stable » et confirmé la notation Caa2**. La décision de Moody's de faire passer la perspective de « Négative » à « Stable » s'appuie sur la levée de des sanctions économiques et financières, le règlement de l'intégralité des impayés de la dette publique et le paiement des intérêts de retard aux investisseurs. Pour Moody's, ces mesures ont significativement réduit les pertes constatées par les investisseurs.

Aussi, à l'échelle régionale, le Mali est noté par l'Agence Bloomfield. Les dernières notes avec ladite Agence sont présentées comme suit :

- BBB à long terme avec perspective stable,
- A3 à court terme avec perspective stable.

Les résultats de la revue annuelle 2022 de cette notation sont attendus.

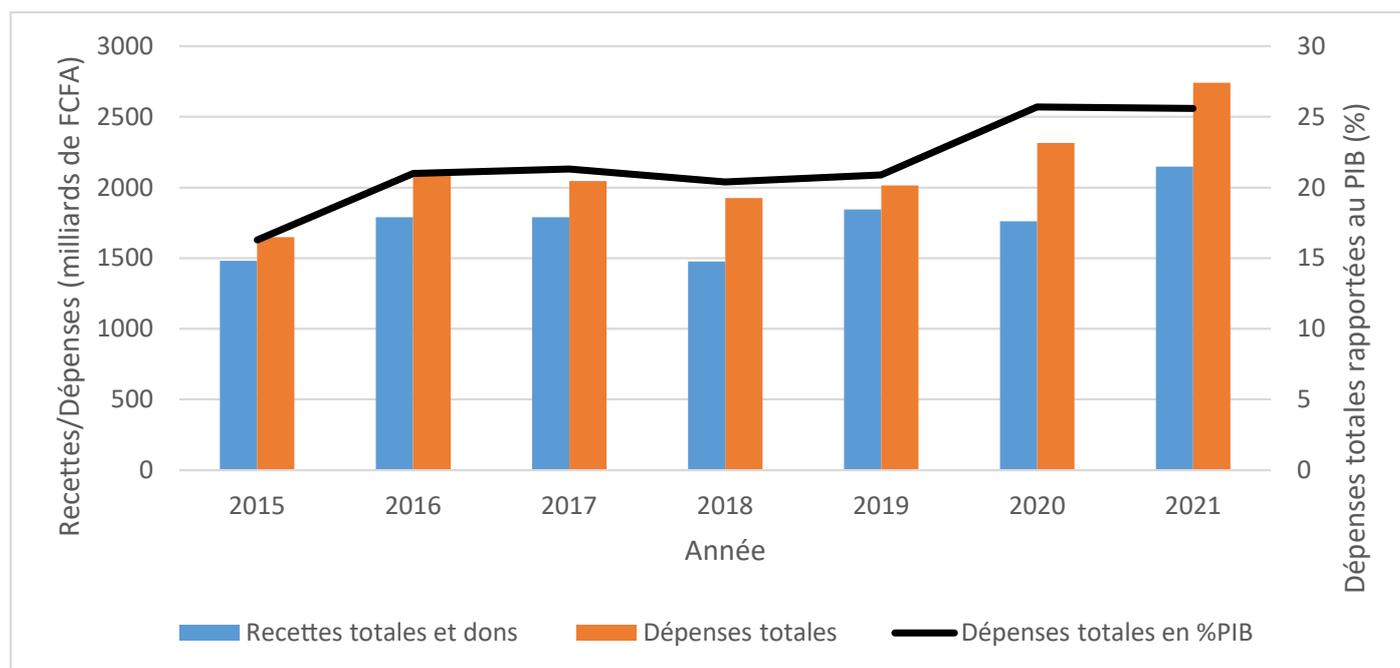
## 7.1 Budget

## 7.1.1 Dépenses et recettes

Durant la période 2015 à 2020, les recettes et les dépenses totales ont évolué en dents de scie. Elles seraient en hausse en 2021. En 2020, les recettes

ont baissé de 4,6 % tandis que les dépenses ont augmenté de 12,0 %. Durant la période, les dépenses ont toujours été supérieures aux recettes et leur croissance plus rapide que celles des recettes (7,1 % en moyenne contre 5,4 % pour les recettes).

Figure 7 : Evolution des dépenses et recettes publiques au Mali, 2015-2021



Source : DGB

## 7.1.2. Présentation détaillée des dépenses et recettes

Durant la période 2016-2020, les recettes ont évolué en dents de scie. Cette évolution est caractéristique du contexte socioéconomique, sécuritaire et sanitaire du pays selon la DGB. En effet, après une chute brutale des ressources financières de l'Etat constatée en 2018, la tendance s'est redressée en 2019 avant de fléchir encore en 2020. C'est ainsi que les recettes budgétaires sont passées de 1 358,8 milliards en 2018 à 1 981,7 milliards en 2019 puis à 1 958,8 milliards en 2020, soit une croissance moyenne de 13,0% sur la période. S'agissant des dons, ils sont évalués à 114,4 milliards en 2018 contre 191,2 milliards en 2019 et 113,4 milliards en 2020, soit une baisse de 0,9 % en moyenne entre 2018 et 2020. De même, les objectifs de recouvrement des recettes fiscales sont jugés satisfaisants en 2019 et 2020 contrairement à 2018 où ils n'ont été atteints

qu'à hauteur de 75,1%. En terme absolu, les recettes fiscales sont passées de 1 125,8 milliards en 2018 à 1 442,4 milliards de FCFA en 2020, ce qui correspond en moyenne à une hausse de 8,6% sur la période. Il en résulte un taux de pression fiscale qui est ressorti en moyenne à 13,6 % sur la période 2018-2020 là où la norme communautaire de l'UEMOA prévoit 20%. Selon les estimations, les recettes totales et dons seraient en hausse d'environ 22% en 2021.

Quant aux dépenses, sauf en 2018, elles ont connu une hausse continue durant la période 2016-2020. Selon la DGB, il ressort des données d'exécution budgétaire 2018-2020, que les dépenses budgétaires ont sensiblement augmenté en moyenne de 10,9%. Cette tendance s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses courantes notamment les « transferts et subventions » ; « les dépenses salariales » et les « paiements d'intérêt ». En effet,

la période 2018- 2020 a été marquée entre autres par des revendications d'augmentation de salaire et la prise en charge des dépenses de transferts consécutives à la crise sanitaire. Comparées aux prévisions, les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 91,3% en 2018 contre 94,3% en 2019 et 93,7% en 2020. Les dépenses totales seraient en hausse de 9,3% en 2021.

Les dépenses totales sont davantage constituées de dépenses courantes que de dépenses d'investissements. Les dépenses courantes sont principalement constituées des salaires et traitements (environ 40 % en moyenne). Les dépenses courantes sont passées de 1 013,0 milliards en 2016 à 1 569,7 milliards en 2020, soit une augmentation globale de 55,0 %. Cette hausse est attribuable à

l'accroissement des salaires et traitements qui sont passés de 400,9 milliards à 620,0 milliards durant la période soit une hausse globale d'environ 54,7 %. En 2021, les dépenses courantes seraient en hausse de 7,5%.

Entre 2016 et 2020, les dépenses en capital ont connu des fluctuations. Selon la DGB, cela est lié principalement aux difficultés de mobilisation des ressources à la fois internes qu'externes. Le taux d'exécution des dépenses en capital reste structurellement bas comparé à celui des dépenses courantes et reste influencé par la conjoncture économique. Excepté l'année 2019 où le taux d'exécution a atteint près de 80%, il est resté en deçà de 70% en 2018 et 2020. En 2021, les dépenses en capital auraient augmenté d'environ 4,6%.

**Tableau 31. Présentation détaillée des dépenses et des recettes du Mali entre 2016 et 2021**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>RECETTES TOTALES ET DONNS</b>	1 522,1	1 790,3	1 473,2	2 173,0	2 072,2	2 347,6
<b>RECETTES TOTALES HORS DONNS</b>	1 389,6	1 646,1	1 358,8	1 981,7	1 958,8	2 281,2
Recettes fiscales	1 239,3	1 354,3	1 125,8	1 495,5	1 442,4	1 641,2
Recettes non fiscales	45,3	126,4	52,8	67,2	66,3	94,1
Autres recettes	105,0	165,5	177,3	419,1	450,2	545,9
<b>DONNS</b>	132,5	144,1	114,4	191,2	113,4	66,4
<b>DEPENSES TOTALES ET PRETS NETS</b>	1 850,0	2 045,0	1 925,9	2 343,8	2 625,3	2 868,4
<b>DEPENSES TOTALES</b>	1 857,9	2 055,0	1 932,8	2 349,7	2 632,3	2 873,5
<b>DEPENSES COURANTES</b>	1 013,0	1 105,0	1 140,8	1 280,6	1 569,7	1 686,8
Dont : Salaires et traitements	400,9	432,6	471,1	516,7	620,0	775,4
Intérêts de la dette publique	56,1	74,4	84,3	104,0	123,6	146,7
Intérêts dette intérieure	30,0	46,2	55,3	70,6	90,2	108,7
Intérêts dette extérieure	26,1	28,2	29,0	33,5	33,4	38,0
<b>DEPENSES EN CAPITAL</b>	739,9	784,5	614,7	658,0	613,8	642,2
Sur financement interne	499,0	531,4	468,0	465,6	468,3	495,2
Sur financement externe	240,9	253,1	146,7	192,4	145,5	147,0
<b>AUTRES DEPENSES</b>	105,0	165,5	177,3	411,1	448,8	544,5
<b>PRETS MOINS RECOUVREMENTS</b>	-7,9	-10,0	-6,9	-5,8	-7,0	-5,1
<b>SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)</b>	-460,4	-398,9	-567,0	-362,1	-666,5	-587,8
<b>SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)</b>	-327,9	-254,8	-452,7	-170,9	-553,1	-520,8
<b>SOLDE PRIMAIRE DE BASE</b>	-2,0	-0,8	-3,6	-0,6	-3,8	-2,7

Source : BCEAO, DGB

### 7.1.3 Présentation détaillée du budget par poste de dépenses

Suivant les orientations du CREDD (horizon 2018), l'éducation, la défense et la sécurité intérieure, l'agriculture et la santé constituaient les grands postes de dépenses avec respectivement 16,5 %, 15,6 %, 14,34 % et 15,9 % du budget en moyenne chaque année entre 2015 et 2018. Les dépenses d'éducation sont passées de 319,7 milliards en 2015 à 396,4 milliards en 2018, soit une hausse de 24 %. Les dépenses de défense et de sécurité ont

davantage progressé (45,8 %) et sont passées de 276,3 milliards à 402,8 milliards durant la période. Celles liées à l'agriculture étaient de 259,3 milliards en 2015 contre 349,8 en 2018, soit une hausse de 34,9 %. Ces dépenses montrent que ces quatre secteurs étaient au centre de la stratégie du développement économique et social du pays. La hausse des dépenses de défense et de sécurité reflète l'aggravation de la situation sécuritaire du Mali qui doit déployer plus de moyens pour lutter contre ce fléau.

**Tableau 32. Allocations budgétaires suivant les axes du CREDD par fonction de 2015 à 2018 (en milliards de FCFA)**

	2015	2016	2017	2018
<b>AXE 1: Croissance Economique Inclusive et Durable</b>	<b>461,9</b>	<b>531,3</b>	<b>588,4</b>	-
Agriculture	259,3	291,4	328,2	349,8
Mine industrie, commerce art - tourisme et énergie	77,3	75,1	86,8	9,0
Travaux publics transport et communication	25,3	164,8	173,4	-
<b>AXE 2: Développement Social et Accès aux Services Sociaux de Base</b>	<b>532,9</b>	<b>587,4</b>	<b>644,5</b>	-
Education	319,7	334,4	359,4	396,4
Santé	112,7	123,3	140,7	124,5
Urbanisme et logement	8,1	10,8	10,9	55,4
Assainissement et approvisionnement en eau potable	19,7	31,5	31,8	-
Emploi	11,4	12,1	13,5	-
Autres secteurs	61,3	75,2	88,1	122,1
<b>AXE 3 : Développement institutionnel et la gouvernance</b>	<b>499,1</b>	<b>588,0</b>	<b>613,1</b>	-
Pouvoirs publics et administration générale	191,7	231,6	243,7	551,9
Diplomatie et affaires étrangères	31,1	32,9	38,7	318,9
Défense nationale et sécurité intérieure	276,3	323,5	330,7	402,8
<b>Dette</b>	<b>149,3</b>	<b>148,6</b>	<b>219,5</b>	-
<b>Dotations non réparties</b>	<b>237,9</b>	<b>202,6</b>	<b>205,1</b>	-
<b>Total</b>	<b>1881,1</b>	<b>2 058,0</b>	<b>2 270,6</b>	<b>2330,8</b>

Source : DGB (2020)

S'appuyant sur les nouvelles orientations du CREDD 2019-2023, le budget malien a été réalloué pour atteindre les objectifs de développement économique et social qui sont poursuivis. Ainsi, les services généraux des administrations publiques et les affaires économiques deviennent deux secteurs très importants, consommant respectivement 24,9 % et 25 % du budget de 2019. En plus de l'éducation, la défense et la santé, la protection sociale et le

logement deviennent des éléments prioritaires dans la politique nationale de développement.

Sur la période 2022-2024, la politique budgétaire sera plutôt resserrée afin de permettre un retour progressif à un déficit budgétaire global conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (3% du PIB) à l'horizon 2024, après la crise de 2020 liée à la pandémie du coronavirus dont les effets continuent

de peser sur le cadre macroéconomique. A cet effet, plusieurs secteurs subiront une réduction de leur allocation budgétaire en 2022 comparativement à l'année 2020 et 2021. Cependant, au fur et à mesure que les recettes budgétaires augmentent, les allocations budgétaires seront réajustées à la hausse en tenant compte des priorités Gouvernementales et en privilégiant les investissements.

L'axe 1 du CREDD couvre les fonctions suivantes : (i) Services généraux des administrations publiques et (ii) Ordre et sécurité publics, notamment, les sous-fonctions (ou groupes) relatives aux tribunaux et Administration pénitentiaire. Pour l'atteinte des objectifs fixés à cet axe, le cadrage budgétaire 2022-2024 prévoit en moyenne 20,8% des dépenses totales. En valeur absolue, les allocations passent de 601,4 milliards de FCFA dans le budget 2021 à 649,8 milliards de FCFA en 2024, soit un taux d'accroissement moyen de 3,4% entre 2022-2024.

L'axe 2 du CREDD couvre les fonctions suivantes : (i) défense et (ii) Ordre et sécurité publics hors les sous-fonctions (ou groupes) relatives aux tribunaux et l'administration pénitentiaire. Durant la période 2022-2024, les allocations budgétaires en faveur de cet axe seront en moyenne 17% des dépenses totales et passeraient de 440 milliards de FCFA dans le budget 2021 à 512,3 milliards de FCFA en moyenne sur 2022-2024 ; ce qui représente un taux d'accroissement moyen de 5,6% entre 2022-2024.

L'axe 3 du CREDD couvre les fonctions suivantes : (i) Affaires économiques ; (ii) Logement et équipements collectifs ; (iii) Loisirs, culture et culte notamment sur les aspects liés aux services culturels. Durant la période 2022-2024, les allocations budgétaires en faveur de cet axe se situeraient en moyenne à 27,6% des dépenses totales et passeraient de 809,1 milliards de FCFA en 2021 à 831,4 milliards de FCFA en moyenne sur 2022-2024, soit une progression moyenne de 7,3% entre 2022- 2024.

L'axe 4 couvre essentiellement la fonction protection de l'environnement et concentrera durant la période du cadrage, une allocation budgétaire se situant à 2% en moyenne des dépenses totales. Ces allocations passeraient de 57,9 milliards de FCFA dans le budget 2021 à 60,1 milliards de FCFA en moyenne sur la période 2022-2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,8%.

L'axe 5 du CREDD couvre les fonctions suivantes : (i) Santé ; (ii) Enseignement ; (iii) Protection Sociale et (iv) Loisirs, Culture et Culte (en ce qui concerne les aspects récréatifs et sportifs ainsi que le culte et autres services communautaires). En vue de l'atteinte des objectifs fixés à cet axe, le cadrage budgétaire prévoit en moyenne 26,8% des dépenses totales sur la période 2022-2024. En valeur absolue, les allocations passent de 726,9 milliards de FCFA dans le budget 2021 à 807,1 milliards de FCFA en moyenne à l'horizon 2022-2024, soit un taux d'accroissement moyen de 6,4%.

Tableau 33.

## Allocations budgétaires suivant les axes du CREDD 2019-2024 par fonction (en milliards de FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance</b>	619,2	533,6	601,4	608,3	618,8	649,8
<b>Services généraux des administrations publiques</b>	592,5	503,3	567,5	572,4	580,6	608,9
<b>Ordre et sécurité publics</b>	26,7	30,2	33,9	35,9	38,2	40,9
<b>Restauration de la paix, de la sécurité et de la cohésion entre les différentes communautés</b>	396,2	479,6	440,0	484,7	511,2	541,0
<b>Défense</b>	277,9	341,8	309,7	340,3	357,9	377,5
<b>Ordre et sécurité publics</b>	118,3	137,8	130,3	144,4	153,3	163,5
<b>Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie</b>	690,5	707,0	809,1	774,7	827,1	892,3
<b>Affaires économiques</b>	596,0	614,8	716,5	691,2	738,2	796,7
<b>Logement et équipements collectifs</b>	80,8	78,5	79,6	70,2	74,3	80,0
<b>Loisirs, culture et culte</b>	13,7	13,7	13,0	13,3	14,5	15,6
<b>Protection de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique</b>	49,9	45,3	57,9	56,0	59,4	65,0
<b>Protection de l'environnement et développement</b>	49,9	45,3	57,9	56,0	59,4	65,0
<b>Développement du capital humain</b>	632,0	844,5	726,9	756,4	808,9	856,0
<b>Santé</b>	123,4	192,5	150,5	153,8	166,8	176,7
<b>Loisirs, culture et culte</b>	7,1	7,3	7,9	7,7	8,1	8,6
<b>Enseignement</b>	375,1	395,9	469,4	496,7	530,3	561,2
<b>Protection sociale</b>	126,4	248,8	99,0	98,2	103,6	109,5
<b>Total général</b>	<b>2 387,7</b>	<b>2 780,9</b>	<b>2 808,1</b>	<b>2 847,2</b>	<b>3 001,9</b>	<b>3 179,2</b>

Source : DGB

## 7.2. Politique fiscale

### 7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Les recettes fiscales se décomposent en impôts directs et en impôts indirects. Les impôts directs sont constitués par les impôts sur les sociétés minières et les autres impôts directs. Dans la catégorie des impôts indirects, on distingue la TVA, la taxe sur les produits pétroliers, les taxes à l'importation (taxes et droits de douane) et autres droits et taxes.

Hormis en 2020, les recettes fiscales ont toujours augmenté. Elles sont passées de 1 237,4 milliards en 2016 à 1 637,78 milliards en 2021. La TVA est la source la plus importante de ces recettes. Elle représente près de 32,8 % des recettes fiscales annuelles en moyenne durant la période. En 2021, la valeur de la TVA collectée était de 570,52 milliards contre 457,15 milliards en 2020, soit une hausse

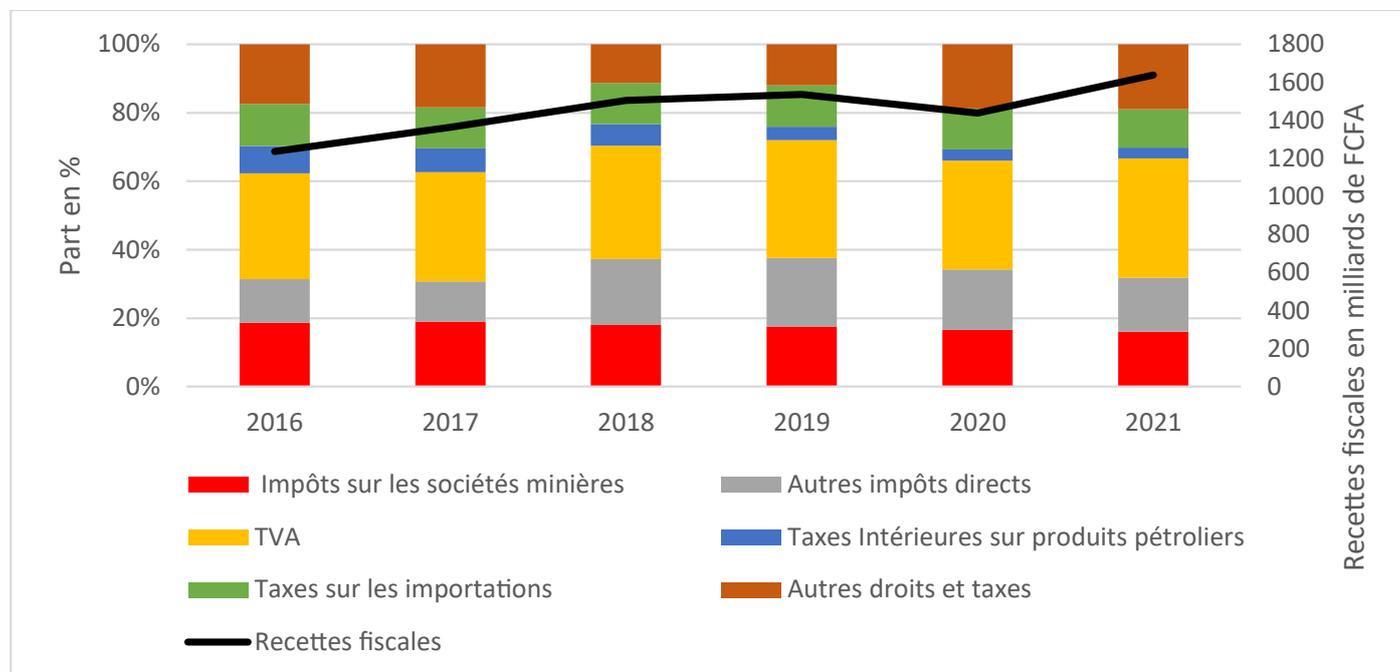
d'environ 24,8 %. La deuxième source de recettes fiscales est l'impôt sur les sociétés minières qui contribue à environ 17,67 % des recettes fiscales en moyenne chaque année. En 2021, la valeur des impôts sur les sociétés minières était de 262,52 milliards contre 239,43 milliards en 2020, soit une hausse d'environ 9,65 %. La part des impôts sur les sociétés minières est restée stable entre 2016 et 2021.

Les autres impôts directs constituent la troisième source de recettes fiscales avec une contribution d'environ 16,22 % en moyenne par an durant la période 2016-2021. La valeur de ces impôts directs était de 253,98 milliards en 2020 et a légèrement augmenté (2,04%) pour s'établir à 259,18 milliards en 2021. La valeur des autres droits et taxes est passée de 269,51 milliards en 2020 à 310,32 milliards en 2021, soit une hausse d'environ 15,15 %. Durant la période, ces droits ont contribué à environ 16,14% en moyenne chaque année aux recettes fiscales.

Les taxes sur les importations constituent également une importante source de recettes fiscales. Elles ont contribué à environ 11,9 % des recettes fiscales durant la période 2016-2021. Leur valeur est passée de 171,61 milliards en 2020 à 182,72 milliards en 2021, soit une hausse de 6,47 %. Enfin, les taxes

intérieures sur les produits pétroliers constituent la dernière source de recettes fiscales avec une contribution moyenne de 5,27 % chaque année. La valeur de ces taxes a augmenté de 10,43 % en 2021 où elle était estimée à 52,51 milliards contre 47,55 milliards en 2020.

**Figure 8 : Evolution des recettes fiscales entre 2016 et 2021**



Source : DGB (Budgets Citoyens)

## 7.2.2 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

En vue d'atteindre les objectifs de mobilisation des recettes budgétaires, le Gouvernement mettra l'accent sur la poursuite des mesures et recommandations contenues dans le Mémoire de Politique Economique et Financière (MPEF) issu des différentes Revues de la FEC avec le FMI et de celles contenues dans les différents rapports d'assistance technique dans le cadre de la réforme des finances publiques. Il s'agira essentiellement de :

- L'élargissement de l'assiette fiscale dans les secteurs agricole et informel dont les contributions actuelles aux recettes fiscales restent limitées ;
- L'augmentation des taux d'accises sur certains produits qui sont taxés en dessous des plafonds de l'UEMOA (par exemple, tabac, boissons alcoolisées, véhicules)

et l'introduction des accises sur certains produits non soumis à accises ;

- L'introduction d'un impôt sur télécommunications internationales (appels téléphoniques et données) ;
- L'imposition des transferts de fonds et du commerce électronique ; - les réformes de la fiscalité foncière à travers entre autres (i) l'institution d'une nouvelle taxe sur les propriétés foncières bâties et non bâties, en remplacement de la taxe foncière actuelle et (ii) l'enregistrement des titres fonciers et immobiliers dans la base de données du Système d'Information sur les Titres Fonciers et Immobiliers (SITFI) ;
- La réduction des dépenses fiscales ;
- Le renforcement de la taxation des produits pétroliers ;

- La poursuite des réformes pour l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale et des douanes dans le cadre du programme ECF avec l'objectif d'une augmentation durable des recettes et de promotion du civisme fiscal ;
- La poursuite de la consolidation du CUT pour une gestion performante de la trésorerie avec l'assistance technique du FMI.

suffisantes et des capacités et soutiens techniques adaptés ;

- Effet stratégique 5 : La gestion des finances publiques repose sur une stratégie claire, articulée avec les principaux cadres stratégiques, et des mécanismes efficaces de pilotage, de suivi-évaluation, de gestion des ressources humaines et de communication.

En outre, la mise en œuvre du nouveau programme de réforme des finances publiques 2017-2021 contribuera à rehausser le niveau de mobilisation des recettes budgétaires. Adopté par le Gouvernement en septembre 2016, le Plan de Réforme de la gestion des finances publiques du Mali (PREM) 2017-2021, représente la troisième génération de programme de réformes en matière de gestion des finances publiques. Il est né des leçons tirées de l'évaluation externe du PAGAM/GFP II et de l'exercice PEFA 2016. Il confirme la volonté politique du Gouvernement du Mali en matière de réformes des finances publiques. Pour parvenir à l'effet ultime à l'horizon 2021, le PREM a été conçu autour de cinq (5) effets stratégiques :

- Effet stratégique 1 : Un cadre pérenne de mobilisation des recettes sécurise le financement national du développement en respectant les différentes normes de qualité des systèmes fiscaux et le critère de convergence régionale sur la pression fiscale (CEDEAO/ UEMOA) ;
- Effet stratégique 2 : Le budget de l'Etat reflète les politiques publiques, optimise l'utilisation des ressources et assure l'efficacité de la dépense publique conformément aux normes internationales ;
- Effet stratégique 3 : Un système de contrôle interne et externe cohérent et performant garantit l'efficacité de la gestion des finances publiques et la participation des citoyens au contrôle de l'action publique ;
- Effet stratégique 4 : Les collectivités territoriales s'appuient sur une gouvernance ouverte, transparente, des ressources propres

### 7.3 Projet de loi de finances

Depuis l'avènement du budget programmes en 2018, la qualité de la préparation du budget s'est améliorée au fil des années à travers notamment, le renforcement du dialogue de gestion avec, une plus grande implication et appropriation du processus par l'ensemble des acteurs concernés (administration, société civile et Collectivités territoriales) dans l'élaboration du projet de loi de Finances dans les ministères, institutions et régions. C'est dans ce cadre qu'il est organisé chaque année une Conférence de lancement des travaux du processus budgétaire de l'année à venir. Cette conférence annuelle est l'occasion de discuter des sujets d'actualité en lien avec le processus de la réforme du budget-programmes.

En outre, il est à mettre à l'actif de l'amélioration du processus de préparation du budget 2022, l'assistance apportée par la Direction Générale du Budget lors des revues sectorielles (élaboration des Rapports Annuels de Performance et des DPPD-PAP 2022- 2024 des ministères et institutions) à partir de mars 2021. Cet appui technique permet de renforcer la cohérence des cadres de performances des programmes (objectifs spécifiques, indicateurs de résultats, activités).

Par ailleurs, depuis 2018, le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle est régulièrement élaboré, conformément aux normes internationales et soumis à un Débat d'Orientation Budgétaire au niveau du Parlement.

En perspectives, il est prévu d'améliorer davantage la qualité de la préparation et d'exécution du budget en mode programme par plusieurs actions

notamment l'opérationnalisation de certains outils tels la Lettre de Mission, le dialogue de gestion intra et inter programmes, la charte de gestion ministérielle, les Contrats Annuels de Performance et le Plan d'Engagement Sectoriel.

Pour l'exercice 2022, la politique budgétaire vise à amorcer le retour progressif de la trajectoire des finances publiques vers les objectifs du pacte de convergence communautaire de l'UEMOA et assurer la cohérence avec le programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit du Fonds Monétaire International (FMI). Les recettes fiscales nettes augmenteront de 0,4 point de pourcentage du PIB par rapport à la Loi de Finances rectifiée 2021 pour s'établir à 15,5%. Les dons, quant à eux, devraient fortement baisser de 1,3 point de pourcentage du PIB par rapport à 2021 pour s'établir à 0,8% du PIB en 2022.

En ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets, elles diminueront de 2,1 points de pourcentage de PIB pour s'établir à 27,0% du PIB en 2022. Les dépenses courantes chuteront de 0,5 point de pourcentage et les dépenses en capital de 1,8 point, pour s'établir respectivement à 15,6% et 6,3% du PIB en 2022. Ainsi, le déficit budgétaire (dons inclus) diminuerait de 0,9 point de pourcentage pour s'établir à 4,7% en 2022 contre 5,6% en 2021.

Pour concrétiser cet effort de consolidation sans remettre en cause les dépenses urgentes de santé et de sécurité, il sera procédé à une réallocation stratégique des dépenses en fonction des priorités.

Les orientations budgétaires pour l'atteinte des objectifs susmentionnés s'inscrivent essentiellement dans le cadre de la poursuite des réformes engagées en matière de gestion des finances publiques. Conformément aux priorités édictées par le Gouvernement de la Transition, il s'agira, de réduire le train de vie de l'Etat et de poursuivre les efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques, en remédiant aux faiblesses mises en lumière par les évaluations PEFA ainsi que par les missions d'assistance technique du FMI (évaluation de la gestion des investissements publics - PIMA, risques budgétaires, mise en œuvre des AE-CP). L'adoption et la mise en œuvre du nouveau Plan de Réforme de la Gestion des Finances Publiques

au Mali (PREM 2022-2026) et l'application du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, resteront également inscrites dans l'agenda des réformes. En outre, le Gouvernement continuera à mettre en œuvre les réformes relatives à (i) la rationalisation des exonérations et l'amélioration du cadre institutionnel, législatif et réglementaire et (ii) la relecture des différents textes (investissements, impôts, douanes, pétrolier, etc.).

En matière de recettes, les mesures envisagées pour soutenir la mobilisation des ressources concernent, entre autres :

- L'élargissement de l'assiette fiscale dans les secteurs agricole et informel ;
- L'augmentation des taux d'accises sur certains produits qui sont taxés en dessous des plafonds de l'UEMOA (par exemple, tabac, boissons alcoolisées, véhicules) et l'introduction des droits d'accises sur certains produits non soumis (bouillons alimentaires, produits cosmétiques, café);
- L'introduction d'un impôt sur les télécommunications ;
- L'imposition des transferts de fonds et du commerce électronique ;
- La mise en place d'une base des données de fiscalité foncière (SITFI) ;
- La réduction des dépenses fiscales ; - le renforcement de la surveillance des produits pétroliers ;
- La poursuite des réformes pour l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale et des douanes avec l'objectif d'une augmentation durable des recettes et de promotion du civisme fiscal ;
- La poursuite de la consolidation du compte unique du trésor (CUT) pour une gestion performante de la trésorerie avec l'assistance technique du FMI.

En matière de dépenses, le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023, demeure la référence du Gouvernement en matière de stratégie de développement. Il est complété par les mesures

inscrites dans le Plan d'Action du Gouvernement de transition (PAG) 2021-2022 dont la prise en charge a été entamée depuis le budget d'Etat 2021 et se poursuivra dans le budget 2022.

## 8.1 Risques politiques et sécuritaire

Le Mali est un pays fragilisé par les tensions sécuritaires et sociales. En 2015, les autorités ont signé l'accord pour la paix et la réconciliation nationale issue du processus d'Alger avec toutes les parties prenantes de la crise. Malgré la bonne volonté des autorités pour mettre en œuvre l'accord de paix, l'insécurité persiste dans le nord et le centre du Mali. Les autorités de la transition travaillent ardemment à rétablir la sécurité au Mali.

### Risques politiques

Les crises politiques traversées par le Mali retardent et affectent l'élaboration des politiques et des programmes. Dans ce contexte, les principaux risques découlent d'une éventuelle instabilité politique persistante. Concernant la suite de la transition, le compromis trouvé entre les autorités de la transition et la CEDEAO pourrait réduire le risque politique.

### Risques liés à la sécurité intérieure

La crise politico-sécuritaire de 2012 a sérieusement affecté les fondamentaux de l'économie malienne. Les dépenses de sécurité ont fortement augmenté (de 1,6 % du PIB en 2012 à 3,6 % en 2017) et consomment 22 % des dépenses totales, limitant ainsi les dépenses dans d'autres secteurs prioritaires.

La situation sécuritaire au Mali est marquée par des attaques des groupes terroristes dans certaines parties du pays. Cette situation constitue l'une des principales préoccupations des populations, surtout celles des régions du nord et du centre.

C'est pourquoi, dans le cadre du renforcement des acquis de la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI) en vue de lutter contre l'insécurité sous toutes ses formes, les dépenses en faveur de l'ordre et la sécurité s'établiraient en moyenne à 153,7 milliards de FCFA sur la période 2022-2024, contre 130,3 milliards de FCFA dans le budget 2021, soit un taux de progression de 6,4 % en

moyenne sur la période du cadrage budgétaire. Les augmentations se justifieraient par le renforcement des effectifs ainsi des capacités opérationnelles des forces de la police, de la gendarmerie et de la protection civile. Ainsi, la montée en puissance des Forces Armées maliennes (FAMA) pourrait contribuer à l'atténuation du risque sécuritaire.

## 8.2 Risques sociaux

Il ressort de la stratégie jeunesse des nations unies au Mali (2020-2024) que la crise sécuritaire, économique, sociale et politique qui a éclaté au Nord du pays a eu des conséquences sur la gestion durable des ressources naturelles et les moyens de subsistance des populations, notamment les couches les plus vulnérables : jeunes réfugiés, jeunes femmes et jeunes hommes orphelins, jeunes vivant avec un handicap, jeunes déplacés internes et jeunes de retour. Cette crise s'est propagée vers les régions du Centre (Mopti et Ségou) et au niveau transfrontalier dans l'espace G5 Sahel (Burkina Faso et Niger). Cette situation est en cours d'aggravation sur l'étendue du territoire national à cause des effets du COVID-19 sur les activités économiques des jeunes qui connaissent un net ralentissement. L'éducation des jeunes s'en trouve aussi impactée en raison de la fermeture des écoles et des universités. Les attaques ont pour conséquence le manque d'accès des populations aux services de santé, à l'éducation avec la fermeture des écoles, la baisse de la production agricole à cause du manque d'accès aux champs et aux pâturages.

Les pertes d'emplois, la fragilité du système de santé publique et des dispositifs de protection sociale dans un contexte d'informalité élevée et l'insécurité alimentaire pourraient exacerber les problèmes sociaux. Selon l'UNICEF, au Mali en 2022, 5,9 millions de personnes seront dans le besoin d'aide humanitaire.

C'est pourquoi le Gouvernement du Mali avec l'appui des partenaires techniques et financiers, notamment

le Système des Nations Unies (SNU), a élaboré un Plan de réponse humanitaire pour faire face à la situation d'instabilité liée à l'insécurité dans les régions du nord et du centre du pays. Selon le MEF (2021), le Plan se chiffre à 144,7 milliards de FCFA (soit 263 millions de dollars US) nécessaires pour apporter une aide d'urgence à environ 1,5 million de personnes vulnérables à travers notamment des distributions alimentaires et la lutte contre la malnutrition, l'accès à une source d'eau potable et à des services socio-sanitaires, l'accès des enfants à une éducation formelle et non formelle.

Le Système des Nations Unies au Mali, avec son rôle unifiant, sa mission au service de la population et sa vocation de partenaire, est particulièrement bien placé pour appuyer le gouvernement malien pour (1) promouvoir l'autonomisation économique et (2) soutenir la jeunesse malienne, en leur offrant une plateforme capable de répondre à leurs besoins, de faire entendre leur voix et de les soutenir dans leur action et pour (3) formuler et réviser les politiques avec la participation des jeunes ce qui offrira un environnement stratégique global pour un développement et une participation inclusifs des jeunes.

### 8.3 Risques macroéconomiques

L'économie malienne est très dépendante des trois principaux produits que sont : le coton, l'or et les produits pétroliers raffinés. Selon le rapport de la BCEAO (2020), l'or et le coton sont les deux principales exportations en 2019 avec des parts respectives de 72,72 % et de 11,9 %. Ces parts seraient de 79% et 5,8% respectivement pour l'or et le coton en 2021 selon les estimations. Depuis plusieurs années, le Mali est classé premier producteur de coton en Afrique. En 2018, la production de coton a atteint 750 000 tonnes contre 728 645 tonnes en 2017, soit une augmentation de 2,9 %. Ce secteur est bien organisé et encadré par l'Etat, car les productions sont achetées par les structures de l'Etat et exportées. Les recettes d'exportation profitent aussi bien aux populations qu'au gouvernement. Le coton est acheté aux producteurs à un prix convenu et vendu par la compagnie malienne de développement des textiles (CMDT) sur le marché international à un prix majoré.

Selon les prévisions du FMI, le cours du coton, après avoir enregistré une hausse en 2022 par rapport à 2021, devrait connaître une baisse sur la période 2023-2025. Concernant l'or, après un niveau record de 1800 dollars l'once en 2021, le cours de l'or devrait continuer à croître en passant de 1846 dollars l'once en 2022 à 1947 dollars l'once à l'horizon 2025.

Quant au pétrole qui est un produit d'importation pour le Mali, son cours a augmenté jusqu'à 82 \$/baril en 2022 et chuterait progressivement pour atteindre environ 68 \$/baril en 2025. Cette tendance pourrait se renverser compte tenu de la crise en Ukraine qui a occasionné une crise d'offre sur le marché mondial depuis mars 2022 (DPBEP 2023-2025).

### 8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

#### Mobilisation des ressources fiscales

En matière de mobilisation de ressources, les zones d'insécurité constituent une contrainte majeure, malgré les efforts du gouvernement et de ses partenaires. Cela est de nature à exacerber les incertitudes et donc décourager des initiatives d'investissement créatrices d'emplois et de revenu.

Par ailleurs, l'absence des services d'assiettes de l'Etat sur certaines parties du territoire du fait de l'insécurité, occasionne des pertes de recettes pour l'Etat. Toutefois, avec le programme des réformes des finances publiques, des efforts importants sont déployés pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales.

#### Financement extérieur par les investissements directs étrangers

Dans le cadre de la programmation budgétaire 2022-2024, le MEF a relevé que le contexte sécuritaire que vit le Mali est de nature à exacerber les incertitudes et donc décourager des initiatives d'investissement créatrices d'emplois et de revenu. En 2021, le FMI avait souligné que dans les pays fragiles comme le Mali, les problèmes de sécurité et l'instabilité politique pourraient compromettre le regain attendu de la confiance des consommateurs et des investisseurs. La baisse

attendue des investissements directs étrangers et d'autres entrées privées pèserait sur le compte financier du Mali. Le financement extérieur par les investissements directs étrangers au Mali demeure faible et a baissé avec la crise sécuritaire qui décourage les investisseurs d'investir massivement dans le pays. Le Gouvernement entend améliorer le cadre des investissements et accroître l'attractivité des investissements directs étrangers à travers une amélioration des partenariats Public-Privé (PPP).

## 8.5 Risques sanitaires

Depuis que le coronavirus a frappé le pays en mars 2020, l'ensemble du système de santé et du personnel a été mobilisé pour répondre à la crise, perturbant ainsi la continuation des activités sanitaires de base. Selon l'UNICEF, au Mali en 2022, la prévalence globale de la malnutrition aiguë dépasse 10 % dans un certain nombre de régions. Plus de 177 000 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë sévère et l'insécurité alimentaire touche 1,3 million de personnes. En plus de la pandémie de COVID-19, le système de santé est aux prises avec plusieurs autres épidémies, notamment la rougeole, le choléra et la poliomyélite. Dans le nord et le centre du Mali, 1,8 million de personnes ont besoin d'accéder aux soins de santé de base. Les contraintes croissantes à l'accès humanitaire sont une préoccupation majeure, surtout dans les zones dépourvues d'infrastructures et de services sociaux de base.

Concernant l'évolution de la COVID-19, après une première vague relativement bénigne au cours du printemps et de l'été 2020, la propagation s'est accélérée pendant l'automne et l'hiver 2020-21, marquée par une deuxième vague beaucoup plus forte. Le nombre de nouveaux cas par jour est passé au-dessus de 100 en décembre 2020 (selon une moyenne mobile sur 7 jours), avec un taux de mortalité de 3,8 %, mettant sous pression le système de santé et le tissu social, déjà affaibli par un taux de pauvreté élevé, la faiblesse des filets sociaux et l'insécurité alimentaire persistante selon le FMI.

## 8.6 Risques environnementaux

Selon le plan national sécheresse du Mali 2021-2025, les manifestations les plus visibles des perturbations environnementales sont l'assèchement du climat, le recul du couvert forestier, la dégradation des terres et l'extension de l'érosion sous toutes ses formes, la sédimentation des lits des cours d'eau qui pose un problème de disponibilité des ressources en eau et la salinisation de la nappe du continental terminal du bassin sédimentaire. De ce fait, le pays subit depuis plusieurs années consécutives un certain nombre de risques majeurs d'origine naturelle et anthropique parmi lesquels la sécheresse se trouve en bonne position. Le Mali, à l'instar des pays de la sous-région, est caractérisé par une forte variabilité aussi bien spatiale que temporelle des paramètres climatiques, les précipitations en particulier. Cela impacterait le Mali qui est un pays à vocation agrosylvopastorale (l'agriculture représente plus de 30 % du PIB).

Par ailleurs, la pratique de l'orpaillage artisanale constitue un risque environnemental notable. L'orpaillage contribue au déboisement et à la déforestation des zones d'exploitation. Les produits chimiques (mercure et cyanure) utilisés au cours des opérations d'amalgamation du concentré d'or dans le sol occasionnent la dispersion de métaux lourds dans les eaux de fleuves, rivières ou lacs. Ces produits toxiques présentent également un risque de contamination des eaux souterraines par infiltration.

Pour faire face aux défis liés à l'environnement et au changement climatique, l'axe 4 du CREDD couvre essentiellement la fonction protection de l'environnement et concentrera durant la période du cadrage budgétaire (2022-2024) une allocation budgétaire se situant à 2 % en moyenne des dépenses totales. Ces allocations passeraient de 57,9 milliards de FCFA dans le budget 2021 à 60,1 milliards de FCFA en moyenne sur la période 2022-2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,8 %. Ces allocations viseront, entre autres, à préserver la diversité biologique et à lutter contre la pollution à travers la réalisation et la réhabilitation des ouvrages d'assainissements collectifs. Les actions

prioritaires vont porter sur la mise en œuvre du projet hydraulique et assainissement en milieu rural, la mise en œuvre du projet gestion des ressources naturelles et changement climatique, la réhabilitation économique et environnementale du fleuve Niger, la mise en œuvre du Programme de développement durable du Delta Intérieur du Niger, la mise en œuvre du Programme Commun d'appui à la GIRE.

Le Mali a également adopté un Plan National Sécheresse pour la période 2021-2025 qui vise à mettre en place un système intégré de détection et de gestion de la sécheresse en dotant le pays d'outils institutionnels et juridiques efficaces pour réduire la vulnérabilité face aux aléas naturels.

## 9.1 Description générale de la dette publique

## 9.1.1 Image globale

Sur la période 2016 à 2020, la dette totale a représenté environ 39,2 % du PIB en moyenne chaque année. Elle est estimée à 4 757,0 milliards de FCFA en 2020 contre 2 986,0 milliards de FCFA en 2016. La hausse de la dette s'est poursuivie en 2021, année à laquelle elle est estimée à 5 521,8 milliards, soit environ 52,0 % du PIB.

Durant la période 2016-2020, la dette extérieure représentait en moyenne 66,4% de la dette totale. En 2021, la dette extérieure est estimée à 3 249,6 milliards de FCFA, soit 58,8% de la dette totale. Quant à la dette intérieure, elle est estimée à 2 272,3 milliards de FCFA en 2021.

Tableau 34. Vue globale de la dette publique du Mali

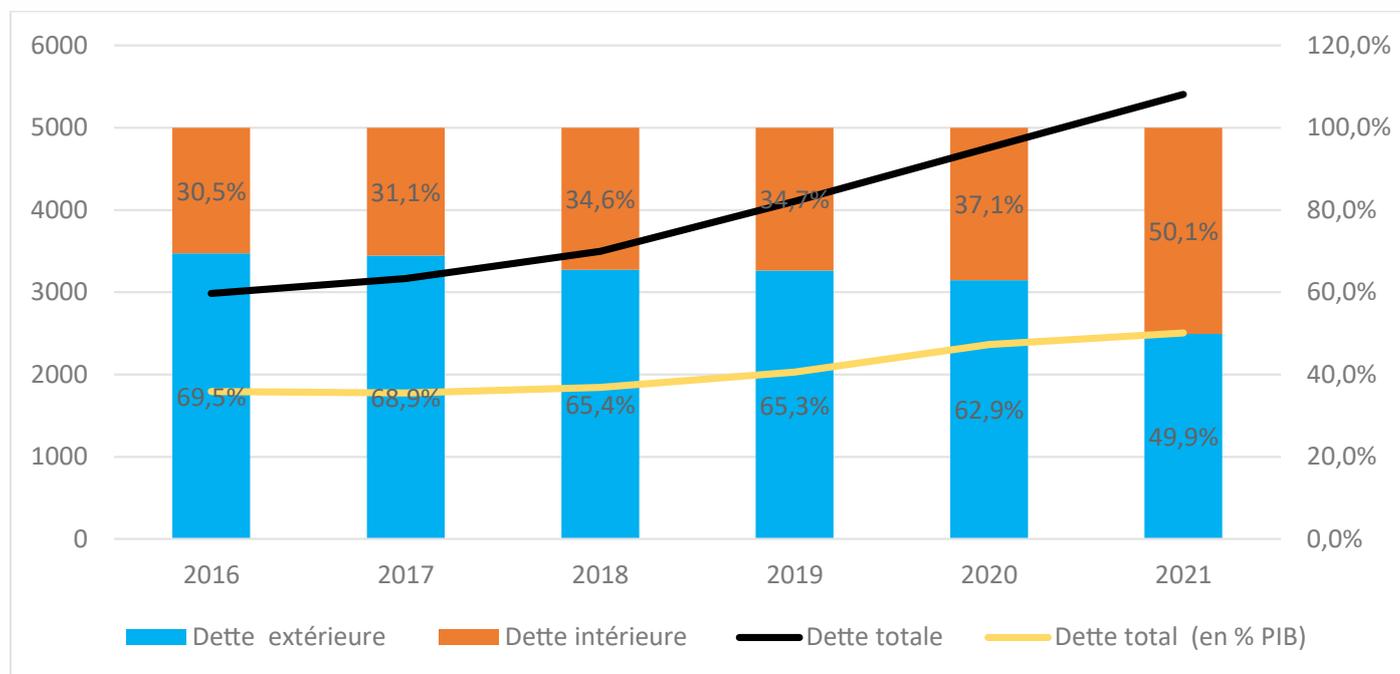
Mali	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dette totale (en % PIB)</b>	<b>35,9</b>	<b>35,5</b>	<b>36,9</b>	<b>40,6</b>	<b>47,3</b>	<b>52,0</b>
<b>Dette totale (en milliards de F CFA)</b>	<b>2 986,4</b>	<b>3 167,7</b>	<b>3 496,9</b>	<b>4 106,0</b>	<b>4 757,0</b>	<b>5 521,8</b>
Restant due						
Arriéré	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	392,00	536,80	479,67	520,75	791,73	632,30
Payé	392,00	536,80	479,67	520,75	791,73	632,30
Dette extérieure (en % PIB)	25,0	24,5	24,1	26,5	29,8	30,6
<b>Dette extérieure (en milliard de FCFA)</b>	<b>2 073,9</b>	<b>2 182,2</b>	<b>2 288,2</b>	<b>2 681,6</b>	<b>2 993,7</b>	<b>3 249,6</b>
Restant due						
Arriéré	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	69,00	96,20	99,63	122,06	114,98	127,53
Payé	69,00	96,20	99,63	122,06	114,98	127,53
<b>Dette intérieure (En % PIB)</b>	<b>11,0</b>	<b>11,1</b>	<b>12,7</b>	<b>14,1</b>	<b>17,5</b>	<b>21,4</b>
<b>Dette intérieure (en milliard de FCFA)</b>	<b>912,5</b>	<b>985,5</b>	<b>1 208,7</b>	<b>1 424,4</b>	<b>1763,3</b>	<b>2 272,3</b>
Restant due						
Arriéré	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	323,00	440,60	380,04	398,69	676,75	504,77
Payé	323,00	440,60	380,04	398,69	676,75	504,77
<b>PIB nominal (milliard de FCFA)</b>	<b>8 311,9</b>	<b>8 922,2</b>	<b>9 482,0</b>	<b>10 124,7</b>	<b>10 052,8</b>	<b>10 614,0</b>

Source : INSTAT, DGDP

La dette publique a connu une hausse continue durant la période 2016- 2020. Sa part dans le PIB est passée de 35,9% en 2016 à 47,3% en 2020. La dette extérieure a augmenté moins rapidement que la dette intérieure. En effet la dette intérieure est passée de 912,5 milliards de FCFA en 2016 à 1 763,3 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse globale

de 93,13% tandis que la dette extérieure est passée de 2 073,9 milliards de FCFA à 2 993,7 milliards de FCFA, soit une hausse globale de 44,34% durant la même période. En 2021, la valeur de dette intérieure est estimée à 2 272,3 milliards de FCFA contre 3 249,6 milliards de FCFA pour celle de la dette extérieure.

**Figure 9 : Evolution de la dette publique du Mali de 2016 à 2021**



Source : DGDP

### 9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

L'analyse du profil des échéances selon le type de dette en 2021 montre que plus de la moitié de la dette intérieure du Mali (51%) arrive à échéance dans les trois prochaines années. Quant à la dette extérieure, le profil de remboursement est échelonné

sur une période relativement longue, prouvant son caractère concessionnel.

Une forte proportion de la dette totale est à rembourser dans les cinq prochaines années, due à la dette intérieure. La situation n'a pas significativement évolué durant la période 2017-2021.

**Tableau 35. Profil temporel de la dette à rembourser**

Exprimé en %	Allocation initialement prévue	Allocation 2017	Allocation 2021
<b>Court terme et Moyen terme (0 à 5 ans)</b>	-	43,2%	46%
<b>Long terme (&gt; 5ans)</b>	-	56,8%	54%
<b>Total</b>	100%	100%	100%

Source : DGDP

### 9.1.3 Montant de dette à rembourser à court terme

Le montant de la dette extérieure à rembourser est passé de 69,00 milliards de FCFA en 2016 à 114,98 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse globale de 66,6 %. Les estimations montrent que le montant de la dette extérieure à rembourser devrait augmenter de 10,9% en 2021 pour se situer à

127,53 milliards de FCFA. Le montant de la dette intérieure à rembourser a une tendance haussière. Durant la période 2016-2020, il a connu une baisse seulement en 2018. Le montant de la dette intérieure à rembourser a doublé entre 2016 et 2020. Selon les estimations, la dette intérieure à rembourser devrait baisser d'environ 25,4 % en 2021 en s'établissant à 504,77 milliards de FCFA.

**Tableau 36. Montant de la dette extérieure et intérieure à rembourser (milliards de FCFA)**

Mali	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Montant de dette extérieure à payer dans l'année</b>	69,00	96,20	99,63	122,06	114,98	127,53
<b>Montant de dette intérieure à payer dans l'année</b>	323,00	440,60	380,04	398,69	676,75	504,77
<b>Total</b>	392,00	536,80	479,67	520,75	791,73	632,30

Source : DGDP

## 9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

### 9.2.1 Description de la stratégie

L'objectif principal de la gestion de la dette est de pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et de ses obligations futures de paiement au moindre coût possible tout en maintenant les risques à un niveau satisfaisant.

Dans le but d'atteindre cet objectif et d'encadrer le processus de ré-endettement des pays post-PPTE en vue de leur permettre de mobiliser les ressources dont ils ont besoin dans les limites de leurs capacités de remboursement, les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont adopté le 04 juillet 2007, le Règlement N°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA. L'élaboration d'une Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) par le Mali intervient dans un contexte caractérisé par les multiples efforts continus de l'Etat pour faire face aux effets de la crise multiforme et multidimensionnelle sans précédent que le pays a connue au cours de l'année 2012.

La stratégie d'endettement du Mali vise à consolider la tendance du besoin de financement qui connaîtrait un fléchissement à partir de 2024 et se conformer aux conclusions et recommandations de l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) réalisée par le FMI indiquant un risque d'endettement modéré. La stratégie d'endettement du Mali sur la période 2021-2024 est bâtie sur un scénario visant la viabilité de la dette à long terme à travers le recours au financement concessionnel et aux obligations de longue maturité.

Sur la base de ces orientations, quatre (4) stratégies sont testées. Elles sont basées sur les tendances actuelles de la politique de mobilisation des ressources extérieures et intérieures et des actions menées par le Gouvernement pour diversifier les sources de financement des projets de développement.

La première stratégie (S1) ou stratégie de base consiste à maintenir la tendance actuelle de la politique de mobilisation de nouveaux financements. A cet effet, le Mali continuera à faire recours aux financements hautement concessionnels de type IDA, FAD et FIDA. En ce qui concerne le financement intérieur, l'accent serait mis sur les Bons et Obligations du Trésor avec une maturité proche de l'existant. Par

ailleurs, pour cette stratégie, la proportion de la dette intérieure dans les nouveaux besoins de financement est maintenue à 83 % durant la période 2022-2024.

Dans la stratégie S2, il s'agit de rallonger la maturité de la dette intérieure et d'augmenter la part des instruments de la dette extérieure libellés en Euros. Dans ce cadre, il sera question de changer la structure de la dette intérieure en augmentant la part des obligations de 5 ans, 7 ans, 8 ans et 10 ans et en introduisant les obligations du trésor de 12 ans. Aussi, la proportion de la dette extérieure libellée en Euro sera augmentée au détriment des instruments semi-concessionnels libellés en Dollars afin de réduire le risque de change. Dans cette stratégie, le financement domestique passera de 83% des besoins de financement en 2022 à 80% en 2024. Parallèlement, l'Etat continuera à mobiliser les ressources concessionnelles et semi-concessionnelles.

La stratégie S3 consiste à diminuer la part de la dette intérieure au profit de celle de la dette extérieure. En effet, le financement extérieur passerait de 17% en 2022 à 25% en 2024. Par ailleurs, les prêts hautement concessionnels passeraient en moyenne de 9,8 % à 15,1% en 2024 et les prêts semi-concessionnels évolueraient de 7,1% en 2022 à 9,6% en 2024. La quatrième stratégie (S4) consiste à recourir à un emprunt commercial extérieurs en 2023, entraînant une augmentation du financement extérieur. Ainsi, le financement extérieur passerait de 17% en 2022 à 50% en 2023 pour retomber à 25% en 2024. De plus, la structure de la dette intérieure sera modifiée en augmentant la part de obligations de 5 ans, 7 ans, 8 ans et 10 ans et en introduisant les obligations du trésor de 12 ans. De même, l'Etat continuera à mobiliser davantage les ressources concessionnelles et semi-concessionnelles.

Parmi ces quatre stratégies analysées, il ressort que la stratégie S4 est globalement moins coûteuse et à moindre risque comparativement aux autres stratégies. La bonne mise en œuvre de cette stratégie repose sur :

- l'amélioration de la situation socio-politique et sécuritaire qui pourrait impacter la notation financière et par conséquent permettre de recourir à un emprunt commercial à des conditions favorables ;

- la mobilisation davantage de ressources concessionnelles et semi-concessionnelles ;
- la recours aux emprunts intérieurs de plus longues maturités et l'équilibrage des échéances, en émettant des obligations du Trésor de maturités d'au moins 5 ans en gardant les échéances des services annuels équilibrées, pour éviter d'avoir des années de pic ;
- la mise en œuvre d'une politique plus active en matière de choix des devises d'emprunt, même si la marge de manœuvre n'est pas très grande, en favorisant la dette extérieure en Euros pour les nouveaux emprunts, dans la mesure du possible ;
- le maintien d'une politique prudente de mobilisation d'emprunts à taux fixe. La quasi-totalité de la dette publique contractée à des taux fixes limite le risque de taux d'intérêts ;
- le renforcement des actions et des mesures d'optimisation des interventions de l'Etat sur le marché, en établissant un calendrier d'émission de la dette intérieure (Bons et Obligations du Trésor) et en veillant à la présence régulière de l'Etat malien sur le marché régional ;
- l'amélioration davantage du taux de décaissements des projets et programmes financés sur ressources extérieures ;
- le renforcement de la coordination entre les structures de gestion de la dette (DGDP et DNTCP) ;
- le renforcement des capacités de l'équipe d'élaboration de la stratégie d'endettement.

## 9.2.2 Viabilité de la dette

L'Analyse récente de Viabilité de la Dette (AVD) du Mali remonte à février 2021. Elle a été effectuée conjointement par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA). Selon cette analyse, le Mali continue à présenter

un risque modéré de surendettement extérieur et global, comme dans l'évaluation conjointe Banque mondiale-FMI de mai 2020, mais la vulnérabilité augmente.

La dégradation du solde budgétaire due à la pandémie et au coup d'État, la trajectoire plus progressive de rééquilibrage vers la cible budgétaire de l'UEMOA et la réduction de l'aide extérieure sous forme de dons, et donc le recours accru à des emprunts intérieurs plus onéreux, ont entraîné une hausse considérable de la dette publique et des besoins de financement bruts. Les tests de résistance normalisés n'indiquent pas de dépassement des seuils pour la dette extérieure ou publique, mais un scénario sur mesure démontre la vulnérabilité de la dette extérieure du Mali à une modification des conditions de sécurité ou à d'autres tensions budgétaires qui pourraient conduire à une hausse des déficits qui seraient financés à des conditions non préférentielles.

Dans ce scénario sur mesure, la dette publique malienne et son service dépasseraient leurs seuils respectifs en cas de recul des prix et des exportations des produits de base : il y aurait donc des risques de viabilité et de liquidité. Pour éviter d'alourdir la dette et son service, il est essentiel que les autorités continuent de chercher à accroître les recettes fiscales et à mettre en œuvre des réformes structurelles qui s'attaquent aux risques budgétaires liés aux entreprises publiques et au coût de la fonction publique, et qui améliorent la gestion de la dette et des finances publiques.

L'analyse montre que le risque de surendettement extérieur reste modéré et il existe une marge d'absorption de chocs. Tous les indicateurs d'endettement extérieur restent en deçà des seuils indicatifs correspondants dans le scénario de référence et les tests de résistance normalisés : il existe donc une marge d'absorption de chocs. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette extérieure/PIB passe de 21,4 % en 2020 à 20,1 % en 2025, puis remonte à 21,3 % en 2030, en phase avec la dynamique de l'encours nominal de la dette extérieure, en deçà du seuil indicatif de 40 % pendant toute la période de projection. Le ratio VA

dette extérieure/exportations, tout en étant orienté à la hausse à cause surtout du recul des exportations à moyen et long terme, demeure bien en deçà du seuil de 180 %.

Les indicateurs du service de la dette sont tous stables et inférieurs à leurs seuils respectifs. Toutefois, dans un scénario de fragilité sur mesure où la position budgétaire se dégrade en raison de l'un ou l'autre des risques évoqués ci-dessus, un choc sur la croissance des exportations entraînerait deux dépassements du seuil de 15 % pour le ratio service de la dette extérieure/exportations (de 0,2 point en 2024 et de 0,4 point en 2027), ce qui ferait passer le risque de faible à modéré. La marge d'absorption d'un choc de dépréciation n'est pas considérable non plus dans le scénario sur mesure, puisque le ratio service de la dette/recettes excède presque le seuil de 18 % en 2024.

Aussi, le risque de surendettement public reste également modéré. En phase avec la dynamique de la dette publique, le ratio VA de la dette publique/PIB augmente dans le scénario de référence jusqu'à environ 41 % en 2022-2023, puis retombe à 36 % en 2030. Le ratio reste inférieur au seuil indicatif de 55 % pendant toute la période de projection, même avec les chocs des tests de résistance. Les autres indicateurs de la dette et de son service suivent des tendances similaires.

Bien que le risque de surendettement extérieur et global du Mali reste modéré, un scénario sur mesure où des déficits plus élevés sont financés à des conditions défavorables augmenterait la vulnérabilité de la dette extérieure et globale du pays aux chocs. Un choc sur les prix des produits de base orienterait clairement la dette publique à la hausse et lui ferait dépasser le seuil en seulement trois ans. Bien que la réduction prévue de l'aide officielle extérieure en 2020-2021 améliore à court terme la dynamique d'endettement extérieur, les risques de liquidité allant de pair avec un alourdissement du service de la dette sont appréhendés par le scénario sur mesure, dans lequel un choc sur la croissance des exportations entraîne un dépassement du seuil indicatif pour l'indicateur du service de la dette extérieure.

**Tableau 37. Cadres de viabilité de la dette**

Libellé	Seuil	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2040
<b>Cadre de viabilité de la dette publique</b>												
<b>VA de la dette du secteur public (% PIB)</b>	<=55	-	-	34,7	38,4	40,5	40,9	40,7	40,1	39,4	36,0	30,1
<b>Ratio VA de la dette du secteur public/ recette et dons (en %)</b>	<=250	-	-	162,0	192,2	187,2	193,2	189,4	188,3	185,2	168,4	185,4
<b>Cadre de viabilité de la dette extérieure</b>												
<b>VA de la dette extérieure en % du PIB</b>	<=40	-	-	20,5	21,4	22,3	23,5	24,4	23,3	20,1	21,3	21,8
<b>VA de la dette extérieure en % des exportations</b>	<=180	-	-	82,3	78,7	85,1	94,3	102,9	103,1	105,3	118,6	174,6
<b>Ratio service de la dette/ exportation (en %)</b>	<=15	4,6	3,5	5,0	6,6	6,7	8,0	10,6	12,6	11,6	8,6	12,9
<b>Ratio service de la dette/ Recettes (%)</b>	<=18	5,6	6,0	6,3	9,7	10,2	11,2	14,4	13,8	12,6	7,7	10,4

Source : FMI et IDA (2021)

Dans le nouveau CVD, les seuils d'endettement sont déterminés sur la base de la capacité d'endettement d'un pays mesurée par l'Indice Composite (IC) qui comprend le CPIA (seul indicateur utilisé dans l'ancien cadre) en plus d'autres variables du cadre macroéconomique, à savoir la croissance du PIB réel du pays, les envois de fonds des travailleurs émigrés, les réserves de change et la croissance mondiale.

Il convient de préciser que pour les pays, comme le Mali, membres d'une union monétaire, il est généralement approprié de se référer à la couverture par les réserves de change à l'échelle de l'union pour classer la capacité d'endettement du pays. Toutefois, lorsque des membres de l'union ont perdu effectivement l'accès aux réserves de change mutualisées ou sont sur le point de le perdre pendant une période prolongée, cette approche est susceptible de surestimer leurs réserves de change et donc leur capacité d'endettement. Il faut alors déterminer le classement au moyen du niveau des réserves imputées pour un pays membre individuel.

L'indice composite s'appuie sur dix années de données (cinq années de données historiques et cinq années de projections) pour lisser les cycles économiques et encourager des discussions de politique prospectives. Le fait de combiner données historiques et projections permet au cadre de saisir les changements en cours pour la perspective des fondamentaux des pays et la classification des pays selon que leur performance soit faible, moyenne, élevée ou maintenue.

Selon le FMI, la capacité d'endettement du Mali est jugée moyenne. Sur la base des Perspectives Economiques Mondiales (PEM) d'octobre 2020 et de l'indice CPIA 2019 actualisé de la Banque Mondiale, l'indicateur composite du pays ressort à 2,90 (au-dessus de la limite inférieure de 2,69 mais en deçà du niveau de 3,05 indiquant une forte capacité), ce qui correspond à l'évaluation de l'AVD précédente, avec une légère baisse due surtout au recul de la croissance mondiale. Les seuils pertinents sont ensuite utilisés pour évaluer le risque d'endettement extérieur.

**Tableau 38.** Evaluation de l'Indice Composite du Mali

Composante	Coefficients (A)	Valeur moyenne 10 ans (B)	Score de l'IC des composantes (A*B) = (C)	Contribution de la composante
<b>Evaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN)</b>	0,385	3,396	1,31	45%
<b>Taux de croissance réel (en %)</b>	2,719	4,586	0,12	4%
<b>Couverture des importations par les réserves de change (en %)</b>	4,052	39,093	1,58	55%
<b>Couverture des importations par les réserves de change^2 (en %)</b>	-3,990	15,283	-0,61	21%
<b>Envois de fonds (en %)</b>	2,022	5,051	0,10	4%
<b>Croissance économique mondiale (en %)</b>	13,520	2,928	0,40	14%
<b>Score de l'IC</b>			2,90	100%
<b>Classe de l'IC</b>			Moyen	

Source :FMI (2021)

Le Mali est classé dans la catégorie des pays à capacité d'endettement moyen. De ce fait, les seuils d'endettement suivants lui sont applicables.

**Tableau 39.** Seuils d'endettement applicables au Mali en 2019

Seuils d'endettement ( Dette extérieure)	Faible	Modéré	Elevé
<b>Valeur actuelle (VA) de la dette en % des exportations</b>	140	180	240
<b>Valeur actuelle (VA) de la dette en % du PIB</b>	30	40	55
<b>Service de la dette en % des exportations</b>	10	15	21
<b>Service de la dette en % des recettes fiscales</b>	14	18	23
<b>VA de la dette publique totale en % du PIB</b>	Faible	Modéré	Elevé
<b>Indicateur de la dette publique totale</b>	35	55	70

Source :FMI (2021)

Lorsque les indicateurs d'endettement sont au-dessus de leurs seuils respectifs, le risque de surendettement est présent. Au vu des données sur les indicateurs de viabilité, les risques de surendettement public et extérieur sont modérés pour le Mali.

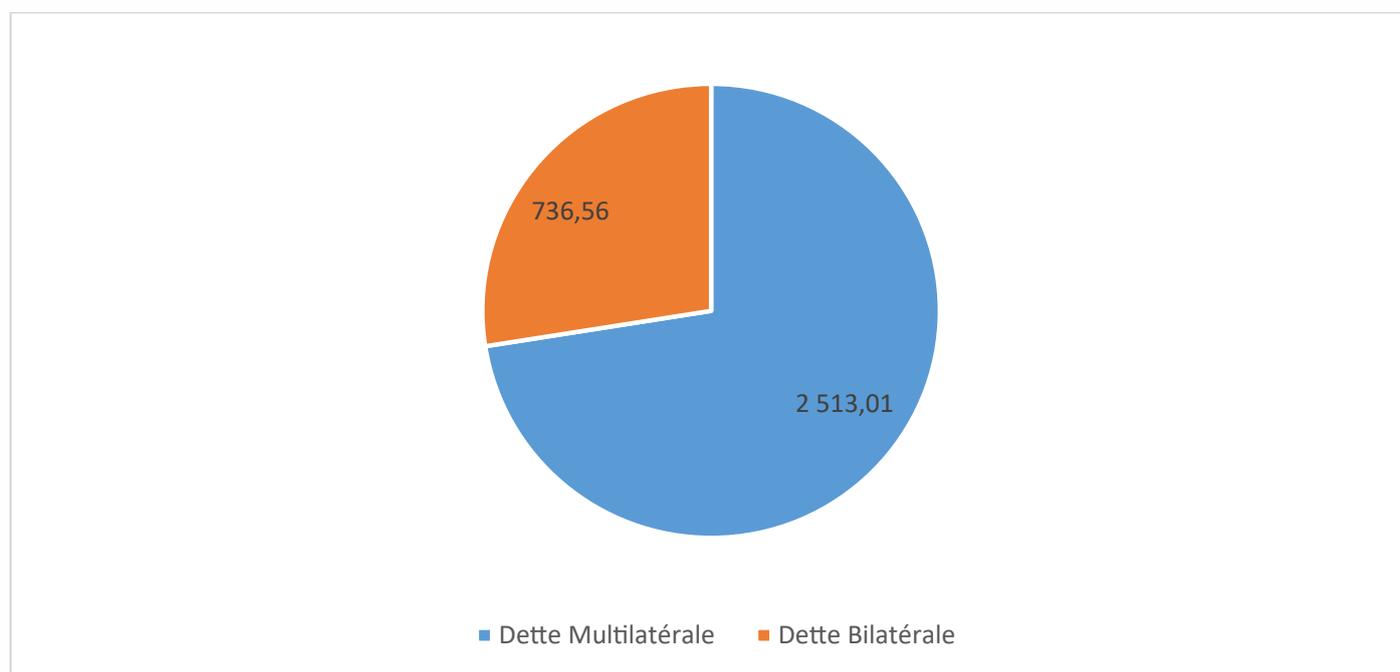
### 9.3 Dette extérieure

#### 9.3.1 Les détenteurs

Au 31 décembre 2021, la dette extérieure du Mali était estimée à 3 249, 57 milliards de FCFA

selon la DGDP. Cette dette se décomposerait en 2 513,01 milliards de FCFA de dette multilatérale, soit 77 % et 736,56 milliards de FCFA de dette bilatérale, soit 23 %. Le portefeuille de la dette multilatérale est plus important que celui de la dette bilatérale compte tenu du nombre de créanciers et de la position du Mali dans le cadre de l'IADM.

**Figure 10 : Distribution de la dette extérieure du Mali par détenteur en 2021 (en milliards de FCFA)**



Source : DGDP

Selon la DGDP, les principaux créanciers pour la dette extérieure du Mali à fin 2021 seraient : la Banque Mondiale (36,3%), le FAD (13,9%). Ces partenaires représenteraient 50,9% du portefeuille de la dette extérieure et 64,9% de la dette multilatérale. La Banque Mondiale et le FAD sont suivis par les pays Non-membres du Club de Paris qui détenaient 18,4% de la dette extérieure du Mali en 2021. La part de la FMI, quant à elle, était évaluée à 14,6 % de la dette extérieure à fin 2021.

La forte contribution de la Banque mondiale s'explique par son intervention dans plusieurs secteurs de l'économie malienne, notamment la santé, l'éducation et l'agriculture qui sont des secteurs clés.

**Tableau 40.** Montant de la dette par créancier rapporté respectivement au total de la dette extérieure et au PIB en 2021

Mali 2021	Dette totale (exprimée en valeur, milliards de FCFA)	Exprimée en % de la dette extérieure totale	Exprimée en % du PIB nominal
<b>Dette extérieure totale</b>	3 249,6	100,0	30,6
<b>Bilatérale</b>	763,6	22,7	6,9
<b>Club de Paris</b>	137,8	4,2	1,3
<b>Non membre du Club de Paris</b>	598,7	18,4	5,6
<b>Multilatérale</b>	2 513,0	77,3	23,7
<b>FMI</b>	473,7	14,6	4,5
<b>Banque Mondiale/IDA</b>	1 180,1	36,3	11,1
<b>Fonds africain de développement (FAD)</b>	451,1	13,9	4,2
<b>Banque Islamique de Développement (BID)</b>	123,0	3,8	1,2
<b>Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)</b>	142,1	4,4	1,3
<b>Autres</b>	143,0	4,4	1,3

Source : DGDP

### 9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure en 2021

Le montant total du service de la dette extérieure payé en 2021 était de 127,53 milliards de FCFA, dont 95,11 milliards de FCFA de capital remboursé et 32,43 milliards de FCFA d'intérêt.

**Tableau 41.** Situation des paiements de la dette extérieure

Situation à fin décembre 2021 (en milliard de FCFA)	Capital	Intérêt	Total
<b>Restant dû au 31 décembre 2019</b>	0	0	0
<b>Service dû</b>	95,11	32,43	127,53
<b>Service payé</b>	95,11	32,43	127,53
<b>Restant dû au 31 décembre 2021</b>	0	0	0

Source : DGDP

### 9.3.3. Devises de la dette

La distribution de la dette totale du Mali en fonction des devises en 2021 montre qu'elle est composée de :

- 615,5 milliards de FCFA
- 2,531 milliards de Yuan chinois (CNY)
- 0,605 milliard de Dollar américain (USD)
- 0,595 milliard d'Euro (EUR)
- 0,018 milliard de Dinar Koweïtien (KWD)
- 66,327 milliards de Won Sud-coréen (KRW)
- 0,320 milliard de Riyal saoudien (SAR)
- 0,110 milliard de Dirham des Émirats arabes unis (AED)
- 0,099 milliards de (DIS)

Tableau 42. La dette selon la devise et le montant

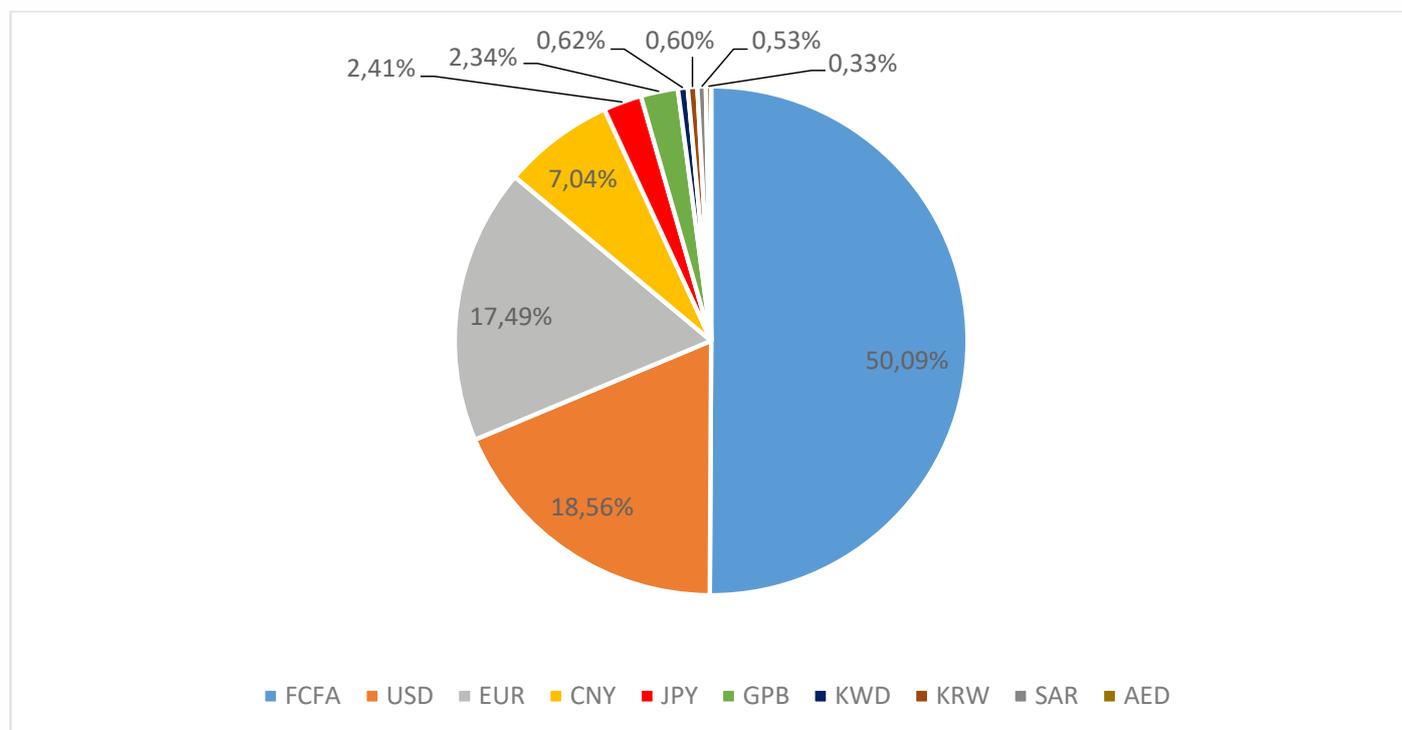
Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise en milliers	Taux de change FCFA au 31 décembre 2021	Dette totale exprimée en milliards FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2021	Dette totale exprimée millions en EUR	Distribution de la dette selon les devises (en %)
<b>FCFA</b>	615 500 000,00	1	615,5	0,0015	0,93831941	18,94
<b>USD</b>	604 998,79	579,34	350,5	0,8832	0,534331362	10,79
<b>EUR</b>	594 853,34	655,96	390,2	1,0000	0,594853345	12,01
<b>CNY</b>	2 531 074,69	90,91	230,1	0,1386	0,350783584	7,08
<b>DTS (FMI)</b>	1 788 657,00	810,72	1450,1	1,2359	2,210653089	44,63
<b>KWD</b>	1 788 657,00	810,72	1450,1	1,2359	2,210653089	44,63
<b>KRW</b>	66 326 530,61	0,49	32,5	0,0007	0,049545704	1,00
<b>SAR</b>	320 409,09	154,49	49,5	0,2355	0,075461918	1,52
<b>AED</b>	109 667,19	157,75	17,3	0,2405	0,026373559	0,53
<b>DIS</b>	98 801,07	810,72	80,1	1,2359	0,122111104	2,46
<b>Total</b>	-	-	3 249,50	-	4,953808159	100,00

Source : DGDP

La dette publique, au 31 décembre 2021, serait constituée de 47,7 % de devises étrangères et de 52,3 % de monnaie locale (FCFA). Le portefeuille de dette est ainsi exposé à un risque de taux de change.

Cependant, ce risque serait quelque peu atténué par la proportion de dette libellée en Euros (07,1 %) ayant une parité fixe avec le franc CFA.

Figure 11 : Le poids de la dette en 2021 selon la devise



Source : DGDP (2021)

## 9.4 Dette intérieure

### 9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2021

La dette intérieure en 2021 est composée de titres publics à court et moyen termes, dont 94,38 %

d'obligations et 5,62 % de bons du Trésor. Cette répartition montre que les emprunts obligataires étaient estimés à 2 144,55 milliards de FCFA contre 127,70 milliards de FCFA pour les bons du Trésor.

Tableau 43. Situation de la dette au Mali au 31 décembre 2021

	Dette intérieure exprimée en valeur (milliards de FCFA)	Dette intérieure Exprimée en % de la dette intérieure totale	Dette intérieure Exprimée en % du PIB nominal
<b>Total Dette intérieure</b>	2 272, 25	100,0	21,41
<b>Titres Publiques</b>			
<b>Bons du trésor</b>	127, 70	5,62	1,20
<b>Obligations</b>	2 144, 55	94,38	20,20

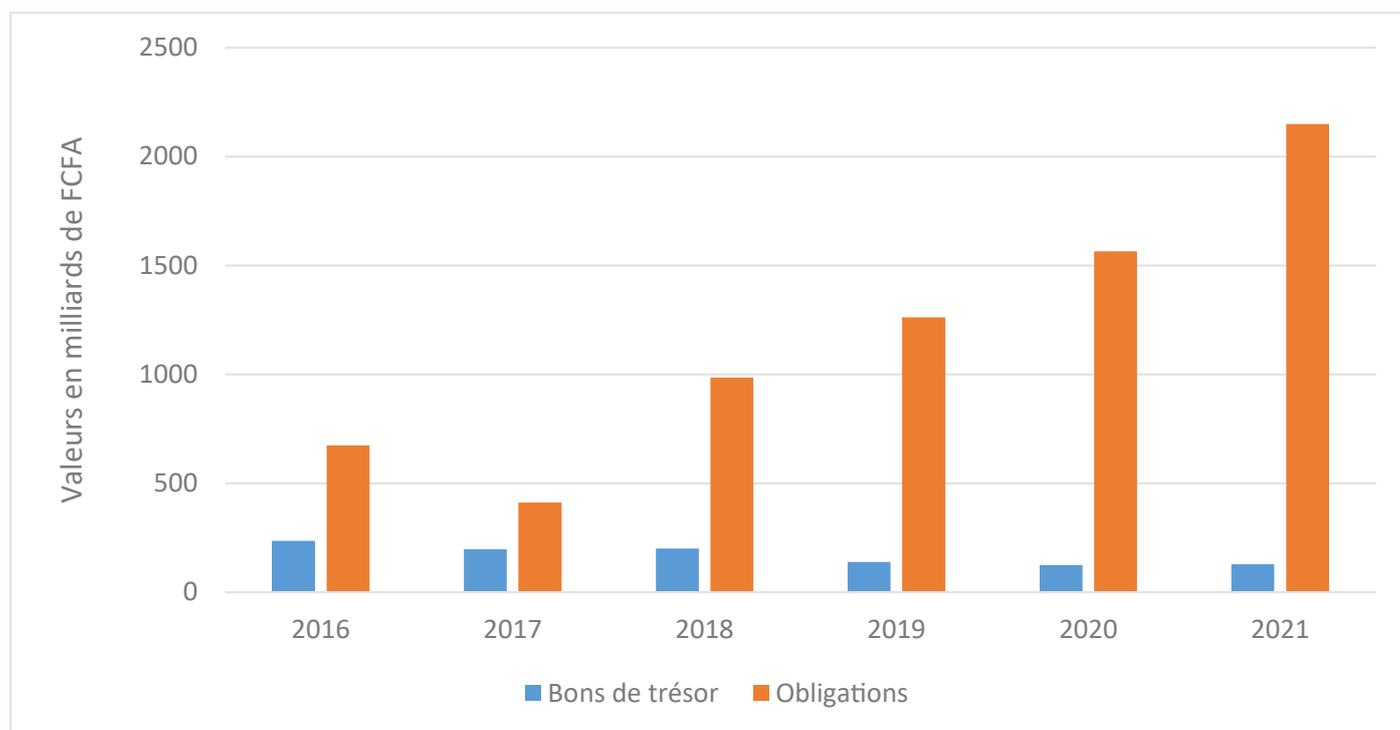
Source : DGDP

### 9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

Durant la période de 2016 à 2021, l'encours de la dette intérieure du Mali a augmenté 20,0 % en moyenne chaque année. Elle est passée de 912,5 milliards de

FCFA en 2016 à 2 272,25 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse globale de 148,9 %. Cette hausse est principalement due à une augmentation continue des obligations du Trésor depuis 2017. La part des obligations est passée de 74,0 % en 2017 à 94,4 % en 2021.

Figure 12 : Evolution de la dette intérieure entre 2016 et 2021



Source : DGDP (2021)

### 9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Le montant total du service de la dette intérieure payé en 2021 était de 504,77 milliards de FCFA, dont 491,20 milliards de FCFA de capital remboursé et 141,11 milliards de FCFA d'intérêt.

**Tableau 44. Situation du service de la dette intérieure**

Situation à fin décembre 2021 (en milliard de FCFA)	Capital	Intérêt	Total
Restant dû au 31 décembre 2020	0	0	0
Service dû	491,20	141,11	504,77
Service payé	491,20	141,11	504,77
Restant dû au 31 décembre 2021	0	0	0

Source : DGDP

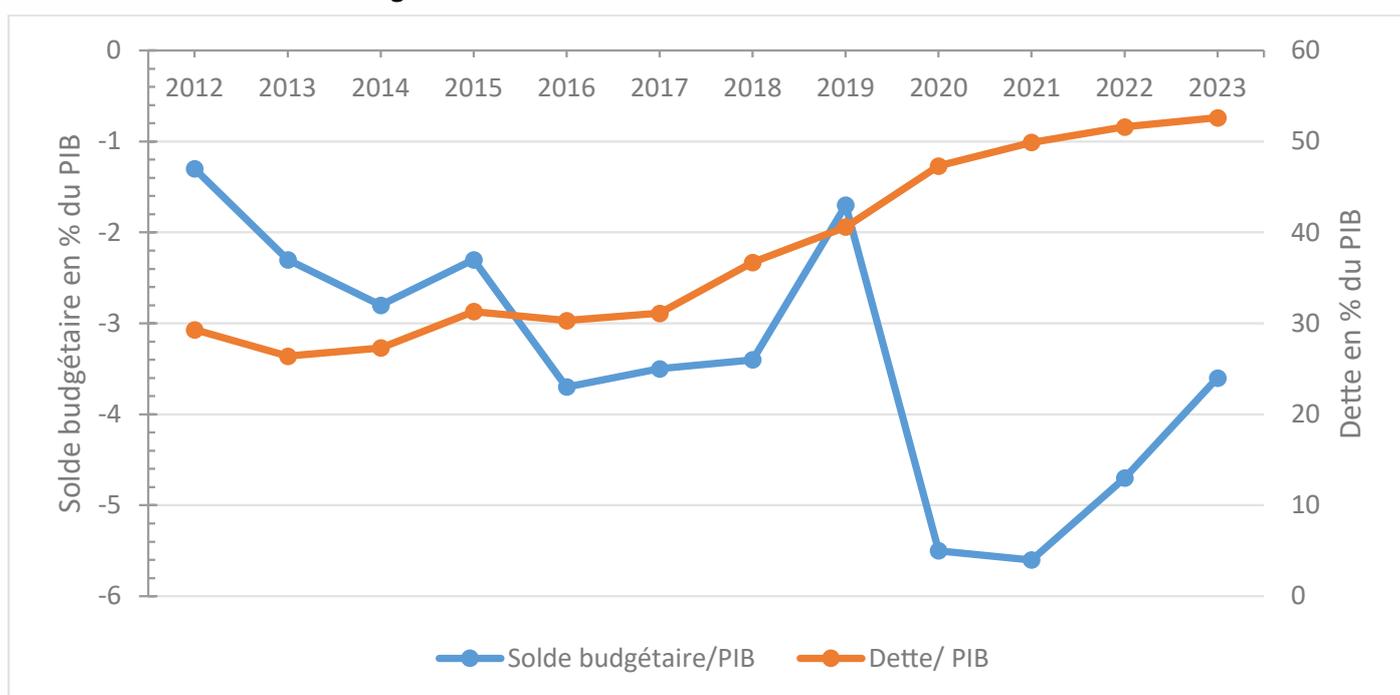
### 9.5 Viabilité et soutenabilité

Le ratio solde budgétaire/PIB s'est creusé au fil du temps passant de -1,1 % en 2012 à -5,5 % en 2020. Selon les projections, ce ratio se situerait à un niveau supérieur à la norme communautaire entre 2021 et 2023. L'analyse fait ressortir une relation positive entre le déficit budgétaire et le niveau d'endettement au Mali. En effet, durant la période, le rythme d'endettement s'est accéléré, passant de 29,3 % en

2012 à 47,3 % en 2020. Selon les projections, cette tendance de la dette va se poursuivre jusqu'en 2023 où le ratio serait de 52,6%, mais toujours en deçà de la norme communautaire de 70 %.

En somme, le niveau d'endettement du Mali reste dans l'ensemble viable et soutenable si les efforts de réduction du déficit budgétaire se maintiennent jusqu'en 2023.

**Figure 13 : Evolution du déficit et de la dette en % PIB**

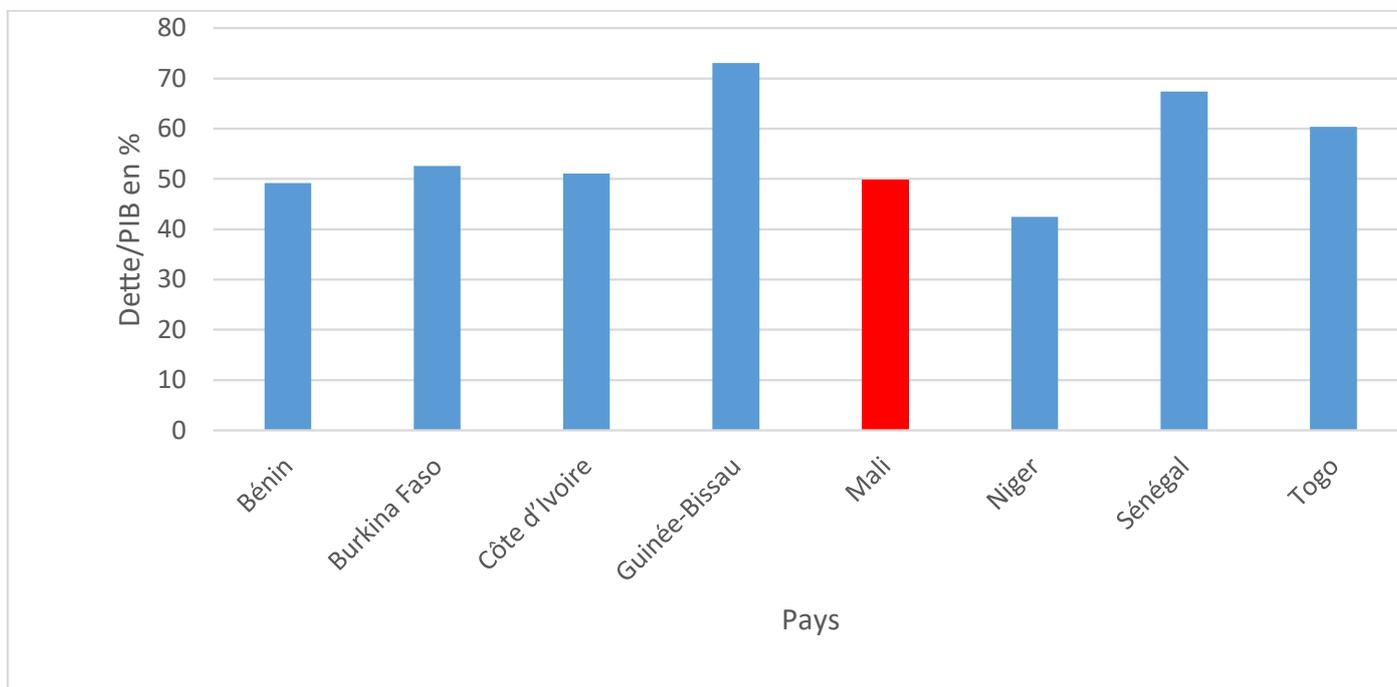


Source : UEMOA

En 2021, tous les pays de l'UEMOA ont un ratio d'endettement inférieur à la norme de 70 % à l'exception de la Guinée-Bissau. Le Mali a le plus faible niveau d'endettement (50,6%) dans l'espace communautaire après le Bénin (49,8%). Le Mali a

encore de la marge dans sa stratégie d'endettement. Mais des efforts doivent être faits pour ramener et stabiliser le ratio relatif au déficit budgétaire en dessous de la norme de 3,0 %.

**Figure 14 : Ratio de la dette des administrations des pays de l'UEMOA en 2021**



Source : Commission de l'UEMOA, Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale – Juin 2022

Tableau 45. Détail des titres en vie au 31 décembre 2022

Libellés	ISIN	Maturité	Date d'échéance	Encours(en milliards de FCFA)
<b>ML - 6,25% - 7 ans - 21.avril.23</b>	ML0000000546	7	21/04/2023	20
<b>ML - 6,2% - 7 ans - 19.août.23</b>	ML0000000579	7	19/08/2023	35
<b>ML - 5,75% - 5 ans - 02.février.22</b>	ML0000000629	5	02/02/2022	5
<b>ML - 6,15% - 5 ans - 07.août.22</b>	ML0000000777	5	07/08/2022	7
<b>ML - 6,15% - 5 ans - 07.septembre.22</b>	ML0000000793	5	07/09/2022	27
<b>ML -ESP - 6% - 7 ans - 28.décembre.24</b>	ML0000000850	7	28/12/2024	15
<b>ML - 6,25% - 7 ans - 01.mars.25</b>	ML0000000884	7	01/03/2025	19
<b>ML - 6,4% - 5 ans - 21.juin.23</b>	ML0000000942	5	21/06/2023	19
<b>ML - 6,4% - 5 ans - 03.août.23</b>	ML0000000983	5	03/08/2023	22
<b>ML - 6,15% - 3 ans - 31.janvier.22</b>	ML0000001080	3	31/01/2022	15
<b>ML - 6,4% - 5 ans - 28.février.24</b>	ML0000001106	5	28/02/2024	30
<b>ML - 6,15% - 3 ans - 28.février.22</b>	ML0000001114	3	28/02/2022	42
<b>ML - 6,15% - 3 ans - 28.mars.22</b>	ML0000001122	3	28/03/2022	22
<b>ML - 6,15% - 3 ans - 11.avril.22</b>	ML0000001130	3	11/04/2022	22
<b>ML - 6,4% - 5 ans - 31.mai.24</b>	ML0000001155	5	31/05/2024	22
<b>ML - 6,15% - 3 ans - 01.août.22</b>	ML0000001171	3	01/08/2022	22
<b>ML - 6,4% - 5 ans - 16.août.24</b>	ML0000001189	5	16/08/2024	17
<b>ML - 6,15% - 3 ans - 29.août.22</b>	ML0000001205	3	29/08/2022	28
<b>ML - 6,15% - 3 ans - 26.septembre.22</b>	ML0000001213	3	26/09/2022	22
<b>ML - 6,4% - 5 ans - 12.septembre.24</b>	ML0000001221	5	12/09/2024	22
<b>ML - 6,4% - 5 ans - 24.octobre.24</b>	ML0000001247	5	24/10/2024	17
<b>ML - 6,15% - 3 ans - 22.novembre.22</b>	ML0000001254	3	22/11/2022	22
<b>ML - 6,1% - 3 ans - 06.février.23</b>	ML0000001288	3	06/02/2023	28
<b>ML - 6,1% - 3 ans - 20.février.23</b>	ML0000001296	3	20/02/2023	33
<b>ML - 6,25% - 5 ans - 16.avril.25</b>	ML0000001320	5	16/04/2025	15
<b>ML - 6,1% - 3 ans - 16.avril.23</b>	ML0000001338	3	16/04/2023	11
<b>ML - 6,1% - 3 ans - 30.avril.23</b>	ML0000001353	3	30/04/2023	21
<b>ML - 6,1% - 3 ans - 14.mai.23</b>	ML0000001379	3	14/05/2023	16
<b>ML - 6,25% - 5 ans - 14.mai.25</b>	ML0000001387	5	14/05/2025	17

<b>ML - 6,1% - 3 ans - 11.juin.23</b>	ML0000001403	3	11/06/2023	17
<b>ML - 6,25% - 5 ans - 11.juin.25</b>	ML0000001411	5	11/06/2025	8
<b>ML - 6,4% - 7 ans - 11.juin.27</b>	ML0000001429	7	11/06/2027	6
<b>ML - 6,1% - 3 ans - 25.juin.23</b>	ML0000001437	3	25/06/2023	28
<b>ML - 6,1% - 3 ans - 09.juillet.23</b>	ML0000001452	3	09/07/2023	27
<b>ML - 6,25% - 5 ans - 23.juillet.25</b>	ML0000001460	5	23/07/2025	21
<b>ML - 6,1% - 3 ans - 30.octobre.23</b>	ML0000001502	3	30/10/2023	28
<b>ML - 6,1% - 3 ans - 12.novembre.23</b>	ML0000001528	3	12/11/2023	52
<b>ML - 6,25% - 5 ans - 12.novembre.25</b>	ML0000001536	5	12/11/2025	25
<b>ML - 6% - 3 ans - 28.janvier.24</b>	ML0000001577	3	28/01/2024	14
<b>ML - 6,2% - 5 ans - 28.janvier.26</b>	ML0000001585	5	28/01/2026	30
<b>ML -BT - 12 mois- 09.février.22</b>	ML0000001593	1	09/02/2022	28
<b>ML OdR - 6,3% - 7 ans - 25.février.28</b>	ML0000001601	7	25/02/2028	53
<b>ML OdR - 6,1% - 5 ans - 25.février.26</b>	ML0000001619	5	25/02/2026	35
<b>ML -BT - 12 mois- 09.mars.22</b>	ML0000001635	1	09/03/2022	28
<b>ML OdR - 6,3% - 7 ans - 01.avril.28</b>	ML0000001643	7	01/04/2028	30
<b>ML -BT - 12 mois04.mai.22</b>	ML0000001676	1	04/05/2022	28
<b>ML OdR- 5,9% 5 ans 20.mai.26</b>	ML0000001684	5	20/05/2026	9
<b>ML OdR- 6,25% 10 ans 20.mai.31</b>	ML0000001692	10	20/05/2031	56
<b>ML OdR - 6,15% 7 ans 03.juin.28</b>	ML0000001718	7	03/06/2028	44
<b>ML -BT - 12 mois15.juin.22</b>	ML0000001734	1	15/06/2022	25
<b>ML OdR- 6,15% 7 ans 01.juillet.28</b>	ML0000001775	7	01/07/2028	25
<b>ML OdR- 5,9% 5 ans 15.juillet.26</b>	ML0000001783	5	15/07/2026	30
<b>ML OdR- 5,6% 3 ans 05.août.24</b>	ML0000001791	3	05/08/2024	25
<b>ML OdR- 6,25% 10 ans 05.août.31</b>	ML0000001809	10	05/08/2031	25
<b>ML OdR- 5,6% 3 ans 26.août.24</b>	ML0000001817	3	26/08/2024	10
<b>ML OdR- 5,9% 5 ans 26.août.26</b>	ML0000001825	5	26/08/2026	20
<b>ML OdR- 6,15% 7 ans 09.septembre.28</b>	ML0000001833	7	09/09/2028	30
<b>ML OdR- 5,9% 5 ans 30.septembre.26</b>	ML0000001841	5	30/09/2026	20
<b>ML OdR- 6,25% 10 ans 30.septembre.31</b>	ML0000001858	10	30/09/2031	30
<b>ML OdR- 5,6% 3 ans 14.octobre.24</b>	ML0000001866	3	14/10/2024	25
<b>ML OdR- 6,15% 7 ans 28.octobre.28</b>	ML0000001882	7	28/10/2028	25
<b>ML OdR- 6,25% 10 ans 11.novembre.31</b>	ML0000001890	10	11/11/2031	25
<b>ML OdR- 5,9% 5 ans 25.novembre.26</b>	ML0000001908	5	25/11/2026	25
<b>ML -BT - BSR- 12 mois07.décembre.22</b>	ML0000001916	1	07/12/2022	20

Source : UMOA-Titres

**Adjudication** (pour les titres publics): Vente aux enchères des titres émis par le Gouvernement central. Dans la zone UEMA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et les autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

**Amortissement ou Echéance** : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

**Appel Public à l'épargne** : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

**Avoirs extérieurs nets (AEN)** : créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

**Besoin de financement de l'Etat** : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

**Bon du trésor** : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

**Club de Paris** : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

**Créanciers bilatéraux** : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

**Créanciers multilatéraux** : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme la FMI, la Banque Mondiale et les banques régionales de développement.

**Crédit à l'économie (CE)** : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie financée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières)

**Crédit intérieur** = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG)

**Décaissement** : versement de tout ou une partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

**Déficit budgétaire** : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

**Déficit du compte courant** : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

**Déficit primaire** : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiement d'intérêt.

**Dette publique extérieure** : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

**Dette publique intérieure** : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents

**Dette non-concessionnelle** : dette contractée aux conditions du marché

**Dette publique** : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

**Élément don** : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt  $((VN-VA) / VN)$ .

**Emprunt concessionnel** : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue

durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35%.

**Euro-bond (ou Euro-obligation)** : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

**Inflation** : Hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

**Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)** : initiative lancée en Juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

**Initiative PPTE** : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

**Masse monétaire (M0)** : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires.

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

**Obligation du Trésor** : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

**Passif conditionnel** : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic)

**Position nette du Gouvernement (PNG)** : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'Economie.

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre la dette du Trésor et ses créances sur la Banque centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée de signe (+).

**Pression fiscale** : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB

**Risque de refinancement** : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût de refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

**Risque de taux d'intérêt** : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêts élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

**Risques de change** : risques liés aux fluctuations des taux de change.

**Service de la dette** : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

**Solde primaire** : (voir déficit primaire)

**Solde primaire de base** : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêt sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres.

**Stock de la Dette Publique** : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées.

**Taux brut de scolarisation** : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et l'ensemble des enfants.

**Taux net de scolarisation** : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et les enfants scolarisables (en âge d'être scolarisés).

**Taux de change** : prix d'une devise en termes d'une autre.

**Taux d'endettement** : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB.

**Taux d'investissement de l'économie d'un pays :** un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernements, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

**Les termes de l'échange :** expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ( $T = \frac{\text{indice des prix des exportations}}{\text{indice des prix des importations}} \times 100$ ).

Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ( $T > 100$ ) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de bien importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de biens importés) : les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent.

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).

# BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'UEMOA



*Ensemble, construisons  
l'UMOA de demain*



Benin



Burkina



Côte d'Ivoire



Guinée-Bissau



Mali



Niger



Sénégal



Togo

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle  
BP 4709 Dakar - Sénégal | Tél: (+221) 33 849 28 28

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)